UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Impactes des stratégies des acteurs politique sur l'évolution du système démocratique au Burundi : des élections de 1993 à celles de 2010

Ndayizeye, Jérôme; Sous la direction de : Dr. Jean Marie NDUWAYO

2014
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1325

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

IMPACT DES STRATEGIES DES ACTEURS POLITIQUES SUR L'EVOLUTION DU SYSTEME DEMOCRATIQUE AU BURUNDI : DES ELECTIONS DE 1993 A CELLES DE 2010

Par :

NDAYIZEYE Jérôme

Sous la direction de :

Dr. Jean Marie NDUWAYO

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire

Option : Science politique

Bujumbura, 14 juillet 2014

Dédicace

A mon père qui nous quitta si tôt

A ma mère

A mes frères et sœurs

A tous ceux qui me sont chers.

Remerciements

Au terme de ce travail, c'est pour nous un grand plaisir d'adresser nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation.

Nos vifs remerciements vont à l'endroit du professeur Jean Marie NDUWAYO, Directeur de ce travail.

Ses remarques combien pertinentes, ses précieuses directives ont beaucoup contribué à l'aboutissent du présent travail. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Nos remerciements vont aussi à l' endroit de tous les éducateurs qui ont contribué à la formation de notre personnalité depuis l'école primaire jusqu'à l'université.

Nous témoignons nos sentiments de gratitude à tous les membres de notre famille, à tous mes amis et connaissances dont la contribution tant morale que matérielle nous a vraiment été utile.

Enfin, nous disons merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont prêté main forte à la construction de notre personnalité.

NDAYIZEYE Jérôme.

Sigles et Abréviations

ABASA : Alliance Burundo Africaine pour le salut.

ALIDE : Alliance Libérale Démocratique

ANADDE : Alliance Nationale pour le Droit et le Développement.

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante.

COSOME : Coalition de la Société Civile pour le Monitoring électoral.

CNDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie Forces de Défense de la Démocratie.

FNL : Front National de Libération.

FRODEBU : Front pour la Défense de la Démocratie.

ICG : International Crises Group

FROLINA : Front pour la Libération Nationale.

MRC : Mouvement de Rassemblement pour la Réhabilitation du Citoyen.

MSP INKINZO : Mouvement Socialiste Panafricain.

NADDEBU : Nouvelle Alliance pour la Démocratie et le Développement du Burundi.

PACONA : Parti pour la Concorde Nationale.

PALIPE AGAKIZA : Parti Libérateur du Peuple.

PALIPEHUTU : Parti pour la Libération du Peuple Hutu.

PIT : Parti Indépendant des Travailleurs.

PL : Parti Liberal

PP : Parti du Peuple.

PPDRR : Parti pour la Paix, la Démocratie, la Réconciliation et la Reconstruction.

PRP : Parti pour la Réconciliation du Peuple.

RADDES : Rassemblement pour la Démocratie et le Développement économique et Social.

UPD : Union pour la Paix et le Développement.

UPRONA : Unité pour le Progrès National.

PADER : Parti pour la Démocratie et le Développement.

SONOVI : Société Non Violente.

VERT INTWARI : Alliance des Vaillants

FLSH : Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

PUF : Presses Universitaires de France.

Ibidem : même auteur, même ouvrage et même page.

Idem : même auteur, même ouvrage.

Op.cit. : Opere Citato (ouvrage déjà cité).

OAG : Observatoire de l'Action Gouvernementale.

OLUCOME : Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

RESUME

La démocratie est un système de gouvernance politique dont le pouvoir, émane non seulement du peuple mais aussi et surtout les détenteurs de ce dernier doivent agir en fonction des attentes du peuple. Cela suppose que le peuple peut exercer directement le pouvoir ou le faire par intermédiaire de ses représentants.

Au Burundi, plus de vingt ans après le début du processus de démocratisation des institutions, les acteurs politiques burundais, obsédés par les avantages matériels et symboliques qu'offre le contrôle du pouvoir politique ont développé des stratégies allant des plus simples moins démocratiques pour maintenir ou conquérir le pouvoir .

Les élections de 1993 ont étés suivies par la contestation des autorités issues des urnes allant jusqu'à la violence, ce qui est contraire aux principes de la souveraineté du peuple et au respect de la vie humaine fondement du système démocratique.

De l'accord d'Arusha à la constitution actuelle, on voit que le principe de la souveraineté du peuple a été sapé au détriment des volontés des acteurs politiques. Le partage du pouvoir politique est désormais défini selon les quotas ethniques (60% et 40%) respectivement pour les Hutu et pour les Tutsi dans les institutions politiques et 50% pour les corps de défense et de sécurité. Il n'est plus question que le peuple « seul détenteur de la souveraineté » s'exprime au-delà de cela alors que les signataires de l'accord d'Arusha n'avaient aucun mandat du peuple.

Le boycott du reste des élections après les communales de juin 2010 par les partis politiques d'opposition qui dénonçait des fraudes massives de la part du parti au pouvoir et de la neutralité de la CENI, a été une stratégie qui a plongé le pays dans le système monopartite contraire à la démocratie pluraliste. Notre constat est que la démocratie au Burundi a été une option politique qui a permis aux acteurs politiques de pouvoir satisfaire leurs désirs en exploitants les sentiments et l'ignorance du peuple. Ce dernier n'a pas de voie sur la façon dont il est gouverné. En effet, non formé sur des principes élémentaires de la démocratie, le peuple devient incapables d'influencer les dirigeants qu'il vient d'élire de se mettre ensemble pour défendre les intérêts communs et imposer sa vision.

Toutefois, on se demande pourquoi les acteurs politiques burundais, capables en principe de définir la démocratie, ne veulent pas imposer cette valeur universelle comme base de leurs actions politiques.

TABLE DES MATIERES

Dedicace.....i

Remerciements.....ii

Sigles et Abréviations.....iii

Résumé.....v

Table des matières.....vi

INTRODUCTION GENERALE1

1. Choix et intérêt du sujet.....2

2.Hypothèse de recherche.2

3. Articulation du sujet3

4. Délimitation spatio-temporelle du sujet.....3

5. Méthodologie de travail.3

6. Méthodologie de recherche.4

CHAPITRE I: CADRE THEORIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS. 5

I Définition et Approches de la Démocratie.5

1. Essai de définition du concept « démocratie ».5

2. Différentes Approches de la démocratie.6

a. Introduction6

b. Approche historique de la démocratie.7

c. Approche philosophique de la démocratie.8

II. Les principes fondamentaux de l'éthique démocratique.13

1. Le respect du verdict électoral.....13

2. Le respect de l'option démocratique de la population.14

3. Le respect mutuel des protagonistes politiques.14

4. Le sens du compromis14

5. La tolérance.....15

6. Le respect des lois et des institutions démocratiques.....15

7. Le respect des valeurs communes. 15
8. Démocratie, égalité et justice sociale. 16
9. Primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers 16
10. La transparence dans la gestion de la chose publique. 16
III. Notions d'acteurs, stratégies, enjeux et ressources 16
1. Notion d'acteurs. 16
2 Notion de stratégie. 18
a. Définition 18
b. La motivation des acteurs politiques. 18
3. Enjeux et Ressources. 19
a. Enjeux 19
b. Ressources 20
CHAPITRE II : ANALYSE DES STRATEGIES DES ACTEURS POLITIQUES A TRAVERS LES ELECTIONS DE 1993, 2005, ET 2010. 23
I. Stratégies des acteurs politiques à travers les élections de 1993 23
1. Des stratégies politiques 23
a. A travers la constitution de 1992. 23
b. A travers les élections de 1993. 25
2. Le gouvernement issu des élections de 1993 28
3. Les stratégies violentes 30
a. Les stratégies violentes à travers les coups d'Etat. 31
b. Les violences à travers les mouvements armées. 34
c. Autres formes de violences physiques. 39
II. Les élections de 2005, Enjeux et Stratégies. 39
1. Regard critique sur l'Accord d'ARUSHA 43
2 Des principes démocratiques écrasées par l'Accord d'Arusha. 47
a. Le partage du pouvoir 47
b. le piège de la représentation ethnique 48

c. Le système électoral49
III. Aperçu général sur la période électorale de 2010.....50
1. Période pré-électorale : un mauvais départ du processus.51
2. Période électorale: une période tumultueuse.51
a. Les élections communales: déroulement controversé.....51
b. Le boycott du reste des élections : une décision fatale pour l'avenir de la démocratie.....52
c. Les élections présidentielles : un quasi- referendum53
CHAPITRE III : LES EFFETS PERVERS DES STRATEGIES DES ACTEURS POLITIQUES SUR LA CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE AU BURUNDI.....55
I. Les limites de la culture politique des Burundais.55
1. Persistance d'une conscience politique de médiocrité au Burundi57
2. Persistances des pratiques néo- patrimoniales.....61
II. Regard sur l'exercice de la citoyenneté au Burundi.62
1. L'irrationalité administrative et le non participation comme obstacle au perfectionnement de l'action étatique.....64
2. Le réflexe identitaire comme parasitage de l'action étatique.....69
III. Une démocratie sans culture démocratique.....72
CONCLUSION GENERALE76
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....79

0. INTRODUCTION GENERALE

L'histoire libère une forme « achevée » de dévolution du pouvoir politique non pas par la ruse ou la force physique mais par une compétition pacifique légale.

Cette forme est assimilée en fin de compte à la « démocratie ».

« la démocratie un concept dont rêve tous les peuples épris de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité, de respect des droits de l'homme et de tolérance mais aussi un concept « explosif » proposé par les leaders politiques avec des réglages de sens très subtiles au point qu'on peut se demander si ce terme, tant galvaudé, garde réellement son sens»[1] .

Ce sont ses réglages très subtiles du sens du concept de démocratie faits par les leaders politiques qui engendrent des révolutions .Ces révolutions sont dictées par la ferme volonté de jouir les fruits du changement. *« Il est rare qu'un pays ait accédé à la démocratie sans violence. L'histoire de la démocratie est liée à celle des révolutions bien que celles-ci n'aient pas toujours atteint leurs buts »*[2].

C'est le besoin d'un changement des situations politiques, économiques et sociales antérieures qui guide les révolutions. Naissent alors des protagonistes: d'une part les adeptes de la révolution qui veulent le changement quel qu'en soit le prix, d'autre part les conservateurs favorables à l'ancien système. Chacun des protagonistes déployant toutes les stratégies nécessaires pour défendre sa position.

Au Burundi, même si la 3e République avait adopté jour pour jour des attitudes propres à remonter la pente pour poursuivre le parcours de libéralisation du système politique, la peur était à son comble dans certains milieux politiques qui voyaient dans la démocratie majoritaire leur mort politique et physique.

En effet, le multipartisme leur inspirait une crainte que les conflits interethniques qui avaient ensanglanté le pays ne puissent être une aubaine électorale occasionnant une errance de la démocratie. Au Burundi comme dans beaucoup de pays, c'est cette situation de fait qui détourne la démocratie de ses fins. Ce sont les stratégies des acteurs politiques qui vont nous intéresser tout au long de notre travail intitulé :

« IMPACT DES STRATEGIES DES ACTEURS POLITIQUES SUR L'EVOLUTION DU SYSTEME DEMOCRATIQUE AU BURUNDI : des élections de 1993 à celles de 2010 ».

[1] MUSSA (D) *Réglage du sens du concept « démocratie »au Sénégal* in Politique Africaine, n°44, p 31.

[2] PEMF: *Mots clés pour comprendre la démocratie*, p18

1. Choix et intérêt du sujet

L'intérêt de notre travail a été suscité par une série d'observations qui nous ont conduits à formuler notre hypothèse de travail. En effet, après avoir observé les trois formes d'élections déjà organisées au Burundi depuis le début du processus de démocratisation des institutions au Burundi, nous avons remarqué que des principes démocratiques ont été largement écrasés.

En effet, les élections de1993 ont été suivies par la contestation des autorités issues des urnes, allant jusqu'à la violence; ce qui est contraire au principe de la souveraineté du peuple et au respect de la vie humaine cher à un système politique qui se veut démocratique.

S'agissant des élections des 2005, là aussi les principes démocratiques n'ont pas été moins hypothéqués. En effet, les règles de la concurrence avaient été préalablement fixées et dominées par des proportions ethniques chiffrées. Des calculs qui ont été faits par des acteurs politiques eux-mêmes sans aucune consultation préalable du peuple, source de légitimité dans un système démocratique. En outre, le système des listes bloquées légalisé à Arusha donne moins de pouvoir aux peuples qu'aux Etats-major des partis politiques quant au choix des dirigeants.

Pour les élections de 2010, le boycott du reste des élections après les communales, n'est qu'une violation flagrante du principe de compétition pluraliste en usage dans un système démocratique, en plus des attitudes démocratiques comme la consultation, le compromis, la tolérance et le respect mutuel des protagonistes politiques qui laisseront à désirer. Dans tous les cas, ces sont les acteurs politiques qui sont aux commande de toutes ces situations qui entraînent la dérision de la démocratie dont ils se réclament tous.

La question fondamentale est de savoir pourquoi ces acteurs politiques burundais agissent de la sorte. Ou bien c'est la nature même de ces acteurs qui justifierait leur action politique ; dans ce cas, une approche psychosociologique serait nécessaire pour nous éclairer. Ou bien ces acteurs politiques jouent le machiavélisme. Pour eux tous les moyens sont bons pourvu que l'objectif soit atteint.

2.Hypothèse de recherche.

Cette situation de fait nous a amené à formuler notre hypothèse que les stratégies mobilisées par les acteurs politiques pour conquérir et/ou maintenir le pouvoir pourraient avoir un impact certain sur l'évolution du système démocratique au Burundi.

3. Articulation du sujet

Notre travail est articulé en trois chapitres : Le premier chapitre est réservé au cadre théorique et à la définition des concepts. Dans ce chapitre, nous allons en premier lieu définir le concept de démocratie et en fixer les contours. Après, nous définissons tous les concepts clés qui seront utilisés dans ce travail.

Le second chapitre est porté sur l'analyser des différentes stratégies mobilisées par les acteurs politiques pour conquérir et/ou maintenir le pouvoir qui est l'enjeu de toute compétition politique en considérant les élections de 1993, celles de 2005 et celles de2010.

Le troisième et dernier chapitre traite de l'analyse critique des effets pervers des stratégies d'acteurs politiques sur l'évolution du système démocratique au Burundi.

4. Délimitation spatio-temporelle du sujet

L'espace de travail est le Burundi. Quant à la délimitation temporelle, 1993 correspond à la première période électorale que le Burundi ait connue depuis le début du processus de démocratisation des institutions au Burundi après l'intermède des années 1960. Et 2010 correspond à la récente période électorale du moins jusqu'à la rédaction du présent travail.

5. Méthodologie de travail.

Notre travail sera abordé par deux approches essentielles à savoir l'approche de domination et les thèses rationnelles du pouvoir.

Le choix de l'approche ou les thèses de domination est dicté par le fait que ceux qui sont au pouvoir l'exercent parfois au détriment du reste des citoyens et ceux qui prétendent au pouvoir politique mobilisent cette domination. Le pouvoir est ainsi conçu sous forme d'une relation pyramidale comprenant une série de niveaux subordonnés les uns aux autres. Il existe des relations d'inégalité entre les dominants (gouvernants) et les dominés (gouvernés).

C'est dans cette perspective que nous allons essayer de montrer comment différents acteurs politiques burundais par les rapports de forces, s'affrontent pour dominer.

Quant au choix de l'approche ou les thèses rationnelles du pouvoir, il a été motivé par le fait que cette approche insiste sur les concepts comme stratégie, acteur, négociations, système de relations, chantage, position, conflits, ressources du pouvoir, coopération, etc., concepts qui cadrent bien avec notre sujet.

En outre, cette approche insiste sur une méthode individualiste (même si les coalitions et les alliances peuvent jouer un rôle important dans les relations de pouvoir), l'autonomie de l'acteur (sa liberté d'action et de manœuvre dans les relations de pouvoir), des rapports de pouvoir qui ne sont jamais figés très mécaniquement et des processus de coopération, de conflit, de compromis, de négociation et de marchandages.

6. Méthodologie de recherche.

Nous baserons notre recherche sur des sources écrites variées ; des témoignages recueillis dans les milieux de diverses sensibilités apporteront un complément d'information.

Pour ce faire, nous comptons exploiter les ouvrages généraux, les thèses, les mémoires, les rapports, la presse écrite ainsi que les productions des partis politiques, des ligues des droits de l'homme et des d'autres organisations non- étatiques.

CHAPITRE I: CADRE THEORIQUE ET DEFINITION DES CONCEPTS.

I Définition et Approches de la Démocratie.

1. Essai de définition du concept « démocratie ».

En 1863, le président américain Abraham Lincoln a défini la démocratie comme « *le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple* ». Et selon le dictionnaire encyclopédique d'Histoire, un gouvernement par le peuple signifie que la souveraineté y est investie dans le peuple et est exercée par le peuple directement ou par ses représentants désignés au cours d'élections libres.

Et un gouvernement pour le peuple signifie un gouvernement en faveur du peuple, dont toute action menée va dans l'intérêt général du peuple[3].

On peut donc constater que la démocratie est ce système de gouvernance dans lequel la légitimité des gouvernants trouve sa source dans la souveraineté du peuple, c'est-à-dire que le pouvoir et toute légitimité émanent du peuple. Les gouvernants ont donc intérêt à accomplir le mieux possible leur mission de gouvernement. A ce sujet David DAWNING écrit :

« *Ces représentants ne sont pas censés faire ce que le peuple ou même la majorité populaire veut qu'ils fassent dans telle ou telle autre situation particulière mais ils sont censés accomplir leur mission de gouvernement en respectant globalement les vœux du peuple. S'ils ne s'y conforment pas, ils peuvent alors s'attendre à être remplacés par les autres qui permettront de le faire*»[4].

Le même auteur montre un ensemble de conditions indispensables au fonctionnement de la démocratie : selon lui, pour fonctionner, la démocratie nécessite un ensemble institutionnel et législatif appelé « constitution ». Celle-ci précisera, même si ce n'est pas toujours écrit, quand et comment les élections seront organisées et quel sera le système électoral retenu parmi tous les choix possibles. Au cours de ces scrutins, des partis politiques représentant des idées et des intérêts variés s'affronteront. Tous les citoyens majeurs pourront participer au vote.

D'autres conditions sont aussi indispensables : sans liberté d'expression, de réunion et d'association, il serait difficile voire impossible de tenir des débats bien informés qui permettent au peuple de voter en connaissance de cause. Sans respect de la loi, l'existence des libertés, la légalité des élections et la connaissance des résultats ne sont pas garantis.

[3] *Dictionnaire Encyclopédique d'Histoire*, p 24

[4] David Downing, *la Démocratie, les systèmes politiques et économiques*, p 45

On peut donc voir que la démocratie ne pourrait fonctionner sans le respect de la loi et le respect de la loi ne peut être garanti que dans une démocratie.

Toutefois, Downing oublie que la démocratie présente aussi des faiblesses : la démocratie substitue l'élection par une multitude incompétente à la nomination par une élite corrompue.

Une autre faiblesse de la démocratie est que ce régime peut dégénérer en tyrannie de la majorité lorsque les valeurs fondamentales ne sont pas partagées. Une autre faiblesse est d'ordre fonctionnel, elle réside dans l'incapacité de la démocratie à réagir rapidement et fermement quand une telle action est nécessaire.

2. Différentes Approches de la démocratie.

a. Introduction

La démocratie a pour essence le droit reconnu au peuple de participer à la gestion et au contrôle des gouvernants de la nation. Elle tend à assurer aussi complètement que possible l'exercice du pouvoir par l'ensemble des citoyens. Cette prérogative est un plongement de l'idée révolutionnaire du XVIII^{e} et XIX^{e} siècle où les révolutions américaine et française ont initié une idée neuve sur la scène politique.

La conquête électorale du pouvoir est préconisée par John Locke dans les *Deux traités de gouvernement civil* (1760) et Montesquieu dans *l'Esprit des lois* avec une argumentation qui l'oppose à la démocratie antique.

Chez Montesquieu, la représentation s'inscrit dans un cadre plus vaste de la séparation des pouvoirs. Il a semblé de tout temps difficile de livrer une définition absolue de la démocratie et de fixer des limites précises aux formes que peut revêtir la souveraineté populaire.

Pour retracer l'évolution du concept de démocratie dans l'espace pilote, il semble important d'analyser les forces qui rendent possible la difficile conciliation de la liberté, de l' égalité et de l' autorité ou plus simplement la conciliation des ambitions des masses et des tendances conservatrices des aristocraties auxquelles, présume-t-on, la démocratie apporterait incontestablement une approche consensuelle.

L'esquisse de cette approche nourrit une conception pathétique de la démocratie (selon laquelle la démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple) selon une analyse empirique pour voir comment et dans quelle mesure le peuple gouverne[5].

[5] M.GRAWITZ et J.LECA, *Traité de science politique*, Tome II, Paris, PUF, 1985, pp.55-56.

La tentation est grande de donner une définition de la démocratie représentative sans pour autant envisager quel peuple gouverne et depuis quand il a acquis ce pouvoir de gouverner. Cet aspect nous incite à apprivoiser le contexte historique de la démocratie pour montrer dans quel contexte elle a été instituée, ses fondements, ses rapports avec l'environnement politique en générale.

L'analyse est d'autant plus pertinente que la démocratie s'est avérée depuis longtemps comme incorrectif à tout système politique dont les apparences et la philosophie politique contiennent des imperfections.

b. Approche historique de la démocratie.

Le concept de « démocratie » est né de deux mots grecs : demos (peuple) et cratos (gouvernement, règne, ou pouvoir). On se rend compte que la démocratie puise ses origines dans la Grèce antique et se définit de par les deux racines grecques ; gouvernement du peuple. BOULOUIS et PRELOT le laissent entendre en ces termes :

« La démocratie grecque ou démocratie antique s'oppose au pouvoir d'un seul dont les grandes formes sont (...) la monarchie et la tyrannie)[6] *».*

De cette opposition, pourrait-on déduire qu'elle a été définie par rapport à ces formes plus que par elle - même. Ainsi, comme le peuple est le seul souverain chez Rousseau, il « rejette l'autorité de quelques uns ou d'un petit nombre c'est-à- dire l'oligarchie ou l'aristocratie[7]».

Ce sont les Grecs qui ont inventé la démocratie comme système de gouvernance selon lequel le peuple, le seul souverain, exerce le pouvoir directement et collectivement. Le peuple entier se réunit et délibère sur les questions d'intérêt général. C'est ce qu'on appelle « démocratie directe ».

Mais c'est un mode de gouvernement qui n'est facilement applicable que dans une société peu nombreuse. De l'acte de se réunir a émergé l'action politique de parvenir à des décisions grâce à la discussion publique d'une part d'obéir à ces décisions d'autre part.

Il y a donc lieu d'avancer avec Moses Finley « ce sont les Grecs qui ont découvert non seulement la démocratie mais aussi la politique[8]». La démocratie est un régime antithétique aux autres dont le pouvoir est lié à l'hérédité, à la cooptation ou à la conquête violente (coup d'Etat) qui sont les moyens autocratiques.

[6] BOULOUIS .J. ET PRELOT. M, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, Dalloz , 1978, p. 48

[7] Idem , p. 49

[8] Finley. M, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, PUF, 1976, p.58

Ce sont donc les écrits grecs, décrivant l'expérience athénienne qui furent relus par le XVIII[e] et le XIX[e]siècles. Cette littérature a joué un rôle prépondérant dans la naissance et le développement des théories démocratiques modernes. Les révolutions américaine et française s'inspirent de cette littérature et convergent sur un même objectif en dépit des écarts qui définissent l'opposition entre les deux philosophies politiques : *« les Américains sont confrontés au problème de l'indépendance, les Français à l'ancien régime[9]».*

Néanmoins, les deux révolutions posent, par leur différence, le dilemme de la démocratie moderne. La révolution française en partant de la société pour évincer le despotisme du pouvoir, fonde les droits de l'homme ; la révolution américaine qui part de l'Etat pour créer la société, fonde la vertu. Cette nuance politique s'estompera dans le compromis sur la démocratie représentative[10]

L'éternelle question des rapports entre l'Etat et la Société contribua, comme on le conçoit à travers les deux révolutions, à imposer la démocratie représentative comme un système de gouvernement.

c. Approche philosophique de la démocratie.

L'aspect philosophique de la démocratie se laisse remarquer à travers l'analyse des valeurs fondamentales de ce système de gouvernance qui fait participer tous les citoyens et rejette le pouvoir de quelques uns ou d'un petit nombre du moins si on emploie l'expression de J. J. ROUSSEAU.

La première des valeurs fondamentales de la démocratie est la liberté. « Les fondements de la démocratie tant antique que moderne tourne autour de la liberté, de l'égalité et de la loi ».[11]Mais la notion grecque de liberté a cette ambivalence: liberté par la loi mais sujétion à la loi pour mieux atteindre l'égalité.

La liberté se présente sous un double aspect : d'une part l'indépendance à l'égard de toute contrainte personnelle, ce qui renvoie à l'idée d'égalité devant toute question relative à l'intérêt général; d'autre part, obéissance aux dispositions générales dans ce sens que l'égalité peut générer l'anarchie. Ces dispositions générales doivent être gérées et consignées à «un seul souverain» hypothétiquement façonné par le corps des citoyens dans le strict respect de la volonté générale, source de sa légitimité. Ce souverain est incarné par la loi. Celle-ci fera plus tard, de la constitution, un texte de référence qui garantit les libertés civiles et politiques dans un Etat de droit dont tout régime à prétention démocratique se réclame. Elle est d'emblée la traduction d'un

[9] GRAWTZ. M, et LECA. J, Op. Cit., Paris, PUF, 1985, p. 58
[10] Idem, p.59
[11] TOUCHARD. J, *Histoire des idées politiques, des origines au XVIII[e] siècle*, Paris, PU, 1975, P20.

système de règles du jeu politique ; « son établissement et son inflexion sont incontestablement le résultat d'un compromis »[12].

La seconde des valeurs fondamentales est celle de la souveraineté populaire.

Dans son Contrat social, J.J.ROUSSEAU avait défini le peuple comme l'ensemble des individus peuplant un territoire soumis à L'Etat. Tout individu est citoyen par ce fait même qu'il n'a accepté de se soumettre à la volonté générale que parce qu'on lui assure en contrepartie le droit de participer à l'élaboration de celle-ci. Comme le souligne CHANTEBOUT : *« chacun des individus formant le corps social est donc le détenteur d'une parcelle de souveraineté et ce n'est qu'en consultant chacun qu'on peut parvenir à dégager la volonté de l'ensemble »*[13].

La souveraineté s'exerce de deux manières: directement par le peuple, c'est le suffrage universel direct ; et indirectement par le biais des représentants, c'est toujours la démocratie. Dans tous les cas, le peuple est uniquement associé lors des élections, le reste, ce sont les représentants qui agissent en lieu et place du peuple.

La théorie de la souveraineté populaire reste le propre de la démocratie antique exprimant le recours effectif du peuple au suffrage universel direct sans intermédiaire. On peut donc se rendre compte que ce fondement ne s'applique pas expressément. D'aucuns le confondent d'ailleurs faussement avec la souveraineté nationale.

La troisième valeur est celle de la souveraineté nationale.

Selon la théorie de la souveraineté nationale, la souveraineté réside dans la Nation. Georges BURDEAU décrit les fondements de la supériorité de la nation sur le peuple : *« la nation est la synthèse de la continuité historique, de la solidarité des générations et de la permanence des grands intérêts collectifs »*[14].

Selon Sieyès, la souveraineté appartient au peuple, mais le peuple pris dans son ensemble en tant qu'entité abstraite qu'est la nation. La prétention à faire participer la population entière est en butte à l'inaptitude de conférer le droit de suffrage à des individus qui, selon diverses mesures, se révèlent notoirement incapables.

En tant que personne morale distincte des individus qui la composent, la nation ne peut s'exprimer et agir que si elle est dotée d'un statut juridique qui définit les institutions habilitées à agir et à parler en son nom.

[12] CHAGNOLLAUD, D, *Science politique*, Paris, Dalloz , 4 e édition, 2002, P 70.
[13] CHANTEBOUT .B, *Droit constitutionnel et Science politique* , Paris , Armand colin, 2e édition, 1991, P92.
[14] BURDEAU. G, *Traité de science politique*, Paris, LDGJ, tome5, P221.

Ce statut juridique est selon Paul BASTID, « la constitution : c'est un point commun de la nation et de l'Etat. Il est appelé à régler les rapports entre ces derniers en tant qu'instrument temporel des volontés de la nation d'une part et un définisseur d'un ou plusieurs organes dont la tâche est d'exprimer les volontés de la nation souveraine, par une traduction en lois, d'autre part. Ces organes auront de par la constitution un statut juridique représentationnel de la nation et du fait qu'on l'a chargé d'agir pour elle et en son nom, ils l'engageront et la représenteront valablement par leurs décisions[15] »

On peut noter jusqu' ici la différence notable entre la souveraineté populaire et la souveraineté nationale. On comprend par cette dernière un mandat impératif de légitimer au profit d'un mandat représentatif qui est le propre du système représentatif et donc de la démocratie représentative.

Selon la théorie du régime représentatif[16], les organes représentatifs exercent la souveraineté de la nation au nom de celle-ci car ils sont désignés par elle au moyen du choix du corps électoral. Le parlement est l'un de ces organes, il est constitué par la réunion des élus et la souveraineté nationale s'exprime en lui et par lui quand il est réuni en corps. On idéalise donc la représentation qui légifère et gouverne. Le régime représentatif est ainsi contenu dans la théorie de la souveraineté nationale qui préserve sa garantie par la séparation des pouvoirs

La quatrième valeur est celle de la séparation des pouvoirs.

La théorie de la séparation des pouvoirs a dominé l'histoire des Etat, depuis le XVIII^{e} siècle. Cette valeur, très importante aussi bien en science politique qu'en droit constitutionnel, on la doit à certains auteurs. Il y a d'abord la philosophie grecque: Aristote qui l'analyse en premier lieu et qui distinguait déjà « les fonctions étatiques de délibération, de commandement et de justice. »[17]

Ensuite, la question de la séparation des pouvoirs sera analysée en Angleterre par John LOCKE dans son ouvrage Essai sur le gouvernement civil où il distinguait « les fonctions législatives exécutives et confédératives[18]».

Dans son ouvrage, l'Esprit des lois, Montesquieu, grand partisan de la liberté, pose les conditions de réalisation de cette dernière dans la séparation des pouvoirs : «pour que

[15] Cité par CHANTEBOUT, B, Op.cit., P63

[16] CALVEZ (J .Y.), *Introduction à la vie politique*, Paris, Aubier Montaigne, 1967, P 136

[17] EABRE (M .H), *Principes républicains de droit constitutionnel*, Paris, LGDJ, 3^{e} édition, 1985, P 83

[18] Ibidem.

les libertés soient sauves, il faut un équilibre de forces au sein d'un système politique. C'est *« la théorie des poids et des contre poids[19]»*.

Selon Montesquieu, tout serait perdu si le même homme ou le même corps des principaux, des nobles ou du peuple exerçaient ces trois pouvoirs (exécutif, le législatif et la judiciaire). On peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fassent des lois tyranniques pour les exercer tyranniquement[20]. La séparation de ces trois pouvoirs constitue ainsi une technique d'aménagement interne du pouvoir politique qui, en brisant son unité, l'affaiblit à tout attentant aux libertés civiles et politiques. C'est dans ce sens que le système représentatif est d'ailleurs des régimes politiques démocratiques dans la mesure où les trois pouvoirs doivent collaborer.

La cinquième et dernière valeur est celle de la participation politique.

Selon PERRINEAU et MAYER,

« Le mécanisme politique n'agit pas de lui-même tout comme il fut à son origine. Fait par des hommes, Il doit être manié par des hommes et même des hommes ordinaires. Il a besoin non de leur acquiescement mais leur participation active[21]».

On comprend donc que la démocratie est un système de gouvernement dans lequel le pouvoir découle de la volonté du peuple et se fonde sur sa participation. La démocratie et la participation vont alors de pair.

La participation politique peut être définie, selon Philippe BRAUD, comme l'ensemble des activités individuelles ou collectives susceptibles de donner aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique.[22] La participation à un contenu de la culture politique, la socialisation politique et les comportements politiques qui déterminent l'engagement personnel dans le processus participatif. Elle a également des formes et des modes dont le plus déterminant est l'activité électorale. S'agissant des modes de cette participation, le champ est hétérogène.

L'intérêt porté à la participation électorale (le vote) articule une panoplie d'autres indicateurs inhérents à la participation politique. Selon toujours PERRINEAU et MAYER, plus on vote, plus on lit les journaux, plus on est membre d'un parti politique, plus on discute de politique avec les voisins. En effet, on affiche une volonté d'apprivoiser l'univers politique dans ses états, on manifeste un activisme électoral et

[19] Cité par NIMUBONA. J, Notes de cours d'Histoire des institutions politiques, 1e licence , Histoire, option science politique A/C :2001-2002.

[20] Cité par CONAC. J, sous dir. *les institutions constitutionnelles des Etats d'Afrique francophone et de la République Malgache*, Paris, Economica , 1970 , p291

[21] PERRINEAU, P, et MAYER, N, *les comportements politiques*, Paris, Armand-Colin 1992, P5,

[22] BRAUD. P, *Op . Cit.*, P 327

partisan, on devient plus familier aux flux de communication politique bref, on cherche à garder un contact politique.

En outre, la participation politique dans sa diversité, n'est pas une dimension des autres aspects de la participation sociale au sens large, les indicateurs de la participation politique convergent d'autres activités sociales : mouvement syndical, mouvement associatif, groups de pression etc. Dans la participation politique, il marque de son empreinte tout un éventail d'autres activités y relatives.

Le vote confère à tout citoyen le moyen tangible de participation aux affaires politiques comme le laissent entendre ces auteurs : «le vote est parmi les activités de participation politique le moyen majeur d'exercice de la souveraineté du peuple et de la démocratie. En effet, le vote est collectivement la plus influente des activités de participation politique dans la mesure où il permet le choix légitime parmi plusieurs candidats, de celui ou de celle qui aura le pouvoir. C'est le moyen légitime de contrôle politique le plus également partagé. Le citoyen passif et le militant actif sont mis sur le même plan (...). Le vote, par son extension, sa régularité et le contrôle direct qu'il exerce sur l'accès au pouvoir, retrouve ainsi une place essentielle dans l'échelle de la participation politique[23] ».

Ainsi, le vote attribue un postulat d'égalité entre les citoyens. Cette égalité restitue la source et le sens de la légitimité politique dans les limites du pluralisme politique. Celui-ci canalise les enjeux de vote et les modalités de son application du moins dans système démocratique. C'est dans ce sens que le suffrage universel acquiert une audience grandissante dans la mesure où son application rend plus légitime non seulement l'autorité politique mais aussi réactive-t-il, chez les gouvernés, le sens de leur appartenance au groupe grâce à l'exercice collectif d'une prérogative partagée.

Cependant, cette prérogative est quelques fois entachée d' irrationalités, de dérapages, et des risques majeurs pouvant dégénérer en une situation douteuse voire tendue du processus électoral car le propre du système électoral est d'être un espace symbolique nourri par des passions des imaginaires politiques et partisans, des sentiments d'allégeances ou d' insubordination dont le point culminant déterminent le comportement électorale. Ce qui est le cas dans la plupart des pays Africains en général et au Burundi en particulier.

Selon Alain LANCELOT, c'est un comportement sollicité, instrumentalisé, vis-à-vis du système politique et qu'on peut considérer comme un comportement sous contrainte. L'auteur poursuit et se montre plus analytique : *« que penserait-on d'un économiste*

[23] PERRINEAU. P, et MAYER. N, Op.cit., P 13.

qui étudierait le comportement des consommateurs sans se préoccuper de l'offre et des règles du marché[24] *».*

Il importe donc de chercher dans quelle mesure les termes de l'offre électorale conditionne le comportement des électeurs avant de se tourner vers les facteurs qui expriment les grandes tendances de la demande.

On se rend compte que la définition de l'offre qui est le jeu des campagnes électorale, des meetings, influe beaucoup sur le choix des décisions politiques. L'électeur est, dans ce champ politique, un sujet potentiel d'un « prétendant » élue. Celui-ci mobilise des moyens persuasifs, des « affects légitimant »[25], des stratégies pour activer l'adhésion pour satisfaire l'offre. Cette phase est stimulante et pleine d'illusion, la seule chose qui compte chez l'éligible est la victoire. La demande est anticipativement honorée par ses promesses attirantes, par un discours auto glorifiant.

Le marché politique est donc une confrontation de l'offre (les propositions, les programmes des acteurs politiques) et la demande (les attentes des citoyens électeurs) sur un espace symbolique. La procédure électorale est définie par des règles de jeux concernant la définition de l'électeur et de l'éligible mais aussi par d'autres mesures et modalités d'application prévues par la loi électorale et la constitution. Pour le cas de cette dernière, non seulement elle définit les mesures et les modalités d'application des règles du jeu politique mais aussi elle énonce des principes constitutionnels et légaux devant garantir l'établissement et l'implantation d'un système de gouvernance démocratique.

II. Les principes fondamentaux de l'éthique démocratique.

L'éthique de la démocratie repose sur des principes fondamentaux qui sont des règles de jeu indispensable pour le bon fonctionnement de la démocratie. Selon le Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi, ces principes constituent la base même de la déontologie démocratique. Ces principes sont :

1. Le respect du verdict électoral.

L'un des principes majeurs sur lesquels est fondée la démocratie, est le respect du verdict électoral. Par là, il faut comprendre ce qui suit: selon le rapport ci- haut cité on doit accepter la majorité sortie des urnes, notamment la règle qui veut qu'une majorité si petite soit-elle, ait raison sur l'opposition. De ce fait, l'opposition doit accepter que la majorité exerce le pouvoir. La majorité doit respecter l'opposition et ne pas l'empêcher de remplir son rôle de contrôle du pouvoir. Ce principe est

[24] LANCELOT. A , Cité par PERRINEAU .P .et MAYER .N, Op.Cit, P 94.

[25] NIMUBONA . J , *Election présidentielle du 1e juillet 1993 au Burundi :Problématique de légitimation en situation de dynamique sociopolitique*, Bordeaux , Université de Bordeaux I , Mémoire de DEA ,1994, P2

important dans une situation de démocratie pluraliste qui se cherche encore comme la nôtre, il y a des risques d' un côté comme de l'autre. D'une part, celui qui a gagné les élections risque de ne pas laisser la moindre place à celui qui les a perdues. D'autre part, celui qui a perdu les élections risque de rejeter la victoire de celui qui les gagnées et surtout de refuser de se soumettre à l'autorité que le vote de la population confère au vainqueur.

Ce double aspect du respect du verdict électoral est important pour une autre raison : en réalité, il est d' abord et avant tout le respect des électeurs qui se sont exprimés dans un sens plutôt que dans un autre. L'enjeu est donc celui du respect du verdict électoral.

Au Burundi, le respect de ce principe est devenu problématique chez les acteurs politiques. La contestation de l'expression populaire a pris des formes variées depuis les élections de 1993- les premières démocratiquement organisées, jusqu' à celles de 2010.

2. Le respect de l'option démocratique de la population.

Toujours selon le Rapport ci-haut mentionné, la démocratie n'est pas un phénomène naturel. Elle est d'ordre contractuel. Elle est une volonté de vie commune par-delà la diversité et la divergence des intérêts. Cela veut dire que ce contrat doit être voulu et acceptée non seulement dans ses avantages, mais aussi dans ses contraintes. La démocratie est donc une œuvre de maturité, du choix et de la responsabilité. Elle est donc une option de l'ensemble de la société. C 'est pour cela que chacun doit respecter les engagements liés à cette option.

3. Le respect mutuel des protagonistes politiques.

Dans un climat où la démocratie pluraliste n'est pas encore entrée dans les mœurs politiques, les protagonistes politiques risquent de se considérer comme des ennemis personnels plutôt que comme des adversaires politiques. C'est ici qu'il faut insister sur le respect et l'estime mutuels qu'ils se doivent par-delà leurs rivalités politiques.

4. Le sens du compromis

Le principe du compromis apparaît comme l'une des pierres de touche de la démocratie. «Le compromis est le procédé qui consiste, pour chacun à renoncer à une partie de ses prétentions et à adhérer aux aspects positifs des solutions proposées par les autres. Cela suppose l'acceptation de la discussion et du débat [26]». En effet, à partir du moment où l'on accepte l'affrontement d'intérêts divergents, on ne peut pas

[26] REPUBLIQUE DU BURUNDI, COMMISSION CONSTITUTIONNELLE, *Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi*, Bujumbura, 1992, P136

espérer que son propre intérêt prévaudra toujours. Souvent, sinon toujours, le compromis est le résultat d' une négociation continue. Le compromis exige que chacun se conduise dans ses revendications de manière à chercher un terrain d'entente plutôt qu'à radicaliser les positions.

5. La tolérance

Il s'agit d'un comportement qui accompagne les deux précédents principes. Toute démarche démocratique qui implique des relations entre plusieurs partenaires doit être caractérisée par la tolérance. « On appelle tolérance une ligne de conduite qui consiste à laisser à autrui la liberté d' exprimer des opinions que nous ne partageons pas et vivre conformément à des principes qui ne sont pas les nôtres[27] ». Celle-ci consiste à accepter que l'autre ait ses opinions politiques, religieuses, ses propres manières de penser et d'agir, ses propres intérêts à défendre etc. La démocratie doit être l'école de la tolérance pour tous les citoyens et en particulier pour les concurrents politiques.

6. Le respect des lois et des institutions démocratiques.

En démocratie, tout homme doit respecter la loi. Ici, doit être consacré le principe selon lequel nul n'est au-dessus de la loi. Cela vaut non seulement lorsqu' il s'agit de se soumettre aux rigueurs de cette dernière mais aussi lors qu'il s'agit du respect des engagements politiques. Les responsables politiques, les premiers, doivent donner l'exemple du strict respect des lois.

Considérer les lois comme des textes sans valeurs ou les appliquer seulement lorsque ses intérêts ne sont pas en cause est une négation de la démocratie. De même, c'est lorsque les institutions démocratiques sont respectées que la démocratie peut prendre corps dans la société.

7. Le respect des valeurs communes.

Selon le Rapport de la commission constitutionnelle, lorsque la démocratie s'exerce dans un cadre pluraliste, il y a expression des intérêts divergents .Cela peut entraîner un conflit de valeurs qui, lui-même, peut gêner, voire compromettre l'exercice de la démocratie. C'est pour cela qu'il est nécessaire que dans une société existent des valeurs fondamentales communes autour desquelles il y a un accord de l'ensemble de la population qui sont donc des références pour tous et que tout le monde doit respecter. L'accord sur ces valeurs est indispensable à l'existence de la démocratie.

[27]PEMF, *Op. Cit.*, p 60

Ces valeurs donnent, en effet, les grandes orientations suivant lesquelles la société entend non seulement organiser son action et son comportement, mais aussi s'évaluer régulièrement. Si ces orientations n'existaient pas, la société n'aurait de normes de conduite. Cet accord signifie l'engagement à respecter ces valeurs et à les mettre en pratique.

8. Démocratie, égalité et justice sociale.

L'égalité de tous devant la loi, égalité dans l'accès aux services public, égalité des chances, est le fondement même du régime démocratique. La démocratie va de pair avec la lutte contre les injustices sociales et les inégalités de toutes sortes et postule un système économique qui réalise un progrès par le développement équilibré de toutes les composantes sociales de la population.

9. Primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers

Dans un régime à démocratie pluraliste, les intérêts particuliers ou des groupes acquièrent une place importante et risquent d'éclipser l'intérêt général. Lorsqu' une telle situation se produit, la démocratie se dilue dans des particularismes égoïstes et inconciliables. C'est pour cela que toutes les démocraties se donnent comme ligne de conduite de privilégier l'intérêt général sur les intérêts particuliers chaque fois que les deux sont en concurrence.

10. La transparence dans la gestion de la chose publique.

La classe politique doit apprendre à fournir à la population l'information dont elle a besoin pour suivre la marche de la gestion de la société. A ce sujet, il conviendra d'améliorer le système de communication avec la population dans le but de former et d'informer cette dernière pour qu'elle soit à même de participer aux affaires de la communauté.

III. Notions d'acteurs, stratégies, enjeux et ressources

1. Notion d'acteurs.

Le concept d'« acteur » joue un rôle fondamental dans l'analyse stratégique. L'accent est mis sur le fait que l'acteur est celui dont le comportement (ici équivaut à l'action) contribue à structurer un champ, c'est-à-dire à construire les régulations. Toute organisation est composée d'acteurs structurant leurs relations dans un modèle plus interactif qu'interdépendant, si elle veut « bien »fonctionner.

Par système de régulation des relations, on entend les règles de relations que se donnent les acteurs pour résoudre les problèmes quotidiens d'organisation.[28]

Philippe BERNOUX note que ce sont bien les acteurs, relativement libres et autonomes, qui créent un système, ils le font fonctionner à travers un réseau de relations où ils négocient, échangent et prennent des décisions.

Ainsi, il définit l'acteur comme : « celui (individu ou groupe) qui participe à une action et à des intérêts communs pour cette action. On ne peut donc donner une liste a priori d'acteurs dans une entreprise. Il faut les énumérer à partir de l'action envisagée. Un même groupe peut être un acteur unique, lorsqu' il fait bloc à l'intérieur, ou éclater en plusieurs acteurs. Un individu, même hautement placé dans la hiérarchie, ne constitue pas forcément un acteur[29]».

Les auteurs classent les différents acteurs et les actions qu'ils mènent en fonction de leur position par rapport au système politique. C'est ainsi que Charles TILLY différencie explicitement les groupes qui sont membres du système politique et les opposants qui sont en dehors : *« les membres du système politique ont plus de pouvoir et doivent faire face à moins de pressions que les opposants deviennent membres grâce à leur action politique[30]».*

Cependant, William GAMSON cité par LAPEYRRONNIE établit une distinction formelle et « contrôle »entre les groupes sociaux et les acteurs politiques selon qu'ils sont dans ou en dehors du système politique :

« La différence centrale entre les acteurs politiques est synthétisée par l'idée d'être à l'intérieur ou à l'extérieur du système politique. Ceux qui sont à l'intérieur sont des membres dont les intérêts sont déjà acquis. Autrement dit reconnus comme légitimes par les autres membres. Ceux qui sont à l'extérieur sont des opposants. Ils n'ont pas la prérogative essentielle de membres –l'accès routinier aux décisions qui les affectent. Ils ne l'ont pas parce qu'elle leur est refusée en dépit de leur meilleurs efforts ou parce que leurs tentatives sont maladroites et inefficaces[31]».

Selon GAMSON, cette différence établie entre acteurs sociaux et politiques en fonction de leur appartenance ou non au système politique permet d'expliquer les différences de leurs « impératifs politiques » et aussi de rejeter toute interprétation qui ferait des premiers des acteurs rationnels poursuivant leurs intérêts et les seconds des acteurs irrationnels exprimant leurs frustrations.

[28] BERNOUX. P, *La Sociologie des organisations*, Paris, Seuil, 1985, p. 137

[29] Idem, p. 166.

[30] LAPEYRRONNIE .D , *"Mouvements sociaux et action politique .Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources "*in revue française de sociologie ,Paris ,1988, P.594

[31] Idem, P.598

Il reste cependant à résoudre selon LAPEYRRONNIE une contradiction fondamentale : *« comment concilier la première affirmation selon laquelle mouvements sociaux ou politiques sont le faits de groupes qui cherchent à entrer dans le système politique, avec l'observation selon laquelle les participants aux mouvements ont déjà un niveau de participation politique élevée*[33]»? Les classes sociales qui s'affrontent doivent avoir une position sociale relativement proche car l'écart très profond rend caduque toute forme de revendication de la classe dont la position est très faible.

2 Notion de stratégie.

a. Définition

La pensée stratégique implique la prise en considération, dans un même raisonnement, de variables de nature diverses dont les plus importantes ne sont pas quantifiables. Elles combinent les hommes et les choses, les grandeurs et les qualités, la nécessité et les aléas. Elle est en outre confrontée à une difficulté supplémentaire: les progrès technologiques rendent caduques les leçons de l'expérience, si bien que les précédents peuvent rarement servir d'exemples. Ainsi, « la stratégie consiste à concourir à des moyens hétérogènes et des actions dissemblables à la réalisation d'objectif globaux[32]».

Parlant de stratégie, BAUER (M) et CAHEN (E), la définissent comme *« l'accomplissement des buts (...) à moyen et à long terme par un engagement irréversible des ressources humaines, intellectuelles, techniques et financières.»*[33]

De ces deux définitions, il en ressort que la stratégie est définie par rapport à sa finalité c'est-à-dire la réalisation de l'objectif global. Dans le domaine politique, si l'on observe comment divers acteurs politiques mobilisent leurs moyens pour conquérir et/ou maintenir le pouvoir, l'on peut se demander que peut être la motivation.

b. La motivation des acteurs politiques.

Parlant de la motivation des acteurs politiques, Julien FREUND est clair. « Entre en compétition pour le commandement, cela suppose un instinct de domination, mais aussi de l'ambition, j'entends le désir de faire preuve de ses talents personnels au service de la collectivité. Même chez un arriviste et le parvenu, ce sentiment n'est jamais absent, encore qu'il soit corrompu par la vanité. Il n' empêche cependant que le cortège de gloire, de grandeur, d'honneur, de fierté, de majesté et d'immortalité qui auréole les actes mémorables de commandement –peu importe qu' il s' agisse de

[32] ARON. R, (sous la der) , *Encyclopaedia universalis* ,V15 ,Paris ,Encyclopaedia universalis, France ,1976 ,P. 408

[33] BAUER. M, et CEHEN. E, *Qui gouverne les groups industriels ? Essaie sur l'exercice du pouvoir dans le groupe industriel*, Paris , Seuil , 1991, P. 12

prouesse militaire, d'initiative sociale ou d'entreprise économique –demeure l' un des motifs les plus exaltants de la vocation de dirigeant, justement parce qu' il stimule le sens de la responsabilité personnelle [34] ».

Montrant l'importance des ressources dans les relations du pouvoir, Alfred Sauvy dit ceci: *« Celui qui dispose de l'instrument possède un pouvoir considérable sous contrôle, supérieur à maint pouvoir politique[35] ».*

Ainsi, nous pouvons croire que les acteurs politiques burundais en compétition pour le contrôle du pouvoir sont en amont intéressés par le cortège de gloire, de grandeur, d'honneur etc., tandis qu'en aval le contrôle des ressources reste leur désir ardent eu égard à l'influence qu'elles exercent dans la prise des décisions et dans la maîtrise du pouvoir. De là, nous rejoignons la tendance néo-marxiste qui soutient qu'il y a nécessairement interaction entre l'économique et le politique.

3. Enjeux et Ressources.

a. Enjeux

Philippe BERNOUX définit l'enjeu comme *: « la valeur que chacun attribue à une action, ce qu'il peut gagner ou perdre au-delà des objectifs de cette action. Gagner l'estime des autres en réussissant une action difficile est un enjeu. Dans un conflit, il y a toujours des enjeux plus ou moins cachés (de pouvoir) derrière des objectifs déclarés[36]».*

L'action politique est comprise et analysée dans sa logique propre qui est celle de l'affrontement stratégique des acteurs pour la conquête du pouvoir, la participation au système politique et des ressources. Elle est relative au contexte qu'il soit social, économique ou culturel qu'elle se comprend par le champ d'action, c'est- à- dire le système d'interactions dont l'enjeu est le pouvoir. C'est ainsi que LAPEYRONNIE souligne que :

« Si l'acteur politique ne parvient pas à contrôler à sa guise le pouvoir, l'enjeu reste tout de même la participation au système politique par une action contestataire de remise en cause de l'état du système politique[37]».

Nous pouvons donc dire que l'enjeu des acteurs politiques burundais reste la conquête et /ou la conservation du pouvoir pour bien contrôler les ressources.

[34] FREUND. J, *L'essence du politique*, Paris, Sirey, 1986, P 134
[35] SAUVY. A, *La stratégie du pouvoir .Quel avenir pour la France?* Paris, Calman, Levy , 1978 , P 212
[36] BERNOUX. P, Op.cit., P. 166
[37] Idem, p. 614.

b. Ressources

1° Définition

Donnant la définition des ressources, LAPEYRONNIE écrit : « les ressources sont ainsi des « biens », des « choses» rares, assimilables à des valeurs échangeables ou, plus précisément, à de l'argent ou de la monnaie[38] ». Il s'agit moins d'une définition que d'une analogie. La société est conçue comme un marché économique où des biens sont échangés, investis pour produire du pouvoir. Les biens rares, autrement dits, les ressources ont ainsi une propriété remarquable: ils sont indépendants des rapports sociaux et politiques constitutifs de la situation.

« Les ressources sont des biens propres aux acteurs, des choses intangibles et fongibles, des instruments mis au service d'une domination ou d'une action politique et constituant les enjeux de la domination ou de l'action. Elles apparaissent comme des sortes de valeurs monétaires pouvant être transformées en pouvoir si elles peuvent être investies dans l'action collective. Ce sont des instruments au service des acteurs politiques et qu'ils se disputent[39] ».

En définitive, nous sommes d'accord avec Philippe BRAUD qui définit les ressources politiques comme « moyen d'influence dans les rapports de pouvoir[40] ». De plus, les ressources de pouvoir constituent des moyens susceptibles dans une situation déterminée, de peser sur les comportements des partenaires de l'interaction. Marc CANTHY dit que les ressources ne sont jamais définis autrement que comme « les éléments divers nécessaires à l'action[41]».

2° types de ressources

C'est Philippe BRAUD qui affirme qu'on peut concrètement identifier trois grandes catégories de ressources de pouvoir, respectivement associées au fonctionnement du champ économique : ressources matérielles, du champ symbolique: ressources communicationnelles, du champ coercitif : ressources coercitives.[42]

- **Ressources matérielles**

Selon Philippe BRAUD, les ressources utilisables politiquement, qui se révèlent issues directement de ce champ, sont au nombre de trois: l'argent, la capacité distributive et la compétence technique.

[38] LAPEYRONNIE ,P 604
[39] Ibidem
[40] BRAUD . P, Sociologie politique, Paris, LGDJ, 6 è édition, P. 55
[41] LAPEYRANNIE. D, Op .Cit , P 604
[42] BRAUD. P, Op. cit. ,P. 51

Avec l'argent, il s'en suit que les agents sociaux, selon la position hégémonique ou subalterne qu'ils occupent, selon leur capacité élevée ou faible de production, de communication ou d'épargne; ont un accès inégal à cette ressource politique fondamentale. Or, l'argent permet de financer les activités de trois ordres, y compris de communication politique. Il offre la possibilité de susciter des allégeances, récompenser des dévouements, assurer des fidélités. La capacité distributive est le contrôle de l'attribution d'emploi, de prébende ou des privilèges .Cette capacité est l'une des bases de la constitution des clientèles .La compétence technique est ici envisagée comme un savoir-faire relativement spécialisé et productif, elle peut directement contribuer à faciliter l'exercice des tâches politiques.[43]

- **Ressources communicationnelles**

Aucune société ne peut se constituer ni se pérenniser sans la mise en place des langages permettant une intercompréhension minimale entre les individus qui la composent. On peut énumérer comme suit les principales ressources liées à ce champ: d'abord, il y a le contrôle de l'information, ressource pouvant renvoyer à des situations différentes. La position hiérarchique dans une organisation est un carrefour d'informations descendantes et montantes; à ce titre, elle fournit la possibilité de tirer du pouvoir d'influence à partir de la simple détention d'informations utiles.

Ensuite, la notoriété qui se construit autour de la reconnaissance des « mérites » d'un individu a favorisé l'attention, ce qui rehausse l'impact des prises de parole du bénéficiaire. Il s'agit d'une ressource précieuse qui ne s'acquiert pas sans difficulté ni conformité à certaines itinéraires ; mais la notoriété une fois acquise, s'alimente assez aisément d'elle-même. Catégorie voisine, la popularité est une notoriété à des perceptions émotionnelles positives, se situant sur le registre de l'admiration ou de l'affection.

Enfin, la légitimité qui repose sur un système de croyances qui confère à celui qui en bénéficie une précieuse présomption d'autorité. Si en revanche, le dévoilement des scandales ou d'affaires peut constituer une arme politique redoutable; c'est parce qu'ils sont de nature à détruire une légitimité acquise en évidence par exemple, la violation clandestine des principes sur lesquelles une personnalité politique avait bâti sa réputation publique[44].

- **Ressources coercitives.**

La constitution de la société suppose la mise en place de mécanisme tendant à la régulation de la violence physique car son extension la rend profondément

[43] Idem, p. 45
[44] BRAUD . P, Op. cit. , P.59

désorganisatrice du tissu social. D'où l'émergence des ressources (politiques) spécifiques à savoir le contrôle des forces de l' ordre et de l'armée, la légalité et l'aptitude à troubler l'ordre public. Le contrôle des forces de l'ordre est nécessaire. Cependant, ce contrôle exercé sur cet appareil coercitif peut se révéler défaillant, par exemple lorsque se multiplient les « bavures policières »ou que se constituent des services parallèles plus ou moins indépendant du gouvernement.

La légalité est cette qualité qui confère à la décision prise une présomption de légitimité qui en facilite la mise en œuvre, y compris les récalcitrants. C'est en ce sens qu'elle constitue une ressource politique. L'aptitude à troubler l'ordre public dont les modalités de formes d'action peuvent être inégalement violentes incluse en effet aussi bien la manifestation publique, la grève, avec ou sans occupation des lieux de travail, que l'émeute ou l'activité terroriste qui constituent seules des violences à proprement parler, dirigées contre les personnes et contre les biens. Mais leur trait commun est de provoquer (ou démontrer) l'affaiblissement de l'autorité publique afin de créer un rapport de forces plus favorable à la prise en considération des exigences présentées[45].

Après ce cadre théorique, il est possible de vérifier ce qu'il en est au Burundi.

[45] Idem, P.59

CHAPITRE II : ANALYSE DES STRATEGIES DES ACTEURS POLITIQUES A TRAVERS LES ELECTIONS DE 1993, 2005, ET 2010.

La démocratie étant un système de gouvernance où le pouvoir émane du peuple, on comprend bien que les acteurs politiques se doivent de tout faire pour arracher ce pouvoir de ses détenteurs. La période électorale étant donc le moment où les acteurs politiques se rapprochent le plus du peuple pour solliciter leur consécration. C'est pourquoi nous avons décidé, afin de comprendre les grandes stratégies de conquête du pouvoir politique, d'analyser les 3 périodes électorales déjà vécues depuis le processus de démocratisation de la vie politique au Burundi jusqu' en 2010.

I. Stratégies des acteurs politiques à travers les élections de 1993

1. Des stratégies politiques.

Lorsqu'on parle de stratégies politiques, l'on veut dire l'usage des moyens légaux pour arracher et /ou maintenir le pouvoir à son profit.

a. A travers la constitution de 1992.

Pour différencier les moyens politiques (pacifiques) pour accéder au pouvoir, Jean-Baptiste ELSHTAIN estime que *«le pouvoir politique ne prend pas forme dans le canon d'un pistolet ou le couperet sanglant de la guillotine. Il prend plutôt naissance lorsque des hommes et des femmes [...] s'unissent pour trouver le moyen d'exprimer leurs espérances et leurs possibilités communes*[46]*»*.

Au Burundi, l'année 1992 est déterminante dans ce long processus conduisant à la démocratisation des institutions de la République du Burundi. Pour concrétiser cela, le pouvoir BUYOYA I (1987-1993) avait déjà initié la politique de l'unité nationale dans le double but de préparer la société burundaise à l'éventualité du multipartisme dans le cadre général de la réconciliation. Cette constitution autorisant la renaissance du multipartisme était venue désamorcer le climat politique lourd caractérisé par la formation clandestine des mouvements politiques venant s'opposer au seul parti unique qui était l'UPRONA. Pour le président BUYOYA et l'UPRONA, le fait d'avoir reconnu et instauré le multipartisme constituait une stratégie valorisante pour ces derniers.

A ce sujet Nicolas MACHIAVEL note :

« Nulle chose ne fait autant estimer un prince que ne font les grandes entreprises et de donner de soi rares exemples[47]*»*. Mieux encore l'auteur du Prince estime que : *« [...]*

[46] ELSHITAINE. J. B, *"La démocratie à l'épreuve "*in « La démocratie est une discussion, New York Myers ,1996 P.8
[47] MACHIAVEL .N, *Le prince*, Paris, Flammarion, 1980, P.179

un prince doit avoir deux craintes: l'une au-dedans par rapport à ses sujets ; l'autre au dehors par rapport aux puissances étrangères[48]».

De ces deux citations découle la conclusion que BUYOYA, en initiant la politique de l'Unité nationale, créait l'horizon démocratique indépassable. L'espace politique burundais tel que le concevait BUYOYA I lui accordait une position politique inéluctable. BUYOYA I contrôlait dès lors les sorties et les entrées dans ce champ politique. Cette stratégie se construisait sur les ruines des désirs populaires.

En effet, en reconnaissant l'existence du multipartisme, il s'inscrivait dans les vifs désirs de la population intérieure qui semblait en avoir assez avec le monopartisme. En outre, il voulait continuer à bénéficier du soutien des puissances étrangères qui commençaient à crier pour une démocratisation des institutions des pays africains et pour beaucoup plus de liberté. Cette constitution de 1992 marquait un pas décisif dans l'histoire du Burundi comme le souligne le journal «Le Renouveau » de l'époque *: «Nous, peuple burundais, conscients de nos responsabilités et de nos devoirs devant l'histoire et les générations futures : [...] adoptons solennellement la présente constitution qui est la loi fondamentale de l'Etat*[49]». Le parti FRODEBU n'a cessé de demander qu'il y ait une transition politique pour que le pays se prépare bien aux élections.

Le président BUYOYA avait aussi accepté cette proposition de création d'un gouvernement de transition avec la participation d'autres formations politiques lorsqu'il le soulignait « nous les associerons aux grandes décisions devant mener à l'accomplissement de la démocratie[50]».

Que ce soit le cas du FRODEBU ou de l'UPRONA, une grande stratégie se dissimulait à travers la transition. Pour le FRODEBU, la transition lui aurait permis de chercher officiellement des militants, tandis que l'UPRONA voyait dans la transition une occasion propice pour l'opposition avide de lui arracher ses partisans. C'est pour cela que BUYOYA n'a pas voulu tenir sa promesse.

Tout pouvoir qui élabore une constitution veut toujours qu'il soit son propre instrument, un tissu taillé à sa mesure. Il va sans dire que le régime BUYOYA avait plus d'espoir en cette constitution que l'opposition. Cela se remarque par le fait que certains membres du FRODEBU encore en clandestinité ne souhaitaient pas que cette constitution soit votée par voie référendaire. Ils accusaient cette dernière de n'avoir

[48] Idem , p. 163

[49] *Projet définitif de la constitution de la République du Burundi*, in le Renouveau du Burundi, n° 3728 du dimanche 1e mars 1992 p. 1

[50] VANDERLINDEN, J, *Les institutions politiques du Burundi*, Bruxelles, Lei den, 1974, P. 55.

pas tenu en considération les points de vue de toutes les composantes de la population burundaise.

Comme les règles du jeu changent avec le changement d'intérêts, nous pensons que l'on aurait observé la même chose, si c'était le FRODEBU qui avait élaboré la constitution. Cependant, les principes de droit constitutionnel recommandent néanmoins : « en réalité, la constitution a une portée beaucoup plus profonde: elle situe le pouvoir sur un plan tel que les gouvernants en ont l'exercice, mais non les maîtres[51]».

Au Burundi, les politiques aux commendes ont souvent été des maîtres plutôt que des serviteurs.

b. A travers les élections de 1993.

La procédure électorale se trouve être le moyen peu coûteux de changement de régime politique. Parlant de la raison d'être de la stratégie Léon HAMON note : *« l'essence de la stratégie est l'action délibérée pour surmonter l'opposition rencontrée. Hostilité allant jusqu'à la violence, réflexion et dessein sont à nos yeux deux éléments de la stratégie[52]».*

Ceux qui observent la politique burundaise savent que lorsqu'il y a changement de régime, ceux qui faisaient partie de l'ancien régime sont accusées de tous les maux. Ainsi le parti UPRONA avait peur de subir le même sort s'il advenait que le FRODEBU gagne les élections. Sophie MAPPA confirme cette hypothèse de délégitimation des acteurs politiques lorsqu'elle affirme :

« A chaque fois, le changement de régime était vécu comme une revanche sur le régime politique précédent. Il fallait réduire, voire détruire l'adversaire, le plus souvent assimilé à l'ennemi. Le combat politique prenait le plus souvent la forme de l'affrontement manichéen entre deux camps, voire entre le « bien »et le « mal » [...]. La politique s'est développée en extériorité par rapport à la société, confisquée par des partis qui se concevaient comme détenteurs de la « vérité[53]».

Cette vision de changement /revanche sera souvent utilisée par les politiques burundais.

Voyons ce qu'il en est des candidats en lisse pour les présidentielles.

[51]ARON, R, et Ali, Op.cit., p 242

[52] HAMON L, *Acteurs et données d'Histoire*, Paris, PUF, 1971, P.18

[53] MAPPA. S, *Puissance et impuissance de l'Etat .Les pouvoirs au Nord et au Sud*, Paris, karthala, 1996 P121

1°. L'UPRONA et ses leaders au cours des élections de 1993.

De part sa trajectoire historique et politique, le parti UPRONA disposait d'une grande marge de manœuvre dans cette compétition. D'abord, ce n'était pas pour la première fois qu'il participait à ce genre d'élection. Ensuite comme dans beaucoup d'autres pays africains, l'UPRONA était resté pendant longtemps le parti –Etat. Il disposait d'un avantage des moyens matériels et financiers. En outre, son leader Pierre BUYOYA comptait sur diverses entreprises importantes sous son régime comme l'ouverture politique ainsi que ses bonnes relations avec les églises en général et l'église catholique en particulier. Ces derniers auraient pu orienter les voix en faveur du président BUYOYA. Néanmoins cette influence et ces entreprises n'ont pas fait long feu.

Parlant de cette ouverture, Marc MANIRAKIZA écrit: « Il (BUYOYA) avait espéré une reconnaissance des Hutu à qui il avait grandement ouvert la porte du pouvoir. Un premier ministre, un ministre de l'intérieur, un ministre des finances, un ministre de l'Education nationale, un secrétaire d'Etat à la sécurité publique, un secrétaire d'Etat à la coopération, un président de l'UPRONA etc., et pour couronner le tout, un directeur de campagne Hutu[54]».

En espérant de la sorte, BUYOYA avait sans doute oublié que distribuer des places ministérielles aux Hutu sans réformes profondes de l'armée, de l'administration, de la magistrature, de l'enseignement, du monde des affaires ne suffisait pas pour recueillir leur sympathie. C'est pourquoi le même observateur note « les Hutu ne veulent pas recevoir, ils veulent eux aussi donner[55]». Or, donner est symbolisé par le contrôle de la présidence de la République. Ainsi, l'UPRONA avait-il perdu les élections présidentielles de 1993. Ce qui était un coup dur pour certains leaders de l'UPRONA qui ont vite vu en cette défaite leur mort politique voire physique.

2°. Le FRODEBU et ses leaders au cours des élections de 1993.

Le FRODEBU ne manquait pas, à son tour, d'atouts propres. En effet, ses principaux leaders étaient associés à la gestion de l'UPRONA, un parti unique à l'époque. Ce qui signifie qu'ils étaient plus ou moins habitués à la conduite du parti. Ensuite, avant d'être agréé, ce parti travaillait dans la clandestinité. Ceci laisse entendre qu'il pouvait plus ou moins exprimer le désir des Burundais et l'inscrire dans son programme.

En outre, pour autant que les principaux leaders étaient Hutu, ce facteur n'aurait pas joué moins à la victoire de ce parti. Qui plus est, le FRODEBU a bénéficié d'une alliance

[54] MANIRAKIZA. M, *Quand le passé ne passe pas : BUYOYA I- NDADAYE (1987-1993)*,Bruxelles, la longue vue, 1996, p. 76

[55] Ibidem;

d'autres partis dont les leaders étaient des Hutu. Sa stratégie de logique de situation renforçait sa visibilité politique.

Léon HAMON réaffirme cette exploitation du contexte du moment quand il écrit :

« C'est que, toujours, l'un des usages de la liberté d'action tend à modifier dans un sens favorable l'ensemble des données du moment suivant, tandis que l'autre usage est de tirer le plus grand avantage des données du moment présent. De même dans la bataille politique, des partis lutteraient tour à tour pour modifier à leur avantage la règle du jeu et pour gagner la partie selon les règles communes. Pour prendre un exemple concret, ils s'occuperont [...] ensuite de gagner les élections[56]*».*

En voulant instaurer le changement ou encore le renouveau dans la société burundaise, beaucoup de gens ont adhéré massivement au parti FRODEBU dans l'espoir de voir leur situation s'améliorer avec le changement. C'est dans ce contexte que le FRODEBU a pu gagner la popularité qui l' a conduit vers la victoire de toutes les élections ; mais aussi et surtout le facteur ethnique n'aurait moins contribué à cette victoire car son instrumentalisation était on ne peut plus claire.

3°. Le P R P et ses leaders pendant les élections de 1993

Au cours de la campagne pour les élections de 1993,le PRP n'a pas tissé d' alliance avec les autres partis politiques: il a lutté seul. A propos de cette stratégie, Marc MANIRAKIZA note ceci :

« Même sans muser sur une victoire possible, la stratégie du leader du PRP était subtile, il savait que SENDEGEYA ne battrait pas les deux candidats; mais il a pu dire que si chacun des deux candidats ne remportait la majorité absolue au premier tour, l'accession aux voix du PRP pour le second tour prévu le 21 juin 1993 vaudrait à son parti d'importants postes ministériels dans le futur gouvernement, ce qui était bien raisonné[57]*».*

Tout en étant d'accord avec lui, MANIRAKIZA oublie le contexte de l'élection et le processus de construction de l'identité politique au Burundi. La stratégie du PRP n'a pas abouti aux résultats escomptés. Le PRP perdit ainsi les élections.

Les stratégies politiques ayant échoué, certains esprits obsédés par le contrôle du pouvoir politique ont fait recours aux stratégies violentes.

[56] HAMON, L, Op.cit., p.25
[57] MANIRAKIZA, M, Op.Cit., p 76

2. Le gouvernement issu des élections de 1993

Le président Melchior NDADAYE forme le 10 juillet 1993 son gouvernement

Tableau n°1 : Le gouvernement issu des élections de 1993.

Nom	**Fonction, origine ethnique, politique, régionale et niveau d'étude.**
NDADAYE Mélchior	Présidence de la République : Hutu, Frodebu, Muramvya, Lic. en psychologie+Diplôme des études supérieures de banques.
KINIGI sylvie	Premier Ministère :Tutsi, Uprona, Buja-Rural, Lic. en économie
CIZA Bernard	Vice-premier Ministère chargé des questions économiques et sociales: Hutu, Frodebu, Bururi, Lic. en économie.
NTAHOBAMA Melchior	Vice-premier Ministère chargé des questions politiques et des réformes institutionnelles : Hutu, Frodebu, Ngozi, Lic. en droit.
NTIBANTUNGANYA Sylvestre	Ministère des relations extérieures et de la coopération : Hutu, Frodebu, Gitega, Lic. en Géo-Histoire.
NDAYIKEZA Juvénal	Ministère de l'administration du territoire et de développement communal : Hutu, Frodebu, Bururi, Lic. en économie.
SINDAYIGAYA Gaspard	Ministère de la planification et de développement des finances : Hutu, Frodebu, Rutana, Lic. en économie.
Col NTAKIJE Charles	Ministère de la défense nationale : Tutsi, « neutre », Makamba, diplômé de « pilote de chasse d'appui au sol »
NYANGOMA Léonard	Ministère de la fonction publique, du travail et du rapatriement des réfugiés : Hutu, Frodebu, Bururi, Lic. en maths.
NTARYAMIRA Cyprien	Ministère de l'agriculture et de l'élevage : Hutu, Frodebu, Buja-Rural, Ir. Agronome.
NGENDAHAYO Liboire	Ministère de l'éducation nationale : Hutu, Frodebu, Kayanza, Dr. en sciences biologiques.
DWIMA BAKANA Fulgence	Ministère de la justice et gardes des sceaux : Hutu, Frodebu, Bururi, Lic. en droit
NGENDAKUMANA Jacques	Ministère du commerce, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme : Hutu, Frodebu, Buja-Rural, baccalauréat en philosophie.
KABUSHEMEYE Ernest	Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire : Hutu, RPR, kirundo, Dr en sciences appliqués
NIYONKURU Schadrack	Ministère du transport, des postes et télécommunications:Hutu, PP, Bururi, Ir en construction.
KANYENKIKO Anatole	Ministère des travaux publics et de l'équipement: Tutsi, Uprona, Ngozi, Ir électromécanicien (maîtrise).
NGENDAHAYO Jean Marie	Ministère de la communication et porte-parole du gouvernement : Tutsi, Frodebu, Bujumbura-Mairie, Lic. en philologie romaine.
BUKURU Marguerite	Ministère de l'action sociale : Tutsi, Uprona, Gitega, Lic. en droit.
MINANI Jean	Ministère de la santé publique : Hutu, Frodebu, Kirundo, Dr. spécialiste.
SIMBIZI Cyriaque	Ministère de la jeunesse, de la culture et des loisirs : Tutsi, Frobebu, Gitega, Lic. en Histoire.

NDAYIRAGIJE Emmanuel	Secrétariat d'Etat chargé du développement communal : Tutsi, Frodebu, Bururi, Lic. en Economie.
BANYANKIYE Prosper	Secrétariat d'Etat chargé de la planification du développement : Tutsi, Uprona, Bujumbura-Rural, Lic. en Economie.
TOYI Salvator	Secrétariat d'Etat chargé du Budget et de l'administration fiscale et douanière : Hutu, Frodebu, Muyinga, Lic. en Economie.
Col. GAKORYO Lazare	Secrétariat d'Etat chargé de la sécurité intérieure : Tutsi « neutre », Muramvya, études militaires.
MUNYEMBARI Paul	Secrétariat d'Etat auprès du ministère des relations extérieures chargé de la coopération : Hutu, Frodebu, Ngozi, Diplômé en Relations internationales.

Référence juridique : Décrets n°100/001 et 100/002 du 10/7/ 1993 portant nomination des membres du gouvernement in B.O.B n° 10/93 p.567

Outre qu'il est issu des élections, ce gouvernement a quelque chose de particulier: il comprend en son sein des postes nouveaux. Il s'agit notamment des deux vice-premiers ministères chargés respectivement des questions socio-économiques et des questions politiques et des réformes institutionnelles ainsi que le ministère de l'administration du territoire et du développement communal. Le ministère de la fonction publique et du travail reçoit le nouveau département, celui des réfugiés, créé dans l'optique d'accueillir des rapatriés rentrant de l'extérieur. Le Ministère de la Promotion Féminine et de la Protection Sociale a été supprimé pour être remplacé par celui de l'Action Sociale. D'autres nouveautés concernent les secrétariats d'Etat qui passent de 2 à 5. Les trois nouveaux sont : secrétariat d'Etat chargé du développement communal, celui chargé de la planification ainsi que celui chargé du budget et de l'administration du territoire.

Quant à la représentation politique, le Frodebu, vainqueur des élections, se taille la part du lion. Sur 24 postes (19 ministres et 5 secrétariats d'Etats), il occupe 16 ministères, soit 66,6% des ministres, alors que l'Uprona (le grand perdant) , reçoit 4, le PP,1 de même que le RPB, 2 autres postes reviennent aux officiers sans parti et supposés être neutres. Le PP et RPB font partie du gouvernement parce qu'ils sont de la mouvance présidentielle.

Force est de constater également que les ministères les plus importants reviennent au même Frodebu. Sur le plan ethnique, les Hutu sont au nombre de 16 tandis que les Tutsi ne sont que 5. Manifestement, le Frodebu s'identifie aux Hutu et l'Uprona aux Tutsi. Trois Tutsi sont au Frodebu alors qu'aucun Hutu n'est à l'Uprona. Encore est-il visible que les anciennes « élites contre-étatiques »prennent le dessus sur les anciens « élites étatiques ». Il s'agit d'un gouvernement à visage nouveau.

Au niveau régional, sauf RUYIGI, KARUZI, CANKUZO, BUBANZA et CIBITOKE, toutes les autres provinces sont représentées. Parmi les provinces qui restent, les plus

représentées sont Bururi avec 6 ministres, suivies de Bujumbura-Rural et de Gitega qui en reçoivent chacune 3.

3. Les stratégies violentes.

Après avoir analysé les moyens de conquérir le pouvoir et/ou maintenir le pouvoir, Nicolas MACHIAVEL trouve qu'il faut combiner deux moyens : institutionnel et violent. La stratégie ou la tactique résiderait donc dans la façon de savoir quand et comment il faut réunir les deux moyens ou les utiliser. Ainsi, écrit-il : « Vous devez donc savoir qu'il y a deux façon de combattre : l'une avec les lois, l'autre avec la force ; la première est propre à l' homme, la seconde est celle des bêtes ; mais comme la première très souvent ne suffit pas, il convient de recourir à la seconde[...]ce qui veut dire autres chose d'avoir pour précepteur un demi-bête et un demi-homme ; sinon qu'un prince sache user de l'une et l'autre nature, et l'une sans l'autre n'est pas durable[58]».

Nicolas MACHIAVEL n'y va pas par quatre chemins lorsqu'il propose la tactique adhoc pour affermir ce mélange ou plutôt cette combinaison de moyens : *« un prince est obligé de savoir bien user la bête, il doit parmi elles prendre le renard et le lion ; car le lion ne se défend pas des rets, le renard ne se défend pas des loups. Il faut être renard pour connaitre les rets et lion pour effrayer les loups. Ceux qui s'en prennent seulement au lion n'y entendent rien[59]».*

Même si la démocratie exclut la violence comme mode de conquête du pouvoir politique, elle « souffre, ici et là, d'un autre mal endémique : ceux qui exercent le pouvoir ne rendent pas compte de leurs actes[60]». La violence ne serait donc davantage qu'un ultime recours pour se faire entendre et découlerait d'un processus « logique » lorsque le pouvoir persiste à brimer les défenseurs du changement politique. Il y a parfois des moments où la violence se passe sans commentaire comme certains coups d'Etats au Burundi, ce qui ferait dire à Jean François BAYART cité par Augustin NSANZE qu'au Burundi, le coup d'Etat a été érigé en procédure de maintenance de l'ordre social[61]».

Revenons donc aux acteurs politiques burundais, à leurs mécanismes de conquête du pouvoir par des moyens violents.

[58] ELSHTAIN,J.B, Op.Cit., P 8
[59] MACHIAVEL,N, Op . Cit., P 159.
[60] DUHAMEL, O, *Les démocraties. Régimes, Histoires, exigences*, Paris, Seuil, 1993, P 337
[61] NSANZE, A, *Le Burundi contemporain. L'Etat-Nation en question (1993-2002)*, Paris, Harmattan 2003, P 104

a. Les stratégies violentes à travers les coups d'Etat.

Ted GURR cité par Theuda SKOCPOL s'efforce d'élaborer une théorie générale et psychologisante sur l'ampleur et les formes de la « violence politique » définie comme «toute offensive collective au sein d'une communauté politique contre le régime politique, ses acteurs (groupes luttant pour le pouvoir politique ainsi que le personnel au pouvoir), ou ses politiques. Ce concept s'applique à un ensemble de circonstances, dont la propriété commune est le recours à la menace ou à la violence[62]».

1° Tentative de coup d'Etat du 21 octobre 1993

La tentative de coup d'Etat d'octobre 1993 intervient dans un contexte politique où le FRODEBU contrôle pratiquement toutes les institutions. En effet, après la victoire du FRODEBU, l'ancienne élite se voit écarter du pouvoir du sommet à la base. En optant pour ce « spoil system » à l'américaine, le FRODEBU allait fonctionner comme un « *symptôme d'une logique unitaire et centralisation*[63]».

L'après putsch se caractérise par l'écartement du pouvoir entre plusieurs partis disposant d'une capacité de nuisance politique. Il s'ensuit un pourrissement de la conjoncture politique : crise politique, instabilité gouvernementale inégalée et un vide institutionnel.

Constitutionnellement, c'est le président de l'assemblée nationale qui doit assurer l'intérim de la présidence de République jusqu' à l'élection du nouveau chef d'Etat. C'est impossible parce que ce dernier avait été assassiné en même temps que le président de la République. Il était alors impératif de constituer le bureau de l'assemblée nationale en vue d'élire un nouveau président.

Dans l'entre temps tout vire au rouge au pays. « Des massacres interethniques » et des assassinats politiques atteignent leur paroxysme. Cette situation de fait, du moins chaotique, ne permet pas d'organiser les élections pour élire un nouveau président de la République. Il ne restait qu'à réviser la constitution pour donner la prérogative à l'assemblée nationale d'élire le nouveau président de la République.

Ainsi, la souveraineté venait d'être hypothéquée par un groupe de gens obsédé de toujours occuper le sommet de la strate sociale.

[62] SKOCOL, (T..) Op, Cit. p 27

[63] DIAW, A, « *Démocratisation et logiques identitaires en actes. L'invention de la politique en Afrique »Dakar*, 1994, tiré sur le site web : http:// www Uqac. Caljmt-Sociologie, consulté le 13/02/2013.

2° Le coup d'Etat du 25 juillet 1996.

Forme particulière de changement de régime en Afrique en général et au Burundi en particulier, le coup d'Etat paraît pour les acteurs politico-militaires *in situ* comme un moyen privilégié pour restaurer l'ordre. Ce qui fait dire à Jean François BAYART : *« Au Burundi, le coup d'Etat a été érigé en procédure de maintenance de l'ordre social* [64]*»*.

Ce deuxième coup d'Etat vient au moment où la situation politique, sociale et sécuritaire est pourrie. La légitimité des institutions politiques est mise en cause à la fois par les organisations de la société civile et les mouvements politiques armées. Et l'Etat ne justifie plus son attribut fondamental du « monopole de la violence physique légitime »[65]

Le putsch de juillet 1996 amorce le *régime politique de transition institutionnelle* par le décret n° 1/001/96 du 13 septembre 1996 portant organisation du système politique de transition ayant pour mission de restaurer la paix, et de conduire le pays vers les élections libres et transparentes.

Celui-ci va se pencher principalement sur les questions relatives au processus de paix, à la démocratie, au génocide, à la justice et à la lutte contre l'impunité, à la sécurité, aux forces de sécurité aux questions économiques et sociales.

Pour réaliser tous ces objectifs, le président de la République compose une nouvelle équipe gouvernementale baptisée gouvernement de « salut public ».

Tableau n°2 : Le gouvernement du « salut public »

Nom	***Fonction, origine ethnique, politique, régionale et niveau d'étude.***
BUYOYA Pierre	Président de la République du Burundi : Tutsi, Uprona, Bururi, Lic. en sociologie.
NDIMIRA Pascal-Firmin	Premier ministère : HUTU, Uprona, Ngozi, Dr en sciences agronomiques.
RUKINGAMA Luc	Ministère des Relations extérieures et de la coopération : HuTu, Uprona, Bururi, dr.en L&L Françaises.
COL. BAYAGANAKANDI Epitace.	Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique :Tutsi « neutre » Muramvya.lic. en sciences fondamentales.
RUBASHAMUHETO Gervais	Ministère de la justice et garde des sceaux : Hutu, Frodebu, kirundo, lic. en droit.
Col.SINZOYIHEBA Firmin	Ministère de la défense nationale : Tutsi neutre ,Bururi ,lic .en économie.
MINANI Evariste	Ministère de la planification : Tutsi, Uprona, Karuzi, Lic. en droit.

[64] BAYART, F, *L'Etat en Afrique*, Paris, Fayard, 1989, P120
[65] WEBER, M, *Economie et société*, Paris, Plon, 1905, p 45

BAMBASI Pierre	Ministère du développement communal : Hutu, Frodebu, Gitega, lic. en psycologie.
BARIYUNTURA Anne	Ministère du rapatriement et de la réinsertion des déplacés : Tutsi, Uprona, Ngozi, lic en psycologie
BARANDEREKA Bernard	Ministère de l'aménagement du territoire : Tutsi, PRP, Bururi, Ir.
NTIRANYIBAGIRA Damase	Ministère de l'agriculture et de l'élevage : Hutu, Frodebu, Rutana, Ir agronome.
NIBIGIRA Gérard	Ministère des finances : Hutu, Uprona, Kirundo,lic. en économie.
NZABAMPEMA Fréderic	Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme : Tutsi, Uprona, Bubanza, lic. en économie.
MUTERAGIRANWA Barnabé	Ministère du travail, de l'artisanat et de la formation professionnelle : Hutu, RPB, Cankuzo, lic. en Géo-HIstoire.
NDAKOZE Monique.	Ministère de la fonction publique : Tutsi, Frodebu, Bururi, lic.en L&L Françaises.
BIGAWA Samuel	Ministère de l'enseignement secondaire, supérieure et de la recherche scientifique : Hutu, Frodebu , Makamba, Dr en biologie.
RUHAZA Christine	Ministère des droits de la personne humaine, de l'action sociale et de la promotion féminine : Hutu, Frodebu, Ruyigi, L&L Françaises.
GASUTWA Bonaventure	Ministère de la jeunesse, du sport et de la culture : Tutsi, Buja-rural, lic.en L&L Africaines.
KARIBURYO Juma	Ministère de la santé publique : Hutu, « neutre »Buja-rural Dr. en Médecine.
NDAYICARIYE P. Claver	Ministère de la communication et porte parole du gouvernement : Hutu, Frodebu, Karuzi, lic. en lettres.
SINZINKAYO Léonce.	Ministère des transports, postes et télécommunications : Hutu, Frodebu, Muramvya, lic.en économie.
NKURUNZIZA Pascal	Ministère des travaux publics et de l'équipement: Tutsi , Uprona, lic. en sciences géologiques et minéralogiques.
IDI BUHANGA Pressadi	Ministère de l'énergie et des mines : Tutsi, Frodebu, Ir . en sciences appliquées.
NINDORERA Eugène	Ministère des réformes institutionnelles et des relations avec le parlement : tutsi, « société civile »,Buja-Mairie, lic. en droit.
NDIMURUKUNDO Nicéphore	Ministère de l'enseignement de base : Tutsi, PIT, Muramvya , Dr en psychologie.
HAVYARIMANA Léonidas	Secrétaire d'Etat auprès du ministère des relations extérieures chargé de la coopération :Tutsi, Frodebu, Rutana, Ir en mécanique agricole.
NZOHABONAYO Vénérand	Secrétaire d'Etat auprès du ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique :hutu, Frodebu, Muramvya, lic.en droit.

Référence juridique et source : décret n°100/oo1 du 31 juillet 1996 ; décret n° 100/oo2 du 02/08/1996.Présidence de la République et B.O.B n° 7/96 p.68

On le voit donc, au niveau de sa composition, le gouvernement du « salut public » a le même visage que le précédent. Il comprend 24 ministères et 2 secrétariats d'Etat. Au niveau de la représentation politique, le Frodebu reçoit 11 postes, l' Uprona 9, le PIT

1,RPB 1 et 2 « neutres ».Encore faut- il ajouter que ce gouvernement obéit à la logique d' équilibre ethnique. Une nouveauté : Deux ganwa sur la liste.

Le gouvernement BUYOYA II comprend également deux militaires parmi lesquels le colonel BAYAGANAKANDI reçoit l'Intérieur. Le choix d'un militaire pour gérer ce ministère peut se justifier par l'objectif de mettre un terme si pas d'atténuer les massacres, assassinats et meurtres devenus monnaie courante dans tout le pays.

Au niveau régional, les provinces qui ne font pas partie de l'équipe sont RUYIGI, CIBITOKE ET MUYINGA. De nouveau, MURAMVYA et BURURI sont les plus gâtées avec des fréquences respectives de 5 et 4. Le gouvernement dit de « salut public » échoue à mettre en exécution le programme politique pour lequel il a été mis sur pied.

D' une part, parce que l'assemblée nationale qui commence à renaître de ses cendres grâce à la communauté internationale qui la soutient, refuse d'adhérer au décret- loi du 13 septembre portant cadre institutionnel de transition. En effet, cette dernière refuse de reconnaître le nouveau régime qu'elle fait passer pour inconstitutionnel et illégitime. En réalité, le législatif estime comme texte valable et référence incontournable pour les institutions burundaises, la constitution du 13 mars 1992. Or, celle-ci est vidée de son contenu depuis la convention et remplacée par le décret-loi susmentionné à la suite du coup d'Etat du 25 juillet 1996.

D'autre part, le nouveau régime se heurte à l'opposition ferme de la communauté internationale. L'on se souvient que la fin de la guerre froide s'était matérialisée par l'érosion de l'idéologie monopartite et par la même, de la militalocratie en Afrique et le retour des baroudeurs aux galons sur la scène politique burundaise et ce, malgré les bourrasques démocratiques amorcées par la Baule sous la houlette de la France, ne pouvait qu'inquiéter un occident « donneur de leçon sur la démocratie »et qui avait cru que la fin du millénaire allait enterrer les régimes en kaki.

. b. Les violences à travers les mouvements armées.

C'est l'auteur du « Prince » qui encourage l'usage des armes dans ces termes

« *De là vient que tous les prophètes armés triomphent et que les désarmés s'effondrèrent. Car outre ce qu'on a dit, la nature des peuples est changeante, et il est aisé de les persuader une chose, mais difficile de les tenir en cette persuasion. Aussi, faut –il être organisé de façon que lorsqu'ils ne croiront plus,on puisse les faire croire de force*[66]*».*

[66] MACHIAVEL, N, Op.Cit., p 109.

1°·Le conseil National pour la défense de la démocratie(C.N.D.D).

Les fondateurs de ce mouvement voulaient que soit restaurée la constitution de 1992 qui donnait plus de pouvoir au parti SAHWANYA-Frodebu arguant que le peuple étant souverain, il est par conséquent le seul capable de lui enlever le pouvoir au moment opportun. D'aucuns croient au soutien éventuel des ténors du Frodebu au niveau financier et matériel ainsi que politique accordé à ce mouvement armé. Mais il est difficile de le prouver.

La stratégie violente fut la plus utilisée. En effet, la stratégie de ce mouvement fut au départ de mener la guerre et de l'étendre à travers tout le pays pour limiter la capacité d'intervention de l'armée burundaise. Cette dernière avait beaucoup de rôles : elle travaillait comme police de sécurité en protégeant les camps de déplacés à l'intérieur du pays, les centres urbains et elle devait aussi assurer la protection des frontières et des institutions de la République du Burundi. Cette stratégie du CNDD aboutissait à travers tout le pays à la destruction des infrastructures publiques comme les écoles pour déstabiliser le pays au niveau socio-économique.

La stratégie du gouvernement burundais ou plutôt la réponse était double :

- mener des hostilités politiques contre les rebelles (agression verbale et dénigrement, emprisonnements politiques, regroupements forcés des populations, etc.).
- mener des attaques militaires (affrontements armés, attaques de la population supposée avoir donné l'abri aux rebelles)[67].

Devant cette impasse au niveau sécuritaire, dans les milieux des jeunes surtout la jeunesse urbaine et de nombreuses écoles et universités, les jeunes Tutsi accusaient les militaires d'être incapable de lutter contre l' « ennemi » et exigèrent leur participation.

Ainsi, le pouvoir BUYOYA initia le service militaire obligatoire (SMO) pour que les jeunes aillent aider les militaires sur le champ de bataille contre l'« ennemi ». Les autorités burundaises croyaient qu'elles allaient en finir avec ce mouvement. Mais, ce mouvement bénéficiait de la faveur des populations restées à la campagne, certains par peur de ses représailles, d'autres par véritable conviction. Comme le dit MACHIAVEL : *« toujours en effet, quand bien même on aurait une très forte armée, on a besoin,[...] de la faveur des habitants* [68]*».*

La stratégie du pouvoir était devenue dénonciatrice. Il accusa en effet ce mouvement de « tribalo-génocidaire », ce qui permettait aux dirigeants du pays de proscrire un

[67] République du Burundi, *Accord d'ARUSHA pour la paix et la réconciliation au Burundi*, 28 Août 2002,p 79.
[68] MACHIAVEL, N, Op. Cit., P93

mandat d'arrêt international contre certains des grands leaders de ce mouvement. Les manœuvres ne s'étaient pas arrêtées là car les organes judiciaires burundais sont allés jusqu' à prononcer la peine capitale contre Leonard NYANGOMA dans un procès auquel il ne répondait jamais. Toutes les stratégies envisagées par le pouvoir n'ont pas fait long feu.

C'est ainsi que le Burundi va gagner des négociations secrètes avec le CNDD. Pour rappel, certains politiques au pouvoir soutenaient la poursuite de la guerre et tout le paquet devait être mis à la disposition des militaires gouvernementaux pour en finir avec cette rébellion.

Cependant, ces négociations secrètes n'ont pas abouti à des conséquences tangibles.[69]

Entre temps, le torchon brule entre les frères d'armes au sein du CNDD. L'on parlera de l'incompréhension entre les hommes politiques et les combattants sur terrain. Nous ne savons pas les vrais motifs mais le constat n'a été que le changement des leaders à la tête de ce mouvement. A ce sujet, Machiavel note : « *c'est que les hommes changent volontiers des maîtres, croyant rencontrer mieux*[70]*». Bien qu'on n'avait pas changé la tête de ce mouvement, cela n'a pas empêche que l'on assiste à du « pareil au même ou à du bonnet blanc, blanc bonnet*[71]*».*

Après avoir renvoyé *sine die* NYANGOMA, NDAYIKENGURUKIYE fut lui-même remplacé par Pierre NKURUNZINZA. Pourtant, selon des informations recueillies par Alfred BAGAYA auprès de ces informateurs, leur désir n'était pas de changer pour changer uniquement. Ils accusaient NYANGOMA d'être de mèche avec le président BUYOYA, d'être corrompu et d'être malversateur des ressources de ce mouvement. D'autres, surtout ceux qui vivaient au maquis l'accusaient de n'avoir jamais été sur le front pour encourager ses combattants.

NDAYIKENGURUKIYE aurait aussi été accusé d'avoir procédé à l'élimination des officiers rebelles ne provenant pas du sud du pays. Ensuite, il aurait aussi été accusé de vivre l'opulence surtout avec l'or du Congo; et ainsi, il n'aurait plus pensé au soutien des combattants sur terrain. Ces derniers auraient enfin accusé NDAYIKENGURUKIYE d'être manipulé par le pouvoir en place au Burundi.

Enfin, un autre facteur qui aurait conduit au changement de ces deux leaders du CNDD-FDD serait de la provenance régionale de ces derniers.

[69] REPUBLIQUE DU Burundi, *Accord d'ARUSHA pour la paix et la Réconciliation au Burundi,* PP. 79-80

[70] MACHIAVEL, N, Op. Cit., p 93

[71] MANIRAKIZA, M, Op. Cit., p 9.

En effet, tous les deux proviennent du sud du pays dans la province de Bururi, dans la même commune de Songa et sur la même colline. Ces rebelles avaient toujours considèré la province de Bururi comme l'« origine » de tous les maux qu'a connus le Burundi. Il était donc difficile pour ces combattants d'avoir confiance dans les gens qui proviennent de la même région que les hauts gradés de l'armée gouvernementale contre laquelle ils combattaient.[72]

La tactique du gouvernement burundais fut d' abord de négocier avec ces ailes dites minoritaires (celle de NYANGOMA d'abord, ensuite avec celle de NDAYIKENGURUKIYE) tout en croyant affaiblir l'aile restant, celle de NKURUNZIZA. Des accords ont été conclus. Marie-France Cros s'était d'ailleurs interrogée : « la signature d'un accord de paix fin août, imposée par Nelson Mandela et effectue en présence de Bul Clinton, n'a-t-elle pas été une comédie [73]» ? Bien que ce n'étaient pas des accords tant attendus (ceux de l'aile de Pierre NKURUNZIZA) par la population, c'est une exagération de parler de comédie car un accord entre belligérants n'est jamais de trop. L'aile de NKURUNZIZA, quand elle, va multiplier la stratégie de monter des enchères :

« Les rebelles font monter les enchères. Ils savent que ce sont eux qui peuvent faire capoter le processus en cours.[...].Pour les FDD, la ligne officielle est pour l'instant de ne pas accepter d' autre interlocuteur que l' armée, qu' elle considère comme véritable détenteur du pouvoir au BURUNDI. « L'armée c'est l'Etat » déclarait récemment un porte-parole du mouvement [74]».

Finalement des négociations vont commencer et c'est au 02 décembre 2002 que fut signé un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement du Burundi et le conseil national pour la défense de la démocratie. Quid du FROLINA ?

2°. Le Front pour la Libération Nationale (FROLINA).

C'est un mouvement qui date d'avant la crise due au putsch de 1993.Mais son influence n'était pas aussi grande comme veut le prétendre son chef KARUMBA LIMBO Joseph dans certaines émissions comme « UKURI GUSHIRIRA MU KUYAGA » de la radio ISANGANIRO. L'on sait cependant que le FROLINA n'a pas connu des scissions peut-être parce que les enjeux liés aux prises de décision au sein de ce mouvement n'étaient pas majeurs. Avant 1993, ce mouvement était actif dans le sud du pays à MAKAMBA, ce qui laisse penser aux incursions en provenance du pays voisin, la Tanzanie. Les rebelles du FROLINA auraient bénéficié d'une certaine expérience tirée de leur participation dans des guerres dites de libération de certains pays africains

[72] BAGAYA, A, *Stratégies de conquête du pouvoir par les politiques Burundais: De la logique institutionnelle a la logique armée*. (Mémoire), p. 49

[73] CROS, M.-F, "Accord...sans accords", in Bulletin d'information Africain, n° 397 du 1er octobre 2000.

[74] CHAMPIN, C, "*Le chantage de l'opposition armée*", in *BIA* n° 432 du 1 er décembre 2001, Bruxelles, service d'information africaine, p.11

comme le Zimbabwe. Les leaders de ce mouvement auraient au départ travaillé avec ceux du PALIPEHUTU pour ensuite changer de vision à cause du caractère on ne peut plus radical de ce parti et de sa connotation ethiniste. Le FROLINA participera dans les négociations ayant conduit à l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi.

3°. Le Parti de la Libération du Peuple Hutu-Forces Nationales de Libération (PALIPEHUTU-FNL)

Nous reconnaissons n'avoir pas eu assez d'informations sur ce mouvement pourtant très actif avant et après le coup d'Etat militaire de 1993. Il est cependant utile d'observer que dans ce mouvement le changement des leaders a été monnaie courante. Certains y voient une main cachée des autorités burundaises dans la tentative de corrompre les leaders de ce mouvement naguère très radical. Ce mouvement est passé de la main de GAHUTU Rémy jusqu' à Agathon RWASA en passant par Etienne KARATASI, Kossan KABURA et Alain MUGABARABONA. Même si on ne sait pas les vrais mobiles de tous ces changements, ce qui saute aux yeux est que l'enjeu du pouvoir au sein de ce parti doit être de taille. Notre chroniqueur notait à propos de ces changements au sein du PALIPEHUTU-FNL :

« *Le 23 février 2001, le PALIPEHUTU-FNL (Parti pour la Libération du Peuple Hutu-Forces Nationales de Libération) annonce que son chef, Kossan KABURA a été remplacé par RWASA Agathon* [75]».

Ce mouvement armé a d'abord intensifié ses attaques dans les provinces de CIBITOKE et BUBANZA. Ils étaient beaucoup présents à CIBITOKE plus qu'à BUBANZA. Les vraies raisons de cet emplacement sont moins connues. Mais nous pensons que c'est parce que d'abord ce sont des provinces fertiles. La possibilité d'avoir une base arrière vers le Congo voisin (à l'époque Zaïre) est aussi à mettre parmi les facteurs de leur emplacement.

Après avoir analysé la situation du moment, les rebelles vont décider de quitter la province de CIBITOKE. Beaucoup d'analystes vont évoquer le manque de soutien de la population de cette province a causé paraît-il des atrocités subies de la part des deux belligérants. Les militaires gouvernementaux vont affirmer qu'ils les avaient chasses de toutes les localités de CIBITOKE et de BUBANZA et que ces rebelles ne partaient nullement pas de leur propre gré. A ce que venait de dire l'armée gouvernementale, l'on pourrait se poser la question de savoir si ces rebelles ne se sont pas déplacés vers le territoire burundais supposé être sous contrôle de cette même armée.

[75] Chronologie janvier-juin 2001, in *B.I.A*, no 416 du 15 juillet 2001.

Dans la stratégie de positionnement géographique, ces rebelles justifiaient leur déplacement de CIBITOKE vers Bujumbura par la volonté manifeste d'être devant les portes de la capitale pour être mieux écoutés. Ainsi, ils mèneront des combats acharnés pour chasser les FDD des montagnes surplombant la capitale pour y demeurer seuls jusqu' au lendemain de la signature de l'accord de cessez-le-feu intervenu entre le gouvernement du Burundi et le CNDD-FDD. Ces rebelles du PALIPEHUTU-FNL n'ont pas directement signé l'accord de cessez-le-feu sauf quelques factions issues de ce mouvement, mais leur accord n'a pratiquement pas eu d'effet sur terrain car les rebelles continuent de suivre leur leader charismatique Agathon RWASA. Plusieurs tentatives seront menées mais beaucoup vont échouer. Des affrontements vont continuer surtout dans les provinces de Bujumbura-Rural et Bubanza jusqu' en 2007 date de signature de l'Accord global de cessez-le- feu entre le gouvernement de NKURUNZIZA et les rebelles d'Agathon RWASA.

c. Autres formes de violences physiques.

Au Burundi, il y a eu beaucoup de formes de violences physiques surtout dans le milieu des jeunes organisés avec des clichés ethniques ou ethnisants. Il s'est développé un sentiment de violence qui s'est concrétisé dans des assassinats et des meurtres des personnes de l'autre ethnie, des viols et des pillages ainsi que des destructions des biens. L'armement de la population civile par le pouvoir a aussi contribué au renforcement de la violence physique. Ces gens non formés à l'usage de l'arme, ont souvent utilisé cette arme dans le but de faire des menaces de mort à défaut de le réaliser. Bien que ce ne soit pas l'affaire de tous dans plusieurs cas, leurs armes étaient brandies sur des gens pour les piller, pour les violer, etc.

II. Les élections de 2005, Enjeux et Stratégies.

Le « déterminisme social » reste le paradigme en vogue que se soit pour les élections de 1993 ou celles de 2005. Cela veut dire qu'on vote politiquement comme on est socialement, un Hutu vote pour un Hutu et un Tutsi vote pour un Tutsi ; même si des sympathies extra-ethniques ne manquent pas. La seule différence pour les deux élections est qu'en 2005 il y avait plusieurs partis politiques en compétition, ce qui masquait les comportements identitaires des acteurs politiques.

L'enjeu politique est alors de grande taille : l'ethnisme, le régionalisme restent les caractères généraux des élections de 2005. Les partis d'obédience Hutu chassent sur le même terrain politique, ceux des Tutsi de même. Cette chasse sur un même terrain électoral a fait que les amis d'hier se retrouvent ennemis d'aujourd'hui. C'est ce que

Georges SIMMEL exprime en disant : « *plus les gens se ressemblent, plus le conflit devient grand*[76]».

C'est à partir de ce moment que l'on a commencé observer des dissensions au sein des partis politiques de même tendance idéologique ou politique. Ici on peut citer le cas de l'Uprona qui s'était scindé en deux : l'aile MUKASI et l'Uprona pro-gouvernementale après l'assassinat du président NDADAYE Melchior et la violence massive contre les Tutsi et les Hutu de l'Uprona en octobre 1993.

Pour le FRODEBU, les dissensions commencent avec les élections de 2005.Après avoir assumé l'échec électoral, les anciens patrons de ce parti ont vu leurs avoirs diminuer. Ceux qui étaient habitués à des gratifications matérielles ou symboliques font des stratégies fondées sur le « sauve-qui-peut ». Certains ont migré vers le CNDD-FDD pour conserver leurs postes politiques, d'autres sont restés au sein du Frodebu créant ainsi un climat malsain en connivence avec les membres du CNDD-FDD qui voulaient l'affaiblissement total de ce mouvement rival.

Mais bien avant, au cours des élections de 1993, les membres du CNDD-FDD étaient tous militants du FRODEBU. Ce qui est étonnant c'est que le CNDD-FDD enfant chéri du FRODEBU se retrouve ennemi de celui-ci en 2005.

On distingue ainsi deux ailes au sein du Frodebu : L'aile MINANI dit FRODEBU NYAKURI IRAGI RYA NDADAYE qui devient plus tard un parti politique agréé et l'aile Léonce NGENDAKUMANA au gouvernement. Les deux partis partagent la même idéologie, les mêmes couleurs, ils divergent sur le contrôle du pouvoir et les stratégies de conservation du pouvoir ; mais aussi sur le contrôle des avoirs du parti.

Un peu plus tard est venu le tour du CNDD-FDD après le congrès de NGOZI au cours duquel Jérémie NGENDAKUMANA Fut élevé au ciel et Hussein RADJUBU descendu dans l'enfer.

Après le problème burundais passe de sa dimension ethnique pour devenir régionale mais à une petite dose. La propagande politique de 2005 est beaucoup plus d'attaque verbale entre individus ou partis politiques que de défense d'idéaux ou programmes. Toutes les méthodes étaient bonnes pour annihiler l'action de l'adversaire. Ainsi, rien ne fut laissé au hasard, que ce soit l'intimidation, le mensonge, l'intoxication et la calomnie. En tout cas, les ressources hautement véritables au Burundi se classent dans le registre identitaire.

Il ne serait pas véritable d'imputer ces graves manquements aux partis en tant que tels, c'est davantage des animateurs des partis obnubilés par la conquête du pouvoir,

[76] SIMMEL, G, *Sociologie et épistémologie*, cité par BUGWABARI Nicodème, Cours d'approche thématique des sociaux faits et culturels. A/A : 2004-2005.

de manipuler la population des forces occultes qui ont failli desservir la Nation et la démocratie en oubliant leur dignité.

Les exemples ne manquent pas à commencer par le parti Uprona. Lors de ce meeting à Gitega le 20 mai 2005, le représentant de l'Uprona fustige les gens qui tiennent des propos malveillants en disant que l'UPRONA est un vieux parti qui n'a pas pu lutter contre le génocide, qu'il est mono ethnique ... Bref, qu'il n'a rien fait pour le peuple burundais. L'Uprona constitue des solutions à tous les problèmes d' autant plus qu'il a eu le temps de le prouver. Il faut à cet effet restaurer l'indépendance, lutter contre la pauvreté et le génocide, poursuit-il.

Un exemple plus intéressant est celui du CNDD-FDD qui, comme on peut le voir les raisons historiques sont beaucoup plus évoquées pour susciter les passions populaires. Lors de son meeting dans la même province de Gitega, commune Gitega à CERU, Les propagandistes débutent par une série de questionnement :

- Qui a ramené la paix ? Le CNDD-FDD ! (comme réponse).
- Qu'avez-vous fui ? L'Etat militaro-dictatorial !
- Qui vous a sorti du buisson ? CNDD-FDD !
- Croyez-vous que les promesses qu'ils n'ont pas pu honorer pendant les années antérieures pourraient être possibles aujourd'hui ? Non !

Pour ce même parti, Onésime NDUWIMANA, ministre de la communication d'alors en campagne sur sa colline natale à Gitega même prit la parole en disant : « la mauvaise gouvernance qui par le passé a caractérisé le pays a poussé le CNDD-FDD à prendre les armes pour bâtir un burundais où il fait bon vivre. Les effets se font déjà sentir pour la formation d'une armée et d une police nationale [77]».

Il a invité alors la population de voter 100% le CNDD-FDD en vue de parfaire sa mission de bâtisseur de la paix par la mise en place des institutions qui respectent la cohabitation pacifique des ethnies, sources de tout développement durable.

S'agissant du projet de société, Onésime promet la priorisation de l'agriculture parce qu'elle renferme 80% de la population .La lutte contre la pauvreté consiste à rentabiliser le secteur agricole selon le même locuteur.[78]

Pour le Frodebu, lors de la clôture de sa campagne électorale le 31 mai 2005 au stade prince louis RWAGASORE, le président de la République Domitien NDAYIZEYE (membre du FRODEBU) dit ceci : « Aucun chemin ne peut aboutir que celui des négociations. Le parti mûr en la matière est le FRODEBU, qui a tant perdu les siens depuis le président NDADAYE martyr de la démocratie. Ce parti ne peut pas retourner

[77] Voir Mosta SHABANI, Renouveau n° 6493 du 24 mai 2005, p. 10
[78] Ibidem.

en arrière avec son bagage d'expériences en la matière. Il veut mettre en application le programme de NDADAYE parce qu'il n'a pas eu le temps de le faire jusqu' aujourd'hui. Le FRODEBU sera élu a 100% [79]», poursuit-il.

« *Que ceux qui veulent qu'on ne retourne pas en arrière votent pour les gens intelligents que compte le parti FRODEBU* [80]».

De même en clôturant sa campagne, le CNDD-FDD sur le terrain de NGAGARA, le président du parti Pierre NKURUNZIZA, rappelle à ses militants :

« C'est incontournable voire inadmissible que tous les gouvernements qui se sont succédés depuis que le BURUNDI est devenu indépendant n'ont pas songé à construire la présidence de la République. L'institution présidentielle ne peut en aucun cas rester locataire d'une personne qui que ce soit. La construction des infrastructures tant administratives que sociales figure dans le programme du CNDD-FDD, déclare-t-il [81]».

Prenant la parole, Hussein Radjabu secrétaire du même parti affirme : « ni les tutsi, ni les hutu, ni les twa ne tuent pas. Mais c'est la mauvaise gouvernance qui tue [82]».Il ajoute : « les larmes des militants (ABAGUMYABANGA), des militantes (ABAKENYERERARUGAMBA)et des sympathisants du CNDD-FDD de tous les quartiers de la municipalité de Bujumbura seront essuyés par la victoire qui passe par la voie des urnes. En en croire les propos de monsieur Radjabu, cette victoire proclamée avant les élections communales du 03 juin 2005 est estimée a 101% c'est-à-dire que le CNDD-FDD sera vote a 100% plus une voix du porte fait [83]».

Des exemples sont légions, on ne saurait les épuiser. Mais ce qu'on peut remarquer déjà, c'est que les élections de 2005 ne marquent pas trop de différence sur celle de 1993. L'ethinisme, le régionalisme ont tout le temps influencé l'électorat. De plus, les projets de sociétés sont peu évoqués, on jouait surtout sur les émotions, les sentiments, les angoisses de la population, ce qui a de graves conséquences sur la culture démocratique.

Néanmoins, la campagne électorale de 2005 enregistre des irrégularités. Selon Monsieur Pie NTAKARUTIMANA, vice- président de la COSOME (coalition de la société civile pour le monitoring des élections), les élections se sont bien déroulées d'une façon générale si on fait la comparaison avec celles de 1993. Mais on a remarqué que

[79] BUTOYI Emile, Renouveau, n° 6500, p. 76.
[80] Ibid
[81] SINDAYIGAYA. J. Paul, le Renouveau no 6501 du 2juin 2005,p 13
[82] SINDAYIGAYA. J. Paul, Ibidem.
[83] SINDAYIGAYA. J. Paul, Ibidem.

les gens (même les partis politiques procédèrent à la violation fragrante du code électoral des partis dans ses articles :7,8,9,10,11,1 et 15 .[84]

En ce qui concerne la mise en place des institutions, il était prévu dans la Constitution que le parti vainqueur des élections doit respecter les quotas ethniques et la dimension genre. C'est ainsi que le CNDD-FDD qui a remporté les élections à tout échelon devait mettre en place des institutions dans la logique de la Constitution.

On ignore que ces quotas ont été respectés au sein des institutions politiques. Toutefois, cet instrumentalisation des quotas ethniques et la dimension genre a permis la montée des médiocres aux postes politiques d'où la fragilité des institutions politiques, pourtant définie dans un cadre légal qu'est l'Accord d' ARUSHA.

1. Regard critique sur l'Accord d'ARUSHA

Les négociateurs burundais sont constitués du gouvernement, de l' assemblée nationale et de 17 formations politiques : Uprona (aile de RUKINGAMA), Frodebu (aile de MINANI), PARENA, ANADE, ABASSA, AV-INTWARI, INKINZO, PIT, RADDES, RPB, PSD,PI, PRP, PP, CNDD DE NYANGOMA,PALIPEHUTU d'Etienne KARATASI et le FROLINA. Elles se constituent en deux groupes politico-ethniques. Le premier est dominé par les Hutu et rassemble les forces changement démocratiques de la mouvance présidentielle. Il est composé de sept partis qui constituent le G7.Ces derniers sont le FRODEBU, le CNDD de NYANGOMA, PP, RPB, PI, FROLINA, et le PALIPEHUTU. Le deuxième groupe est constitué par les partis politiques d'opposition dominés par les Tutsi. Il regroupe dix partis politiques qui forment le G10. Ces partis sont l'UPRONA, PARENA, RADDES, ABASSA, AV-INTWARI, INKINZO, ANADDE, PIT, PSD, et le PRP.

A l' exception du PRP qui a fait cavalier seul pendant les élections de 1993, toutes les autres formations politiques-celles qui existaient déjà –n'ont recueilli aucun suffrage lors des élections de juin 1993. Ces derniers se sont en effet, ralliées, soit au Frodebu, soit à l'UPRONA, les deux grands partis politiques dont elles étaient proches politiquement et ethniquement. Cette alliance politico-ethnique va se dessiner, cette fois-ci au grand jour à Arusha où on voit tous ces « petits partis » tourner autour de l'Uprona ou du Frodebu selon qu'ils sont du G10 ou du G7.

Pour certains observateurs, nombreux parmi les négociateurs sont appâtés par des avantages pécuniaires qu'ils tirent d'Arusha. Les mauvaises langues diront que le processus de paix d'Arusha est plutôt le processus « de pain ».J.P. CHRETIEN semble

[84] Renouveau no 6507 du lundi 13 juin, 2005, p 3.

être du même avis : « *l'allocation de 150 dollars par jour faisait d'Arusha un lieu très rentable* [85]»

La trame de l'Accord s'articule autour de 5 principaux points à savoir :

1) La nature du conflit, les responsabilités, la demande d'une commission nationale d'enquête judiciaire et d'une commission nationale pour la vérité et la réconciliation.
2) Démocratie et bonne gouvernance : projet d' une nouvelle constitution reconnaissant les trois composantes ethniques du Burundi, un parlement subdivisé en une assemblée nationale et un sénat de deux délégués de chaque province issus chacun de l'une des deux ethnies majoritaires, un exécutif dirigé par un président assisté de deux vice -présidents d'ethnies et de partis différents, correction des équilibres ethniques au sein de la fonction publique, création d'un Ombudsman, période de transition de trente-six mois avec un corps législatif provisoire élargi chargé de préparer la constitution, un exécutif chapeauté par un président et un vice-président, et enfin, une commission internationale de suivi qui exercerait une tutelle sur le pays.
3) Paix et sécurité pour tous : réforme à l'armée à raison de 50% pour chacune des deux ethnies majoritaires, intégration des rebelles, épuration des éléments responsables des crimes de guerre, présence d'une force de paix étrangère, procédure de désengagement par cantonnement en commençant par l' armée nationale et en prévoyant l' entrée au Burundi des combattants de l'opposition et l' amnistie pour les crimes commis lors du conflit[86].
4) Reconstruction et développement : catalogue des projets de développement en commençant par le sort de tous les sinistrés.
5) Garanties pour l'application de l'accord de paix : définition de la commission de suivi émanant des pays voisins choisis par deux camps et de trois instances internationales, l'ONU, OUA, et l'initiative régionale de paix[87].

Signé le 28 août 2000, l'Accord d'Arusha est présenté comme un événement historique en ce sens qu'il met sur la même table les anciens protagonistes qui se regardaient avant en chien de faïence. C'est l'avis de Julien NIMUBONA :

« La signature d'un tel accord est un événement majeur dans l'histoire politique du Burundi. En effet, l'accord est signé par des acteurs qui historiquement refusaient de se parler. Jusqu' à la date du 21 juin, date à laquelle ont commencé les négociations inter burundaises de paix dans la ville tanzanienne d'Arusha, il était inimaginable que

[85] CHRETIEN J.P, *"Le Burundi après la signature de l'Accord d'ARUSHA »*, tiré sur le site htt://www.politique.africaine.com/pdf/089136.pdf, consulté le 13/02/2013 .
[86] Cette amnistie est une contradiction flagrante du refus de l'impunité des crimes graves que le même accord se targuait de réprimer.
[87] *L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation*, Arusha le 28 août 2000, pp.15-94

des leaders des partis qualifiés jadis d'extrémistes hutu par les tutsi et d'extrémistes tutsi par les hutu, allaient s'asseoir ensemble et parler d'un projet politique commun [88]».

Toutefois, quand bien même toutes les formations politiques en place prennent part à cet accord, il y en a comme l'Uprona aile de Chales MUKASI, le mouvement PA-AMASEKANYA, AC-GENOCIDE CIRIMOSO regroupés dans l'« Accord- Cadre » pour la restauration d'un Etat de droit au Burundi qui refusent les négociations. Aux yeux de ses leaders, il est hors de questions de s'assoir avec ceux qui « ont préparé et exécuté le génocide des Tutsi ». Pour eux l'Accord d' Arusha « n'est qu'une façon de camouflée de nier et d'achever le génocide des tutsi commencé en 1993 ». Plaidant sans répit pour que les acteurs du génocide des Tutsi et du massacre des Hutu non acquis à l'idéologie du génocide de 1993 soient traduits en justice pour répondre de leurs actes, ils considèrent Arusha comme un cadre d'institutionnalisation de l'impunité.

Du côté des Hutu, les grands absents sont les groupes politico-militaires à savoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie –Forces pour la Défense de la Démocratie) et le PALIPEHUTU-FNL[89] (Parti pour la Libération du Peuple Hutu –Forces Nationale de Libération). Le refus de ces mouvements d'adhérer à l'accord d'Arusha était justifié par des calculs politiques mais peut-être aussi par l'illusion d'une victoire militaire à la rwandaise. Bien plus, en revendiquant le leadership hutu par les armes que par le politique ; c'était probablement une façon d'évincer leur concurrent de taille, le Frodebu.[90]

Par ailleurs, la signature de l'Accord d'Arusha est interprétée différemment par la classe politique burundaise.

A notre avis, ses signataires nourrissent leurs espoirs sur des spéculations politiques inavouées. Les partis dits de « la mouvance hutu »pensent que la période de transition va déboucher sur une élection qu'ils doivent gagner sans difficulté. Ils veulent aussi occuper le terrain politique pour devancer les rebelles hutu qui marquent des points sur le terrain militaire. Ces partis tolèrent mal que ces rebelles négocient le pouvoir avec l'armé de pierre BUYOYA sans qu'ils soient associés. Nous pensons que c'est pour cette raison qu'ils acceptent un accord qui les contraint à partager le pouvoir avec les Tutsi qu'ils avaient réussi à écarter par les élections en 1993.

Quant aux partis de « la mouvance Tutsi » tous tirent profit de l'Accord d'Arusha. Dans la mesure où ils acquièrent le statut de partis égaux aux autres comme le FRODEBU et

[88] NIMUBONA, J, "L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi: espoirs, hypothèques et incertitudes "in Conférence publique, tenue à la paroisse Esprit de Sagesse, vendredi le 12 juillet 2002.

[89] Certains n'attendaient rien de l'accord de paix tout simplement parce que les faiseurs de la guerre n'en faisaient pas partie.

[90] Quoi que miné par des querelles internes, le FRODEBU était vu par les rebelles comme un concurrent de taille à même de récupérer tout l'électorat hutu.

l'UPRONA .Chaque parti grand ou petit a une seul voix. C'est ainsi que ces « petits partis Tutsi » présentent le colonel BAYAGANAKANDI Epitace pour former le tandem avec un candidat du Frodebu. En signant les accords d'Arusha, ils tablent sur la conquête d'une partie de pouvoir qu'ils n'auraient pas pu gagner par les urnes. Ils parviennent aussi à imposer un accord au FRODEBU et à ses alliés.

Bien plus, l'Accord d'Arusha a été perçu par certains, non comme l'expression de la volonté des Burundais, mais comme une politique initiée unilatéralement par l'élite dirigeante pour son propre compte. Les tenants de cette opinion avancent comme argument que l'Accord d'Arusha n'a pas fait l'objet d'une discussion préalable entre les décideurs politiques et les destinataires ; mais aussi et surtout que les leaders hutu et tutsi qui ont « représenté » les populations de leurs ethnies respectives n'en avaient pourtant pas de mandats[91]. Ce qui fait dire à SENTAMBA Elias que « *tout le processus qui a mené à Arusha s'est totalement déroulé en amont de la population burundaise* [92]».

Pour d'autres, Arusha pose des problèmes qu'il ne les résout pas. La méthode de quotas ethniques qu'il consacre ne met pas fin à la tribalisation de la vie sociopolitique du pays au contraire elle l'institutionnalise et la renforce. Ce que Gaspard NDUWAYO exprime en ces termes : « Soucieux d'un certain « rapport de forces » construit sur les ethnies, les négociateurs d'Arusha ont confirmé l'hypothèse de prolonger et formaliser l'ethnicité dans les institutions en prétendant la résoudre [93]».

Qui plus est, en tenant compte des critères ethniques dans la distribution des postes en lieu et place du mérite et de la compétence, on va à l'encontre de la rationalité administrative qui, selon Max Weber[94] doit pourtant légitimer tout régime moderne.

L'attribution des postes, la nomination aux hautes responsabilités obéissent souvent plus à une logique identitaire qu'une logique méritoire ce qui consacre du coup le culte de la médiocrité. Il y a lieu d'établir une relation de cause à effet entre la crise, le dysfonctionnement institutionnel et la faiblesse intrinsèque des dirigeants nommés en fonction de leurs ethnies sans considération de leurs compétences. Et si l'allégeance nationale est substituée l'allégeance ethnique ; si les gouvernants gouvernent pour leur ethnie et non pour la nation (la tentation est grande pour une autorité promue sur base des logiques ethniques, de travailler pour l'ethnie à qui il doit cette promotion), quoi de plus normal que l'efficacité et le rendement des

[91] Interview donnée par un citoyen de Gitega au cours d'une émission relative a l'Accord d'Arusha organisée et animée par la radio ISANGANIRO à l'intention de la société civile, le 16 juillet 2004.

[92] SENTAMBA, E, *"Etude sur la bonne gouvernance au Burundi"*, Rapport, Bujumbura, mai, 2005, p.23, tiré sur le site http : grandslacs.net/doc/3616.pdf, consulté le 13/02/2013.

[93] NDUWAYO, G, *"Analyse du contexte politique en cette période de crise institutionnelle au Burundi"*, conférence-débat, Bujumbura, le 14 novembre 2007, p.2

[94] Dans son œuvre « *Economie et société* », Paris, Plon, 1977, Max WEBER montre que la rationalité administrative n'est possible que lorsque les gouvernants sont choisis sur base des critères de mérite et de compétence.

institutions politiques soient des plus médiocres et que la nation s'effondre. Julien NIMUBONA y revient :

« *L'un des problèmes de l'Afrique noire et en particulier l'Afrique des Grands Lacs, c'est l'incapacité des élites politiques à déconstruire les discours identitaires destructeurs des nations et des consciences nationales* [95]»

Nous sommes au cœur de la crise identitaire nationale révélatrice d'une culture paroissiale de gens qui se définissent par rapport à leur appartenance ethnique, régionale et clanique. Cette crise d'identité nationale est l'une des causes des crises fondamentales et de la décomposition des institutions politiques dans les pays en voie de développement. Mais en réalité, on peut confirmer que ce caractère ethnique n'est qu'une pure invention des acteurs politiques qui s'en servaient comme passerelle pour conquérir ou maintenir le pouvoir.

2 Des principes démocratiques écrasées par l'Accord d'Arusha.

Concernant la représentation et la participation politique, les parties en négociation discutaient énormément sur le partage du pouvoir, la représentation ethnique et le système électoral.

a. Le partage du pouvoir.

Le principal enjeu du protocole II est le partage du pouvoir entre les partis et les ethnies. Dans cette perspective, les acteurs politiques sont taxés par plus d'un d'avoir joué « la politique du ventre » et la stratégie de dissimulation des crimes dans l'unique but de partager les dividendes du pouvoir, en se passant même des principes constitutionnels et démocratiques relégués délibérément au second plan.

La médiation entendait appliquer la loi de la majorité qui est le propre de la démocratie ou la représentation politique relève de l'expression de la majorité constituée. Toutefois, on a assimilé la majorité politique à la majorité démographique tout en laissant les craintes jugées légitimes de la minorité de voir perdre le pouvoir et ses acquis et cela pour longtemps.

Au sein même de la minorité démographique, un nouveau clivage régional est apparu. Désormais, fallait-il distribuer le pouvoir dans le rand des Tutsi du centre et du Nord car « le sud a tant monopolisé les rênes du pouvoir ». Sur ce, on se rappellera d'un « chantage » orchestré par certains milieux tutsi lors de la reconduction du Major Pierre Buyoya à la tête de la première tranche de transition. Le président Buyoya

[95] NIMUBONA, J, Régimes politiques africains, cours, UB, 2eme licence, E&R, 2004.

venant de Bururi était concurrencé par le colonel Epitace BAYAGANAKANDI originaire de Mwaro qui était soutenu par une coalition de certains partis politiques du G10.

S'agissant du clivage majorité-minorité, le système à appliquer suscitait des agitations au sein de la classe politique burundaise ; il révélait autrement dit la question même de survie physique et politique. Dans cette optique tout a été préconisé pour que le suffrage universel (cache-misère des ressentiments ethniques encore aigus) qui consacrerait de façon mécanique la domination politique aux hutu soit évité au moins au cours de la période de transition ou encore dans la première phase post-transition. Cela supposait d'emblée la mise en place d'un leadership politique. L'enjeu du débat se situait dans ce que Julien NIMUBONA appelle « enjeu démo politique [96]» Il se portait sur la correction du rapport de force démographique se traduisant autrement par une écrasante victoire des candidats hutu à chaque scrutin et la disparition certaine de la possibilité d'alternance ethnique au commandement politique.

A cet effet, la tâche était rétrocédée aux constituants pour diluer le repérage ethnique et donner une autre lecture aux enjeux électoraux. Cependant, le piège de la représentation ethnique restait patent pour mettre en doute le système électoral.

b. le piège de la représentation ethnique.

De par l'Accord d'Arusha la voie politique a été ethnisée et cette philosophie politique particulière n'a pas été instaurée par des apprentis sorciers. L accord a été inspiré par le médiateur Nelson Mandela qui, d'une manière ou d'une autre, calquait sur l'expérience de son propre pays en oubliant que la formule du « compromis historique » a des limites parce que le Burundi n'a jamais connu formellement l'apartheid mais a plutôt, été ensanglanté par des séries de massacres dans lesquels les Tutsi ont forge leur hantise d'extermination et les hutu leur sentiment d'exclusion.

Le conflit du pouvoir a été mêlé de problème ethnique au point que, sans toutefois le cautionner, l'accord d'Arusha en fait une inspiration régulatrice. Ce qui n'était qu'un instrument politique, l'ethnicité a été essentialisée. C'est un pari douteux et risqué pour la restauration d'un système politique démocratique et représentatif. Sur le plan institutionnel, l'accord d'Arusha montre une grande méfiance des parties en négociation à l'égard des institutions existantes. Ces dernières sont même réduites aux origines sociales et politiques des détenteurs alors qu'elles doivent être « intemporelles et impersonnelles ». Cette conception délibérément utilisée met en exigence une traduction politique et pratique de l'accord qui table sur des institutions étatique «politisées, ethnisées, très affaiblies par l'autoneutralisation[97]».

[96] NIMUBONA, J, *La voie institutionnelle de résolution des conflits et du maintien de la paix civile,* conférence publique, Bujumbura, Novotel, 22 Février 2002, p.3

[97] NIMUBONA, J, *Analyse critique de l'accord d'Arusha,* P 30

On constate qu'au lieu d'évaluer la rationalité institutionnelle, les parties en négociations se contentaient plutôt des origines sociales des membres du corps institutionnel. Cela est d'autant plus vrai que les projections électorales post-transition et plus particulièrement les règles de la concurrence politique ont été dominées par des proportions ethniques chiffrées et préalablement fixées. C'est à ce niveau que la représentation politique et la participation citoyenne s'opposaient, par l'effet des défis majeurs que pose l'ethnicité. Or, la problématique de la représentation politique est « ETHNIQUE » et évoquait celle d'un avènement d'un nouveau système de gouvernance au Burundi où l'accès aux instruments du pouvoir sera contrôlé, limité et équitable. Un tel objectif est mirage si on remplace un système de domination par un autre ou si on organise un réhabillage institutionnel ethniquement habillé pour un avenir politique se voulant démocratique.

Somme toute, la représentation politique et ethnique active le problème de la sécurité physique et des droits politiques des groupes ethnique minoritaires dont la représentation politique dans les institutions électives ne serait pas garantie ou du moins « les limites de l'assemblée nationale provenant des groupes ethniques minoritaires ne représenteront exclusivement ces groupes ; en d'autres mots selon les explications données, ce seraient les « mauvais Tutsi » qui seraient élus en application de ces propositions[98]».

Dans ce cas, certains partis du G10 ont plaidé pour l'application des mécanismes représentatifs conséquences de la corrélation entre frontières ethniques et partis politiques se traduisant par un système de partis politiques fondés sur l'affinité politique. Or, la prétention politique était de redorer l'image politico-institutionnelle ternie par un habillage ethnique qui mettrait en cause la finalité de la démocratie représentative.

c. Le système électoral

L'enjeu des scrutins est toujours sous-tendu par des ambitions de briguer des positions au sein du pouvoir politique. L'Accord d'ARUSHA s'est inscrit dans cette logique qui était prédéterminée par un conflit historiquement construit et défini par des acteurs politiques comme ethniques et politique.

De ce fait, les enjeux électoraux s'ethnisaient. Le système électoral préconisé était conçu de telle manière que les représentants des partis pro-tutsi occupaient 38% des sièges à l'assemblée nationale, une représentation pouvant être renforcée dans le cadre de la cooptation de 18 à 21 députés issus des partis minoritaires non

Pour plus de détails et explications, voire protocole II, article15, al9-13 ; article 22, al 6-8.

[98] Accord d'ARUSHA, *Appendice, notes explicatives sur le protocole II*, P 163.

représentés à l' « actuelle assemblée » (art 15, al 3), les partis d'obédience Hutu occupaient 60%.

Aucune des parties ne pouvaient être représentée à plus de 67% des administrateurs communaux au niveau national qui seraient élus par les conseillers communaux en leur sein, pouvant néanmoins être élus ultérieurement au suffrage universel direct.

L'Assemblée nationale comptait 100 députés élus au suffrage universel direct (il inclut aussi ceux issus des partis minoritaires par le système de cooptation).

Pour ces élections, le système électoral serait celui des listes multiethniques bloquées à représentation proportionnelle. Le système électoral est ainsi défini selon les dispositions énoncées par les parties représentées en majorité par des acteurs politiques, les leaders des partis politiques notamment. Ils ont manifestement façonné un cadre représentatif de dévolution du pouvoir politique incluant la participation du peuple.

Par contre, ils n'ont pas suscité l'adhésion ou l'implication du peuple du fait même que les listes sont constituées au niveau des Etats major des partis. Et de surcroit, ce même peuple est resté exclu du débat au point même de considérer la signature de l'accord comme un processus imposé. Devenu spectateur pour des mobiles divers des acteurs politiques radicaux ou conservateurs qui s'appropriaient les termes du processus, le peuple était contraint à la passivité. Cependant, la pertinence de l'accord et sa portée significative dans les sphères politiques, sociales et économiques de la vie nationale exigeaient une mobilisation inclusive surtout qu'il était défini, par ses défenseurs, comme un texte de référence politique et institutionnelle.

III. Aperçu général sur la période électorale de 2010.

Le processus électoral amorce au premier semestre de l'an 2010 a été clôturé au second semestre de 2010 par la mise en place des institutions politiques et administratives ainsi que celle de l'ombudsman.

A travers ces élections, les Burundais espéraient consolider la paix et la sécurité difficilement acquises. Cependant, l'on constatera qu'il s'agissait des « *élections biaisées, entachées de plusieurs irrégularités au regard de la situation qui prévalait avant, pendant et après les élections* [99]».

Cette situation a conduit au boycott du reste des scrutins après les communales par certains partis politiques de l'opposition qui se sont vite regroupés au sein de l'alliance des démocrates pour le changement « ADC-IKIBIRI ». Et fatalement, on s'est retrouvé

[99] OAG: *Les élections de 2010 et régression démocratiques*, rapport d'observation de la gouvernance du deuxième semestre 2010 p 23.

en présence des institutions monolithiques, ce qui fut un recul considérable du processus démocratique amorcé il ya de cela à peu près une vingtaine d'année.

1. Période pré-électorale : un mauvais départ du processus.

Au regard de la situation qui prévalait, ces élections présageaient des controverses et des risques tous azimuts. En témoignent les tensions et les confrontations entre certains partis politiques qui ont été constatés malgré l'assurance et l'engagement du président de la République quant à la transparence et la sérénité qui devait caractériser les élections de 2010 : « Nous vous assurons que ces élections seront libres, transparentes, apaisées et se dérouleront dans un environnement serein [100]», a-t-il affirmé.

En dépit de ce discours qui se voulait rassurant, des inquiétudes ne manquaient pas au regard des stratégies des acteurs. Ainsi, on a assisté à une série de manœuvres du parti au pouvoir visant à augmenter ses chances de gagner les élections. La liberté et la transparence du scrutin était devenu problématique car le parti au pouvoir était visiblement décidé à gagner par tous les moyens. Cela s'est traduit notamment par la majoration des cautions de 500% surtout pour les candidats présidents de la République ; le refus de l'utilisation d'un bulletin de vote unique ; la persécution, le harcèlement et l'arrestation des membres et responsables des partis politiques de l'opposition ; la terreur exercée par les jeunes du parti CNDD-FDD « Imbonerakure » ; les tentatives de déstabilisation des partis politiques concurrents par les administrations locales.

La stratégie des partis de l'opposition était restée celle de la dénonciation. Les grands dossiers tels que les tueries de Muyinga, le dossier Falcon$_{50}$; la flambée des prix des produits de première nécessité ainsi que les exactions commises par les jeunes du parti au pouvoir faisait objet de propagande.

2. Période électorale: une période tumultueuse.

a. Les élections communales: déroulement controversé.

L'engagement solennel du président NKURUNZIZA de faire du processus électoral de 2010 un rendez-vous mieux réussi que celui de 1993 et de 2005 a vite été désavoué par le déroulement controversé des élections communales.

Selon l'OAG, dans son rapport du deuxième semestre de 2010 sur l'observation de la bonne gouvernance, durant ce processus, la neutralité de la CENI a été remise en cause et le ministre de l'Intérieur a été plus partisan que jamais. C'est notamment lors de la distribution des cartes nationales d'identité et du recensement que des

[100] Site: WWW.burundi – info. com, consulté le 13/02/ 2013.

cafouillages ont été rapportés. A cela s'ajoute certaines activités présidentielles dénoncées par l'opposition comme le début de la campagne électorale avant l'heure ; les travaux communautaires qui se sont transformés en véritables meetings du CNDD-FDD. La CENI a gardé son silence et aucun rappel à l'ordre n'a été donné, encore moins une sanction. Le calendrier électoral qui était serré a été retouché à plusieurs reprises, ce qui a entraîné des chevauchements et a suscité des soupçons. De même, les élections communales avaient une allure des présidentielles car aucun programme n'a été présenté à la population. Aussi, ce sont les candidats présidents qui orchestraient les campagnes au lieu des candidats conseillers communaux eux-mêmes.

C'est également le même constant qu'a fait Human Rights Watch en déclarant que « bien que les partis de l'opposition n'aient pas présenté de preuves concrètes d'une fraude massive, le fait que la CENI n'ait pas publié les procès verbaux du décompte des voix dans chaque bureau de vote en violation de la loi électorale, fait peser des soupçons sut l'intégrité du processus [101]»

Le constat est renforcé par la contestation des partis politiques de l'opposition qui ont réclamé l'accès aux procès-verbaux main en vain. L'on soulignera enfin que l'élection des administrateurs communaux n'a pas été aisée suite au retrait des partis de l'opposition de ce processus [102].

b. Le boycott du reste des élections : une décision fatale pour l'avenir de la démocratie.

Huit partis politiques de l'opposition UPRONA, FRODEBU, FNL, CNDD, MSD, UPD-ZIGAMIBANGA, PARENA et ADR ont signé une déclaration et affirmé que les élections communales ont été entachées de « fraude massive », tout en appelant à de nouvelles élections.

Cinq candidats représentant FNL, FRODEBU, MSD, UPD-ZIGAMIBANGA ET CNDD, se sont retirés de l'élection présidentielle et ont annoncé un boycott de tous les scrutins restants. Le candidat de l'Uprona s'est retiré des présidentielles le 04 juin 2010.

Ce boycott a porté un coup dur au processus que d'aucuns espéraient multipartite, transparent et apaisé. Cette décision a été fatale pour la survie politique de ces formations politiques et de leurs leaders. Elle le sera davantage pour l'avenir de la démocratie dans la mesure où la classe politique burundaise se trouve dominé par un seul parti politique, le CNDD-FDD, ce qui constitue un recul réel de la démocratie au Burundi.

[101] Human Rights Watch, *Rapport mondial 2011*, période de Décembre 2009-Nov. 2010.

[102] Par exemple, les communes de NGAGARA et KANYOSHA "RURAL" n'auront été dote d'administrateurs communaux que plus tard.

L'on est en droit de s'interroger par exemple sur l'avenir des valeurs démocratiques comme : la concertation, le dialogue, la liberté d'expression, la non discrimination, la non exclusion, l'équité etc. dans des institutions politiques et administratives extrêmement monolithiques.

c. Les élections présidentielles : un quasi- referendum

Les élections présidentielles ont eu lieu le 28 juin 2010. Le candidat Pierre NKURUNZIZA, le président de la République sortant, était seul au départ et en toute logique, seul à l'arrivée d'un scrutin qu'il devait gagner sans un risque, en raison du boycott de ce scrutin par l'opposition protestant contre les « fraudes massives » qui auraient entaché les élections communales du 24 mai 2010.

Selon la CENI, il a été élu avec 91,62% des suffrages exprimés, tandis que près de 77% d'inscrits ont voté. De son côté, la plate- forme l'opposition a fait savoir qu'elle n'allait pas reconnaitre le chef de l'Etat qui sera issu des présidentielles du 28 juin 2010.

Des observateurs internationaux ont jugé que le scrutin s'était bien déroulé en dépit de quelques difficultés techniques tout en regrettant l'absence de compétition pluraliste. Ainsi, deux conséquences en découlent :

- L'autorité présidentielle dont la légitimité n'est pas reconnue par l'ensemble de ceux sur laquelle s'exerce cette autorité.
- D'autre part, l'autorité qui risque de ne pas traiter tous les citoyens équitablement.

A ce sujet, P. PERRINEAU et N. MAYER disent :

« Le vote attribue un postulat d'égalité entre les citoyens. Cette égalité restitue la source et le sens de la légitimité politique dans les limites du pluralisme. Celui-ci canalise les enjeux de vote et les modalités de son application du moins dans un système démocratique .C'est dans ce sens que le suffrage universel acquiert une audience grandissante dans la mesure où son application rend plus légitime non seulement son autorité mais aussi réactive -t-il chez les gouvernés le sens de leur appartenance au grand groupe grâce à l'exercice collectif d'une prérogative partagée [103]».

Il semble que PERRINEAU et MAYER auraient analysé les enjeux de vote dans les pays où la culture politique est plus développée. Dans les sociétés africaines où la culture politique est nourrie des cultures paroissiales le respect du verdict électoral est toujours problématique. L'éthique de la démocratie exige que l'on doit accepter la majorité sortie des urnes, notamment la règle qui veut qu'une majorité, aussi petite

[103]PERRINEAU, P. et MAYER, N. Op.cit. p14.

soit-elle, ait toujours raison contre l'opposition. De ce fait, l'opposition doit accepter que la majorité exerce le pouvoir.

La majorité doit à son tour respecter l'opposition et ne pas l'empêcher de remplir son rôle de contrôler le pouvoir.

Ce principe est très important dans une démocratie pluraliste qui se cherche encore comme la nôtre ; si non, il y a des risques d'un côté comme de l'autre.

D' une part, celui qui a perdu les élections risque de rejeter la victoire de celui qui les a gagnées et surtout de refuser de se soumettre à l'autorité que le vote de la population confère à ce dernier.

De l'autre côté, celui qui a gagné les élections risque de ne pas laisser la moindre place à celui qui les a perdues.

Ce double respect du verdict électoral est important pour une autre raison : en réalité il est d' abord et avant tout le respect des électeurs qui se sont exprimés dans un sens comme dans un autre.

Nous aurions dû tirer toutes les conclusions en analysant la période d'après les élections de 2010, malheureusement le cadre de notre travail se limite à la période électorale de 2010.

CHAPITRE III : LES EFFETS PERVERS DES STRATEGIES DES ACTEURS POLITIQUES SUR LA CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE AU BURUNDI.

Des grandes stratégies politiques ci-haut mentionnées qui ont toujours engendré des situations politiques que nous venons de montrer dans le précédent chapitre, nous pouvons nous interroger sur certains principes comme la culture politique, les valeurs de citoyenneté, de partage des deniers publics, de l'efficacité administrative et par conséquent de la culture démocratique.

I. Les limites de la culture politique des Burundais.

Dans un régime dit démocratique, si les gens n'ont pas une culture politique développée, les chances de réussite de cette dernière sont limitées. Cela sous- entend que dans un pays où les gens n'acceptent pas, ne tolèrent pas la diversité d'opinion, on est loin de cette philosophie car, la démocratie exige certaines vertus.

Selon Georges BURDEAU : « la culture politique en revanche est beaucoup plus une donnée que un acquis. Sans doute elle n'échappe pas à l'atmosphère culturelle du milieu global, mais elle s'en distingue cependant par le fait qu'elle est le résultat d'un apprentissage qui exige de l'individu l'exercice de son esprit critique et implique sa part de faculté de choix ».[104]

En effet, cet exercice de l'esprit critique que nous recommande BURDEAU est vraiment absent chez la majorité des Burundais. Cela se remarque surtout dans les urnes où ils font un vote émotionnel, sentimental. Au lieu d'être rationnel dans leur choix, ils votent comme ils sont, selon les allégeances de groupe.

Cela est le premier handicap de la démocratie au Burundi et de plus l'origine de la fragilité des organes administratifs de l'Etat, car des aventuriers politiques se faufilent à travers les mailles du filet pour émerger dans les hautes sphères de l'Etat par la mobilisation des émotions collectives.
Selon le même auteur : « la culture est faite d'ensembles hétérogènes de théories, de pratiques, d'événements mais le lien qu'elle entretient entre eux tient à ce qu'ils s'articulent autour d'une représentation dominante du sens de l'action politique. Elle est une matrice de perceptions, d'appréciation et d'action.
Son objet est de construire des cadres où viendront se loger les phénomènes sociaux. Pour ce, elle élimine cette subjectivité individuelle et lui substitue une subjectivité collective. Formés par elle, les membres de la collectivité appliqueront aux concepts concernés les mêmes critères d'appréciation et par conséquent la même signification[105]».

[104] BURDEAU, G., Traité de science politique, TOME X, la révolté des colonisés, Economica, 1986, p.36.
[105] BURDEAU, G., op.cit., p.38

Cette opinion de Burdeau nous prouve le contraire dans notre pays car la lecture du passé historique diffère selon les catégories sociales ou les groupes ethniques trouvés au Burundi. Par exemple, pour le cas des événements sanglants observés au Burundi, les Hutu disent que le mal vient de l'autre ethnie. Les Tutsi quant à eux avancent qu'ils sont victimes d'un complot Hutu, et il naît un négativisme flagrant chez certains pour phagocyter la véritable histoire de notre pays. De plus, l'élite politique au pouvoir au Burundi n'accepte pas l'opposition, l'exemple le plus récent est celui du gouvernement CNDD-FDD, issu des urnes, qui a fomenté un coup d'Etat dans le but d'anéantir les adversaires politiques présumés. Les tueries d'une vingtaine de personnes à MUYINGA s'inscrivent dans la même logique.

Nonobstant, les partis politiques au Burundi, censés chargés de canaliser les avis et souhaits de la population attisent la haine et enseignent la division de la société sous des clivages divers. C'est pour cette raison qu'il est difficile pour les citoyens burundais de posséder une vision commune, même pour des choses d'intérêt général.

« Ainsi, si la politique est liée à l'émergence d'une conscience que la société prend d'elle-même, de son identité et de ses fins, la culture politique ne peut avoir pour siège que cette conscience collective. La culture politique vise à détacher d'un champ de la conscience collective globale, les valeurs et les signes qui déterminent les conduites à l'égard du système politique et à fournir les critères de jugement portés sur les rôles que le système assigne aux agents politiques[106]».

L'adage français « le pourrissement du poisson commence par la tête » nous prouve bel et bien que le mal burundais provient de ces élites politiques qui instrumentalisent la violence et en vivent au moment où le peuple en meurt.

L'élite politique dans notre pays oublie qu'elle sert la république. Les agents de l'administration travaillent pour la satisfaction de leurs chefs hiérarchiques au lieu de travailler pour le compte de la nation.

C'est ainsi que le clientélisme gangrène la bureaucratie burundaise. Le recrutement au sein des postes stratégiques pour la nation ne répond plus à des exigences techniques, il suffit d'être connu et on est recruté même si on n'a pas les compétences, ainsi se manifeste une culture de médiocrité. Cette promotion de la médiocrité est incompatible avec le développement.

Nous pouvons donc retenir avec Krech et Crutchel : « la réorganisation de la perception comme élément caractéristique de la culture politique. C'est-à-dire son affranchissement à l'égard des croyances, des symboles et des manières de voir donc est constitué par la culture globale, celle-ci est reçue alors que la culture politique est pensée. C'est seulement à partir du moment où le système apparaît comme intellectuellement isolable du système social que l'on peut parler de culture politique[107]».

[106] BURDEAU, G., *ibid*

[107] BURDEAU, G., cité Krech et Crutchel, op. cit., p.40

De plus, « le processus au cours duquel les individus intériorisent les valeurs et acquièrent les attitudes qui soutiennent l'ordonnancement politique de la collectivité dont ils sont membres définit la culture politique[108]».
Bref, la culture politique chez les Burundais laisse à désirer que ce soit chez les élites politiques ou chez la masse paysanne. L'ignorance, l'analphabétisme, la pauvreté ne permettent pas l'enracinement et le développement de cette dernière dans notre pays. C'est cette raison qui explique le machiavélisme de certains acteurs politiques, qui a été à l'origine du conflit politico-ethnique burundais.

1. Persistance d'une conscience politique de médiocrité au Burundi

Du fait de la démagogie, du populisme et des promesses non-réalisées des hommes politiques, l'opinion villageoise a une conception assez imagée de ceux-ci. A ce sujet, l'idée de Raogo Antoine SAWADOGO est pertinente : « *L'homme politique annonce souvent des promesses qui n'arrivent jamais, ce sont des nuages trompeurs*[109]».

Le même auteur ajoute :
« *L'introduction de la politique en Afrique a défavorisé la culture de la citoyenneté Irresponsable. Elle a indiqué la voie de facilité aux populations. L'inconscience et l'insouciance se côtoient au profit de la médiocrité politique. Comme le politicien refuse de dire la vérité aux populations, ces dernières ne lui disent jamais la réalité. Nos aînés en politique ont pris d'assaut les postes de Président de la république ou de l'assemblée nationale, ministre, maire etc. toutes les élites, plus ou moins qualifiées ont abandonné leurs postes pour accourir dans la capitale pour remplacer le blanc.*
Après avoir goûté au bien être de l'air climatisé des véhicules de grande marque et puissant sans compter dans les caisses publiques, on cultiva le luxe et la mollesse au lieu de recourir au sens de la responsabilité du civisme fiscal, de l'éducation, de la vision prospective. On a surtout géré la médiocrité, le quotidien, allumé ou ravivé les conflits tribaux ethnocentriques en recréant autour de soi une cour de courtisans[110]».
Ainsi, l'absence de responsabilité chez les élites politiques burundaises, l'arrogance des bureaucrates burundais ainsi que la faiblesse de la dimension citoyenne a fait que la gestion de la République soit une gestion patriarcale. On gère les biens de la République comme les biens de la famille. Et pour éviter toute opposition, on se crée une cour de courtisans, nous l'avons vu à travers tous les régimes qui se sont succédés à gouverner le pays.
Cette conscience de la médiocrité se remarque surtout dans le recrutement des agents de l'administration. Ces derniers sont recrutés selon le fanatisme, le clientélisme, le despotisme, le favoritisme, etc. nous pouvons dire que le mot d'ordre a été de se servir et servir ses clients politiques. De ce point de vue, des technocrates

[108]BURDEAU, G., Ibid
[109] Raogo Antoine SAWADOGO, *L'Etat africain face à décentralisation*, paris, Karthala, club du sahel et de l'Afrique de l'ouest, 2001, p.173
[110] Idem, p.175

se voient exclus des postes de hautes responsabilités. A cause de ce despotisme, certaines élites exclus du régime développent des frustrations et cherchent des bouc-émissaires en divisant la société. C'est de cette manière que des idéologies divisionnistes ont été véhiculées par l'élite hutu exclue du régime MICOMBERO, BAGAZA et BUYOYA avant les événements sanglants de NTEGA- MARANGARA incitant le peuple burundais à s'entretuer. Dès lors, les Hutu et les Tutsi se regardent sous l'angle de l'ennemi.

Avec l'avènement de la démocratie, on croyait que les choses allaient changer mais ce qui est drôle c'est qu'au Burundi, les choses changent pour rester pareilles.

Les élections de 1993, 2005 et 2010 allaient, selon les discours, mettre fin à l'ethnisme, au régionalisme, au clanisme, favoritisme. Tel n'a pas été le cas. Ici nous pouvons remarquer que nos élites politiques ne se soucient que de leurs propres intérêts plutôt que de l'intérêt national, l'intérêt général. Ils ne cherchent que de se légitimer dans les représentations sociétales du pouvoir. Le décalage entre celles-ci et les pratiques gouvernementales s'illustrent dans les « Etats Léviathans conservateurs et autocratiques » qui faisaient voir le pouvoir comme un « *Etat champignon*[111]».

Cette situation fait progressivement voir l'Etat comme quelque chose qui ne tient plus « le tout ensemble », au-delà des discours et des idéologies tenues par les officiels et les intellectuels organiquement liés au pouvoir. A cause de la gestion sectariste et clientéliste, l'Etat est progressivement apparu comme une entreprise de certains et non plus un gestionnaire des gens « ayant quelques chose en commun donc la République selon Jean BODIN.

Or, selon Raogo Antoine sawadogo, le chef se veut d'une exemplarité vertueuse. Il doit maîtriser certains organes sources de vices et heurts sociaux comme par exemple :

- La bouche : de la bouche du chef, il ne doit jamais sortir une parole mal placée. Le chef parle juste, poliment et sagement. Il ne vocifère jamais, n'émet jamais d'inerties, ne heurte pas les cœurs. Sa parole concilie, rend justice, ordonne et réglemente. Le chef parle, personne ne doit contester sa parole qui est d'autorité absolue.[112]

Les comportements politiques de nos dirigeants contredisent cet avis de Raogo Antoine SAWADOGO, ils disent des choses qui ne collent pas avec la réalité, promettent des choses irréalisables. Le cas typique est celui du régime du CNDD- FDD qui promet trop et donne peu. On peut citer les promesses de construction des aéroports, des universités, des stades internationaux, etc. Nos chefs croient qu'ils sont légitimes surtout ceux qui sont issus des urnes. Mais en vain car, il ne suffit pas d'être élu pour être légitime. La légitimité professionnelle est plus au moins déterminante que la légitimité démocratique. Un autre exemple est le cas de l'ex-Ministre de la

[111] NIMUBONA, J, in ICA T.LXVI du 1er Janvier 2000.

[112] RAOGO Antoine SAWADOGO, Op.Cit., p. 278.

communication et porte-parole du Gouvernement KARENGA Ramadhan qui, devant les diplomates accrédités à Bujumbura s'exprimait:

"Le Gouvernement du Burundi a vendu l'avion présidentiel, il pouvait même le donner gratuitement car c'est un gouvernement légitime[113]».

KARENGA confondait en fait le bien public et le bien privé. L'avion présidentiel (Falcon 50) appartenait à la République, à tous les Burundais et non au membre du parti CNDD-FDD seulement. Il confondait aussi la légitimité et le droit de faire n'importe quoi.

- Le cœur : Le cœur est le siège des sentiments, sa maîtrise est essentielle au risque de se rendre esclave. Le bon et le mauvais sortent du cœur et s'adressent aux autres cœurs. La paix, l'amour, la fierté, la colère, la méchanceté, l'orgueil, la jalousie, la honte, la vengeance, et le pardon etc., tout ce qui construit la cohésion sociale et peut mettre la communauté en péril, prend source dans le cœur[114]. Les élites politiques burundaises agissent sur ces mouvements du cœur lorsqu'elles sèment la zizanie, la haine, conduisant aux massacres et d'autres crimes imprescriptibles et inadmissibles. Pour elles, comme le dit Machiavel « tous les moyens sont bons pourvu qu'on atteigne l'objectif[115]».

De plus, on peut dire que la conscience de certains Burundais est en dérision car on raisonne toujours dans le présent et l'on oublie que l'avenir nous appartient aussi. Au lieu de progresser, on semble reculer. Le Burundi a bel et bien manqué de leaders politiques capable de le conduire à sa destinée. Nos élites politiques n'ont pas de vision, ils se contentent de se servir en bien matériels au lieu de servir ceux qui les ont mandatés. Ici, un dépite kenya nous sert de témoignage, il dit au moment de la propagande :

« *Mes chers compatriotes, le premier mandat vous m'avez élu et je me suis servi. Cette fois-ci, si vous m'élisez encore, je vais vous servir ; mais si vous élisez un autre, il va se servir [116]».*

Ainsi, d'autant plus que l'accès à des postes politiques reste le seul moyen d'accéder à une aisance matérielle, l'Afrique aura toujours des problèmes car elle aura toujours des aventuriers politiques, qui viendront piller le trésor national à leur profit. Cependant, avec julien NIMUBONA : « Il importe de remarquer que certains politiciens empruntent la voie de fourisson pour défendre leurs campus respectifs pendant la

[113] KARENGA Ramadhan, Discours prononcé aux diplomates accrédité à Bujumbura, reporté par la RPA (Radio Publique Africaine), le 26 juillet 2006.
[114] Raogo Antoine SAWADOGO, p 180.
[115] Nicolas MACHIAVEL, Op.Cit.,p33
[116] NIMUBONA, J. Cours, Histoire des institutions politiques, A/A 2004-2005

crise qui secoue le Burundi, voir même à développer le négativisme. A l'instar de Jean Marie NGANDAHAYO, ex-Ministre des relations extérieures sous le régime du Frodebu, celui-ci apparaît sur l'écran de la télévision en novembre 1993 pour narguer la société et les parents. Il nia catégoriquement les massacres des enfants de KIBIMBA. En niant ces massacres il procède comme son maître Fourisson (sans le savoir peut être). En effet, nia Auschiwitz, le professeur Lyonnais en même temps l'existence d'Hitler et de Humer.

De même, NGENDAHAYO en rejetant la responsabilité du « directeur de KIBIMBA », il niait le bûcher de KIBIMBA lui-même. A ce négativisme de NGENDAHAYO s'ajouta le doute de l'ex-Gouverneur de KARUZI. A la question du journaliste Innocent MUHOZI de savoir si à KARUZI les hutus auraient tués les tutsis, le Gouverneur HANGAYIKA (sourire aux lèvres : cf. cassette vidéo à propos) en doute, propose de le vérifier (Histoire d'un Thomas ou d'un chercheur).Ils sera d'ailleurs relayé en Europe par le représentant officiel du Frodebu à Bruxelles [117]».

C'est aussi le cas de Raphael NTIBAZONKIZA qui, selon toujours Julien NIMUBONA, lors d'un colloque à Paris, « L'Armée et Démocratie au Burundi : Espoir et Défi » (Le 24 Janvier 1994) proclame sans honte que jusqu' à sa mort, il reconnaîtra la liberté selon laquelle, les massacres perpétrés par les hutu contre les tutsi sont une «violence libératrice » (donc nécessaire et légitime). Des extrémistes tutsi nient que pendant plus de 25 ans les hutus ont été marginalisés dans la gestion de l'Etat. Voilà donc le négativisme à la Burundaise !

Enfin, les exemples d'une histoire de régression de la raison politique sont nombreux, on ne saurait les évoquer tous. On peut être tenté d'affirmer qu'il y a une inconscience chez nos élites politiques. C'est de ces derniers que résulte le malheur du pays car ils ne savent pas distinguer le bien du mal. Ils font une politique de tâtonnement. Ou bien tout simplement ils le font sciemment pourvu que leurs intérêts soient acquis ou préservés.

De plus l'absence de la citoyenneté, l'absence du patriotisme prouve réellement la persistance de la conscience politique de médiocrité au Burundi, car nos élites politiques ne font que des démagogies. Le Burundi a donc besoin de leaderships dotés d'une vision, capables de conduire le pays à la paix et aux développent durable.

[117] NIMUBONA Julien, *"Crise burundaise ou Histoire d'une régression de la raison politique "*in Le Citoyen n° 28 du 15 au 30 Mars 1994, pp.3-4

2. Persistances des pratiques néo- patrimoniales.

La présentation de l'Etat africain post- indépendant a été progressivement affiné par le concept de pouvoir néo- patrimonial, analyse qui paraît bien rendre compte de la dynamique institutionnelle de cet Etat. A ce propos Zakis ERGAS écrit :

« *On peut soutenir d'une façon convaincante que dans virtuellement tous les Etats africains (...), les relations entre Etat-société se définissent en premier lieu par le patrimonialisme. Les Etats peuvent varier dans leurs idées, leur développement économique, les systèmes de leaders étatiques mais ils ont tous, d'une façon significative un noyau patrimonial commun* [118]».

A quoi donc rime le patrimonialisme ? Il consiste à considérer le patrimoine public comme une propriété privée. C 'est ce que l'on peut percevoir chez Max WEBER, pour qui, le patrimonialisme est un type idéal de domination traditionnelle fondé sur l'absence de différenciation entre le public et le privé; ou encore chez François BAYART qui voit dans ce phénomène un espace dans lequel le chef organise son pouvoir comme l'exercice de sa gestion domestique.[119] En marchant dans le sillage de ces auteurs, on comprend que le chef patrimonial traite toutes les affaires politiques, administratives ou juridiques comme s'il s'agissait d'affaires personnelles. Il confond totalement le public et le privé.

Le néo-patrimonialisme est, quant à lui, le prolongement actualisé du modèle wébérien. Il repose sur une domination moderne et se démarque, de ce point de vue, du patrimonialisme qui, lui, se fonde sur la domination traditionnelle. Par ailleurs, le néo- patrimonialisme s'oppose au patrimonialisme du fait que dans ce dernier, le secteur public naissait du secteur privé; les fonctions administratives trouvant origines dans les fonctions domestiques, avec le néo-patrimonialisme, le secteur public normalement indépendant du secteur privé, est carrément privatisé puisqu' on gère l'Etat tel un domaine personnel.

Au Burundi, le néo-patrimonialisme puise dans une culture burundaise qui considère le pouvoir comme un moyen facile et sûr de s'enrichir. Imbue de cette culture, la plupart des détenteurs de ce pouvoir se servent plus qu'ils ne servent. Et des jargons comme « Baramuhaye» = (on lui donne à manger) ou encore « araronse »= (il reçoit) pour parler de celui qui vient d'être promu à une haute fonction politique et /ou économique en est une parfaite illustration. En fait, dans l'imaginaire des Burundais, la promotion à un poste politique et /ou économique entraîne la promotion sociale.

[118] ZAKIS, (E.), The Africain States in transition, traduction française de « les Etats africains en transition » ; MAc Milan, 1987, P. 32

[119] BAYART (F-J), L'Etat... ,op.cit., P 326

Le promu se doit de tout faire pour changer son mode de vie et son statut social. Ce qui donne raison à Daniel GAXIE parlant du pouvoir en Afrique :

« *Il serait naïf d'oublier que ceux qui occupent des positions de pouvoir en retirent un surcroît de prestige, de statut, de notoriété, d' aisance financière , de qualité de vie, de privilèges divers, de puissance ou d' estime de soi et qu' ils peuvent agir pour conserver les avantages* [120]».

Pour sauvegarder ces avantages, il doit faire recours à tous les moyens même les plus louches pour s'enrichir grâce au patrimoine public qu' il a transformé délibérément et pour son propre compte en patrimoine privé .C'est pourquoi l' Etat burundais a cessé d'être la chose publique pour être perçu comme un Etat personnalisé et un mode particulier d' accumulation des biens politiques, administratives, économiques et symboliques .

Pris dans cette dimension, l'Etat a perdu son essence juridique puisqu' il n'est plus institutionnalisé mais personnalisé. Et, à partir du moment où l'Etat n'est plus institutionnalisé, il cesse d'être public pour devenir *ipso facto* privé, une organisation dans laquelle se reconnaît uniquement et exclusivement un groupe de privilégiés.

II. Regard sur l'exercice de la citoyenneté au Burundi.

Le terme « citoyen »désigne initialement un statut politique jouissant du droit d'une cité. Cette dernière étant dans l'antiquité une fédération de tribus autonomes groupées sous des institutions religieuses et politiques communes. Il s'oppose alors à celui de l'assujetti (esclave) ou étranger. Le terme cité (CIVITAS), qui dérive de « CIVIS » avait le sens de condition de citoyen avant de designer le nom donné concrètement à la ville. Citoyen s'est confondu avec citadin, avant de retrouver à partir du XV^{e} siècle (notamment dans la littérature utopiste) son sens premier, citoyenneté apparu en 1483.

Selon Raogo Antoine SAWADOGO, ce terme est utilisé pour coller aux représentants formels de l'exercice de la démocratie occidentale. Mais il va se préciser progressivement. Par citoyenneté, il faut entendre selon le même auteur :

« La façon de jouer un rôle actif dans une communauté politique organisée[121] ». La nouvelle citoyenneté dont il est question ici renvoie au rapport de chaque membre de la collectivité à la sauvegarde de l'intérêt collectif. Ce concept se distingue de celui de civisme qui renvoie à la dimension éthique de comportement[122]

[120] GAXIE. (D), Cité par NDUWIMANA (D), Les élites politiques...,OP.Cit. , pp. 104-105

[121] Raogo Antoine SAWADOGO, Op.Cit., P147

[122] Ibidem

Ainsi, en principe selon Roger Gérard SCHWERTZENBERG :

« *Les citoyens face au mouvement de développement de la spécialisation et perfectionnement s'organisent parce qu'ils estiment que les gouvernants ne s'occupent plus de leur intérêt personnel ou même oublient les questions d'intérêt général. Ils s'organisent en groupe ou comités de citoyens, non pas pour prendre le pouvoir mais pour amener les gouvernants à corriger leurs torts. On les appelle les redresseurs de torts. Ces groupes revendiquent une légitimité de la participation politique en tant que contribuables et mandats ou électeur* [123]».

François RANGEON inscrit leur action dans l'idéologie de l'intérêt général[124]

Dans notre pays, cette dimension citoyenne est encore loin de son efficacité. Les populations n'ont pas encore compris l'intérêt de se mettre ensemble pour former des lobbies afin de redresser les torts du gouvernement .Parmi ces redresseurs de torts dont nous parle SCHWARTZENBERG, nous pouvons relever en outre l'OAG, OLUCOME, ABUCO, LIGUE ITEKA, APRODH etc. encore naissantes. Ces derniers éprouvent des difficultés pour réaliser leurs missions, par le fait qu'ils n'ont pas de force, afin d'amener le gouvernement du Burundi à revoir certaines décisions et à œuvrer pour l'intérêt général. Ils dénoncent les cas de dysfonctionnement observés au sein du gouvernement mais sans issu favorable. Ces organisations manquent de soutien de la part de la masse populaire, celle-ci ne voit pas le bien fondé de ces organisations car le plus souvent, leurs actions sont réduites au néant par le gouvernement. Certains arrivent à les prendre comme faisant obstacle à l'action étatique. Elles sont considérées comme ennemis du gouvernement selon les camps d'appartenance, alors que ces organisations font partie de l'organe dirigeant sans toutefois prendre part au gouvernement. Le gouvernement du Burundi devrait en principe les inclure dans la prise de décision surtout pour des questions d'intérêt général.

Bref, la dimension citoyenne est vraiment faible au Burundi, on donne toujours raison au gouvernement parce qu'il est contraignant, même si ses actions sont contre la volonté du peuple. On a toujours tendance à croire que les dirigeants ne se trompent pas alors que cette thèse n'est pas toujours confirmée par les faits.

Ainsi, la reprise de conscience populaire et le renforcement de la société civile sont les meilleurs atouts pour la réussite d'une démocratie. Il n'y a pas donc de démocratie sans citoyenneté, c'est-à-dire sans la participation active des citoyens. Le respect de la chose publique, de la loi, l'amour de la patrie, le dévouement etc. sont les éléments caractéristiques de la citoyenneté ; ces éléments toujours désirables manquent chez

[123] NIMUBONA. J. Cours de théories et systèmes politiques, A/A 2009-2010

[124] Ibidem

les élites politiques et surtout chez la masse paysanne. On prend les biens de l'Etat comme les biens privés et l'on oublie même si les biens publics sont censés appartenir à tout le monde, on ne s'en sert pas n'importe comment. Pour illustrer cela, nous pouvons évoquer l'adage rundi « Reta ntihomba », c'est-à-dire « l'Etat n'encaisse jamais de déficit ».Alors que le déficit de l'Etat incombe à tout citoyen burundais. Donc, personne n'est responsable des biens publics, voilà l'erreur.

1. L'irrationalité administrative et le non participation comme obstacle au perfectionnement de l'action étatique.

L'inefficacité ou l'efficacité administrative se prouve par l'analyse de la responsabilité du gouvernement. Mais de plus, un gouvernement ne peut être efficace que s'il y a participation de tous les citoyens à la gestion de leur destinée.

En principe, l'Etat agit à travers les actions du gouvernement qu'on peut affirmer ou infirmer sur l'efficacité ou l'inefficacité du gouvernement. Ainsi, en ce qui nous concerne, il revient d'appliquer les théories du système d'action politique pour vérifier si réellement l'administration burundaise est efficace ou pas, ensuite, analyser que la non participation de tous les citoyens à l'action étatique est un handicap pour la vie du pays.

Selon David EASTON dans son analyse du système politique :

«*Le système politique est un sous système du système social global ayant pour finalité la gestion des demandes sociales en vue d'une allocation autoritaire des valeurs, et le système politique s'inscrit dans un environnement social, économique et culturel dans lequel il interagit. Avec celui-ci (environnement) le système politique échange des influences demandant une décision. L'environnement réclame des réponses que le système politique donne sous forme de décisions ou d'action* [125]» c'est ce qu'on appelle *Allocation autoritaire des valeurs* selon EASTON.

Cet avis d'EASTON, si on l'applique au Burundi, on retrouve que souvent le gouvernement qui agit à travers l'administration tâtonne souvent dans la prise de décisions qui devraient être conformes aux attentes du peuple. Cette conformité est une condition de stabilité politique et institutionnelle. Néanmoins, nos autorités prennent des décisions sans consulter les concernés (peuple). Du moment où le Burundi s'est déjà inscrit dans le système de démocratie, le système politique devrait fonctionner suivant les trois modalités estoniennes à savoir :

La modalité d'Input (c'est-à-dire les demandes de la population), modalité relative aux Output (c'est-à-dire les réponses apportées par le gouvernement aux demandes de la

[125] NIMUBONA. J. Cours de Théories et Systèmes Politiques, A/A 2009-2010

population) et la modalité relative au feedback (approbation ou désapprobation par la population à des réponses apportées par le gouvernement). Mais une fois placés à des postes stratégiques du pouvoir, nos acteurs politiques restent dans la capitale politique (Bujumbura), ils ne retournent à la campagne que pour leurs affaires personnelles (fêtes, visites familiales etc.), mais jamais, ils ne songent aux peuples quant aux décisions politiques alors que ce sont les populations qui en subissent les effets. L'exemple le plus frappant est celui de l'Accord d' Arusha considéré comme texte de référence pour tous les aspects de la vie national mais qui a été discuté entre les acteurs politiques qui n'avaient aucun mandat populaire et dans l'ignorance totale de la population.

C'est ainsi que le peuple déçu par ses dirigeants marque souvent une réticence contre certaines mesures prises par le gouvernement. Cette crise de confiance entre gestionnaires et détenteurs du pouvoir dans un contexte démocratique est l'un des facteurs qui expliquent pourquoi les mandats ne sont jamais renouvelés au Burundi.

Selon Elias SENTAMBA dans son Cours d'Analyse des Politiques Publiques :

« *Ce qu'on fait pour le peuple sans le peuple, n'est point pour le peuple* [126]».

Ainsi, pour qu'un système politique soit efficace, il faudrait qu'il associe tous les partenaires dans la prise de décision. Mais cela laisse à désirer dans notre pays car les dirigeants prennent des décisions sans consulter les destinataires, d'où l'inefficacité administrative. De plus, si on s'inscrit dans l'analyse de Gabriel ALMAND et Bingham POWEL, on peut dire avec ceux-ci :

« *Dans chaque système, dans chaque organisation, un acteur, un groupe d'acteurs joue un rôle. Le rôle se définit comme une attitude, un comportement ou fonctionnement socialement attendus* [127]».

De plus, « *Le rôle selon Gabriel ALMAND et Bingham POWEL, suppose des obligations en contrepartie desquelles les individus ont des statuts définissant le droit* [128]».

Dans notre pays, certains agents ou cadres de l'administration oublient qu'ils ont un rôle à jouer pour le développement du pays. Peu obéissent aux conditions exigées par les normes d'Etat. L'Etat fait semblant de payer ses fonctionnaires, ceux-ci font semblant de travailler. D'où l'absence de motivation, d'un bon moral ajoutés à l'absence de critère de mérite dans le recrutement et la médiocrité croissante dans l'appareil administratif bloquent ou s'opposent visiblement à la rentabilité de l'action administrative. On pourrait d'ailleurs tenter de dire qu'au Burundi, il y a absence de

[126]SENTAMBA. E. Cours, Analyse des Politiques Publiques, A/A 2009-2010
[127] NIMUBONA. J. Cours, Théories et Systèmes politiques (TSP), A/A 2009-2010
[128] Ibidem

normes pour contraindre les récalcitrants dans l'administration. C'est donc une administration où la plupart de chefs ne sont pas vertueux, donc corrompus.

Le système politique burundais est donc incapable de convertir les demandes en réponses car il a de mauvais serviteurs. La fonction d'Input, gouvernementale, et de communication politique n'existe presque pas. De plus, si on essaie d'analyser les phénomènes de rationalité dans l'administration on trouve qu'il y a la *lourdeur bureaucratique, l'arrogance des fonctionnaires et la méconnaissance des règles et procédures.*

Dans certains bureaux de la Fonction publique, on y trouve un surnombre du personnel alors que ces derniers n'ont pas de quoi à faire. Il arrive qu'on trouve deux à cinq secrétaires dans une seule direction alors qu'un suffirait pour assurer convenablement la tâche des cinq. Ceux-ci se rejettent les responsabilités et le travail est paralysé. Malheurs aux usagés qui cherchent des services.

Michel CROZIER écrit : « *Le pouvoir bureaucratique qui s'exerce dans un espace public appelé bureau doit se légitimer en facilitant aux usagers et aux bénéficiaires du service public le bon service* [129]».

C'est très rare que les bureaucrates burundais rendent un bon service et rapide si ce service n'est moyennant pas quelque chose. Le service n'est pas gratuit chez certains cadres et agents, on doit donner de pot de vin pour mériter un bon service et rapide. C'est ainsi que l'administration burundaise a perdu sa légitimité et sa clémence.

Max WEBER écrit :

« *La légitimité de la bureaucratie est fondée sur la loi, les procédures ou règles impersonnelles, mais aussi sur les compétences techniques et mérites* [130]».

Or, dans l'administration burundaise, le critère de compétences techniques et mérites que recommande le sociologue allemand Max WEBER est remis en cause. Le recrutement des agents et cadres de l'administration ne répond plus à des critères de sélection. On ne regarde plus ce que l'agent ou le cadre est capable de faire. Il suffit d'être connu par un ministre tel, un directeur général tel, ou quelqu'un d'une grande influence pour être recruté.

C'est pour cette raison que l'on observe l'amenuisement du pouvoir des technocrates dans l'administration burundaise et la montée des cadres et agents médiocres à des postes stratégiques de l'Etat. Or, le sociologue WEBER propose pertinemment la

[129]NIMUBONA. J. Cours, Théories et Systèmes Politiques, A/A 2009-2010.
[130] Ibid

professionnalisation des agents, la hiérarchie des fonctions et l'impersonnalité des règles pour la rentabilité de l'appareil bureaucratique.

Aujourd'hui, il suffit d'être militant du parti vainqueur des élections et on est porté à un poste politique pour lequel on n'a pas les compétences. Le recrutement au Burundi et spécialement dans l'administration ne répond presque plus à des critères objectifs. La plupart coule dans l'administration car c'est la où on est mieux payé, où il ya des privilèges, où peut être on peut demander la corruption aisément. On trouve alors des médecins généralistes, voire spécialistes, des ingénieurs, des mathématiciens, physiciens, des politologues qui occupent des postes politiques, qui ne sont pas de leurs domaines de formation. Les cadres et agents de l'administration sont casés dans des postes qu'ils ne méritent pas et qui ne répondent pas à leurs domaines de formation. Ici, le système des quotas ethniques prévus par l'Accord d' Arusha ne répond non plus à ces critères proposé par ce professionnel de l'administration. Voilà donc où on peut situer l'inefficacité de l'administration burundaise.

L'administration burundaise agit donc en contradiction avec les thèses technocratiques dont l'idée fondamentale est que :

« *Dans les sociétés modernes, les organisations politiques et administratives sont contrôlées par ceux qui maîtrisent la technique* [131]» *James BURNHAM* les appelle les « managers ».

Un autre indice qui prouve l'inefficacité administrative, c'est l'irresponsabilité du gouvernement. Aujourd'hui, on observe un système de dilution de la responsabilité individuelle dans l'invocation d'une responsabilité collective. On assiste à la promotion de « nous » comme technique de dilution de la responsabilité individuelle, de dilution de « je » et de « moi » dans l'immensité collective, de l'ensemble :

« Nous sommes tous responsables de ce qui arrive à notre pays » voilà le slogan d'aujourd'hui.

Entendez, chacun y est pour quelque chose, donc personne n'est donc responsable individuellement de quoi que ce soit. De là, il ressort l'indifférenciation du social qui se traduit par l'interchangeabilité totale: chacun peut tout et tout le monde peut faire n' importe quoi.

Avec Raogo Antoine SAWADOGO :

[131] NIMUBONA. J. Cours, Théories et Systèmes Politiques(TSP), A/A 2009-2010

« *La conséquence de cet état de fait, c'est que nous sommes dans un monde de non personne, où tous peuvent être coupables, mais où nul n'est responsable, comptable d'actes qui soient réellement siens, qu'il accomplit en connaissance de cause* [132]».

Dans cette perspective, l'impunité des crimes (génocides, crimes de guerre, des tueries de tout genre et d'autres actes de barbaries) qui ont été commis dans notre pays depuis l'indépendance et surtout avec l'avènement de la démocratie (1993) à nos jours a produit l'effet multiplicateur de la criminalité.

Ainsi, comme personne n'est responsable, personne ne sera punie, surtout parce que les coupables sont sous les boucliers du système. A ce sujet Maurice KAMTO dit :

« *L'impunité descend en cascade du fait de la pyramide sociale et imprègne chacune de ce strates. Et le sentiment s'installe que tout peut se faire parce qu'en pratique, plus rien ne paraît interdit*[133] ».

Lorsque les mauvaises actions et décisions d'un gouvernement ne sont plus sanctionnées, la responsabilité politique elle- même disparaît. A terme, il résulte un danger pour la préservation de l'organisme social et politique. Après l'impunité, c'est le tour de l'immunité. Quand celle-ci tend à devenir la règle, la responsabilité se vide de son contenu et à plus ou moins brève échéance, ce ne sont plus seulement les gouvernants mais également les institutions politiques. Voilà donc le scénario à la burundaise, d'où l'inefficacité administrative.

De plus, la faiblesse de la société civile vient ajouter le drame au drame au Burundi. La société civile est incapable d'amener nos dirigeants à corriger leurs torts.

C'est donc un dysfonctionnement total de l'Etat. L'absence de leadership capable d'organiser le pays suivant les normes et lois prescrites dans la constitution fait reculer la nation au lieu de progresser vers un avenir meilleur.

En somme, l'irresponsabilité du gouvernement, l'ignorance de la loi et normes administratives, l'incompétence et la culture de la médiocrité instaurées par les gouvernements respectivement issus des urnes, sont à la base de l'inefficacité administrative, d'où l'imperfection de l'action étatique au Burundi.

[132] F. Eboussi Boulaga, "L'Homme de pensées". Liminaire à la revue Terroirs n° 001,1992, p 5, cité par Maurice KAMTO, Déchéance de la politique, p. 5.

[133] KAMTO. M, *Déchéance de la politique ; Décrépitude morale et exigences éthiques dans le gouvernement des Hommes en Afrique*, Paris, Mandara, 1999, p. 141

2. Le réflexe identitaire comme parasitage de l'action étatique.

Le recours à des identités collectives a contribué à déstabiliser l'Etat burundais depuis l'Indépendance jusqu' aujourd'hui. Ainsi, des identités comme ethnie, régionalisme, clanisme continuent à déchirer le tissu social. Il faut aussi signaler que l'ethnicité est la plus instrumentalisée aux dépens d'autres.

Avec Raogo Antoine SAWADOGO :

« *L'ethnicité qui se manifeste un peu partout en Afrique participe au mal de l'Etat. Tout comme le nationalisme a constitué pour l'Europe le ciment fédérateur des citoyennetés à un moment donné, l'Afrique aurait pu envisager logiquement des « Etats-Ethnies » plutôt que des Etats- Nations. Il aurait été plus facile d'instaurer des règles homogènes et évolutives réglées par un Etat transcendant. Mais on n'a vu que des aspects négatifs, des mosaïques ethniques se livrant à des conflits divers. N'avoir pas tenu compte des codes ethniques à la base des pratiques quotidiennes des populations, les avoir diabolisés a contraint les ethnies à se replier sur elles-mêmes pour mieux se défendre contre les perturbateurs extérieurs et contre l' Etat qui prétendait les phagocyter*[134] ».

En fait, l'ethnisation est, selon le même auteur :

« *Un mécanisme de sécurisation identitaire. Tout groupement humain est susceptible de l'utiliser pour se protéger contre les velléités d'un autre groupe. Face à une menace n'importe qui, individu ou collectivité puise en elle les moyens de sa défense. Et pour établir le contrat on utilise des éléments divers endoyant, couleur de la peau, origine historique et spatiale, langue, habitudes vestimentaires et alimentaires, lignage, sensibilité psychologique, morale et spirituelle*[135] ».

Ce principe, ajoute le même auteur, consiste à cristalliser un maximum de similitudes sur lesquelles on agit pour des réflexes individuels ou collectifs. La manifestation de ces dernières maintient l'individu ou le groupe dans une ambiance de sécurité. L'ethnie devient un réservoir de référence sécuritaire à actionner occasionnellement ou durablement. On se prévaut de ces reflexes en un temps opportun et on s'en éloigne quand ils deviennent source d'insécurité.

Certes, dans notre pays, l'idéologie divisionniste basée sur les ethnies a servi à maintes reprises à la justification des politiques maladroites. Ainsi, par exemple : la conscience Tutsi a été interpellée chaque fois que celle des Hutu se réveillait. Nous partageons cette idée avec Julien NIMUBONA :

[134] Raogo Antoine SAWADOGO, « *L'Etat Africain face à la Décentralisation* », Paris, Karthala, Club du sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2001, p. 24.

[135] Ibid

« *Pour dissimuler les incroyances insoutenables de politique intérieure ou extérieure, nos gouvernants ont parfois invoqué des attaques ruminantes du Palipehutu. Ceci a aussi servi à galvaniser les rangs du Tutsi rongés alors par le régionalisme, le népotisme, le clientélisme, etc.*[136] »

Sous un autre angle, les consciences régionalistes ont été mobilisées pour légitimer des politiques régionalistes affichées. Ainsi, par exemple pour la logique du « deux poids de mesures » dans les promotions aux échelons de l'administration, il devient plus facile même quand on est d'une nullité sur le plan des compétences, d'invoquer sa région, son ethnie. (Les Banyejenda, les Banyamwaro, etc. me combattent parce que je suis de Bururi ou vice-versa).Tels sont les propos qui sont devenus courants chez nos cadres politiques. Parfois même les deux stratégies (ethnie, région) furent combinées pour justifier le recrutement dans l'armée, aujourd'hui celle régionale, mais toutes deux sont dangereuses pour la nation.

L'ethno-régionalisme exacerbé depuis les années d'indépendance jusqu'aujourd'hui a donc resurgi et récupéré les grandes instances de l'Etat : La présidence, les ministères, l'assemblée nationale etc. Néanmoins, quand les rapports de domination et de contrôle des biens d'intérêt collectif sont exacerbés, les réflexes ethniques sont d'autant plus visibles que le pouvoir de régulation est défaillant. Donc, réguler ces réflexes ethniques doit être l'objectif premier de l'Etat burundais.

Malheureusement, ces réflexes identitaires sont utilisés pour la survie de l'Etat. Celui-ci devient l'instrument de l'ethnie dominante, sécuriser les dominants et insécuriser les dominés. Aujourd'hui, on est arrivé même à institutionnaliser les quotas ethniques jusqu' à déterminer le pourcentage des Hutu et des Tutsi dans les grandes instances de la République.

Le but de ce point serait donc d'analyser les conséquences qui découlent de cette instrumentalisation des identités collectives, chose qui paralyse l'action étatique.

Nonobstant,

« *Lorsque l'origine territoriale et/ou ethnique importe plus que la compétition et le programme politique, on ne peut qu'aboutir à un Etat, à l'intérieur duquel s'instituera une domination patrimoniale. Les représentants politiques à tous les niveaux organiseront leurs pouvoirs politiques comme ils exercent leurs pouvoirs patriarcaux. On aura par strate des formes de gestion patrimoniale conduisant à la marginalisation ou à l' exclusion de ceux qui ne relèvent pas des aires d'influence des tenants de l'Etat* [137]». C'est du moins l'avis de Raogo Antoine SAWADOGO.

[136] Ibid. P. 201

[137] Raogo Antoine SAWADOGO, Op. Cit., pp. 28-29

Nous avons connu cet état de fait au cours du régime MICOMBERO, BAGAZA, BUYOYA mais aussi pour NDADAYE et NKURUNZIZA, tous présidents de la République du BURUNDI.

Dans notre pays, on avait l'espoir qu'avec la démocratie, on allait sortir cet état de ces vices, mais hélas, « les hommes changent mais le système ne change pas ». Voilà donc où l'on peut situer le dysfonctionnement de l'Etat du Burundi.

Ainsi, comme notre analyse porte sur l'échéance de 1993 à 2010, permettez donc qu'on analyse les institutions politiques dites démocratiques, issues des élections de 2005 car celles de 1993 n'ont duré que trois mois seulement. Quant aux institutions issues des élections de 2010 leurs actions s'inscriraient au-delà de notre cadre d'analyse. Certes, après 2005, l'action gouvernementale est marquée par des dysfonctionnements institutionnels qui compromettent la théorie des libertés publiques telle que nous la connaissons chez MONTESQUIEU (c'est-à-dire la séparation des trois pouvoirs : exécutif, législatif, et judiciaire). Certains faits montrent une imbrication entre les trois pouvoirs dans la prise de décision. A l'instar de la levée d'immunité de Léonard NYANGOMA et du processus qui a conduit à l'arrestation de l'ex chef d'Etat Domitien NDAYIZEYE et son vice-président Alphonse Marie KADEGE avec leurs compagnons.

Parfois dans des cas précis, le scénario a commencé par la dénonciation de l'exécutif, le législatif qui lève l'immunité et le pouvoir judiciaire qui interpelle et tout le processus est terminé dans un temps record d'une journée. Cela montre que les pouvoirs législatif et judiciaire sont téléguidés par l'exécutif car la majorité des membres du gouvernement proviennent du même parti politique, le CNDD-FDD.

Selon le rapport de l'OAG pour l'exercice 2007 « la genèse du dysfonctionnement des institutions que le Burundi a connu l'année 2007 est à situer dans le dysfonctionnement même du parti CNDD-FDD au pouvoir et dans ses rapports avec les institutions qui en sont sorties. Avec l'éviction du président de ce parti Hussein RADJABU lors de la conférence tenue à NGOZI le 07/02/ 2007 en le remplaçant avec l'Ambassadeur Jérémie NGENGAKUMANA, il se crée des camps opposés au sein du parti (camp RADJABU ouvertement opposé à la nouvelle gouvernance du CNDD- FDD). Cette opposition des deux camps va pousser le président de la République à procéder aux remplacements à certains postes de responsabilités jusqu'au remaniement ministériel.

L'opposition des pro-RADJABU va se radicaliser davantage avec la destitution de la présidente de l'assemblée nationale Madame Immaculée NAHAYO le 16/03/2007. A ce jour, 22 défections du parti CNDD-FDD ont été déjà enregistrées.

Afin de réunir la majorité à l'assemblée nationale, le parti au pouvoir a dû négocier des avantages avec les principaux partis politiques de l'opposition, tels le Frodebu et l'Uprona en accordant un poste ministériel de supplément au nombre de ministères que lui garantit la Constitution. Ces promesses tardèrent à être honorées, les députés de ces deux partis, soutenus par les députés réfractaires du parti au pouvoir vont bouder les travaux l'assemblée National et pour plusieurs mois[138]. Ce fut donc la paralysie totale des activités de l'assemblée nationale et, par conséquent, de toutes les institutions du pays car aucune loi n'est votée.

A partir de ce moment, les réflexes identitaires se renforcent, chaque parti politique tire la couverture vers soi et l'intérêt particulier domine les esprits mal intentionnés. Les membres du gouvernement entretiennent des solidarités négatives.

En somme, l'action étatique au Burundi est parasitée par cette solidarité négative entretenue par des réflexes identitaires. Des crimes, des détournements des biens publics etc. sont commis et restent impunis à cause de cette solidarité négative. Il suffit d'être d'un parti et l'on est protège par le même parti. L'exemple typique concerne les 172 cas de dénonciation de l'OLUCOME qui s'inscrivent en rapport avec la corruption et dans des domaines divers comme les douanes, la police, les marchés publics, la justice, l'environnement, l'éducation etc. L'OLUCOME fait remarquer que les instances de répression ne sont pas à l'œuvre pour permettre à l'Etat de recouvrer un montant de plus de 186.303.827.008 Fbu qui logent dans les poches des individus alors qu'ils devraient servir l'intérêt général[139]. Les détenteurs de ces montants sont donc protégés par le gouvernement en place, parce que la majorité est issue du parti au pouvoir. C'est donc tout le système qui est impliqué.

Ainsi, d'autant plus que les Barundi n'ont pas encore une culture politique développée pour être rationnels dans leurs actions, le Burundi aura du mal à relever son économie ou à progresser vers sa destinée. On continuera à se fier aux dirigeants qui valorisent l'ethnisme, le régionalisme, le clanisme, le clientélisme, le despotisme qui n'avancent en rien le pays etc. Ces vices que connait l'Etat Burundais sont à l'origine des violences politiques on l'a vu à travers le chapitre 2. Ce que nous pouvons admettre est que la déraison qui gouverne l'univers politique et administratif burundais est incompatible avec le développement et c'est donc une régression du système démocratique au Burundi.

III. Une démocratie sans culture démocratique.

La dérision du système démocratique passe nécessairement par la régression de la culture démocratique. Ainsi, l'absence d'une culture démocratique chez la plupart des

[138] Rapport d'Activité de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale pour l'exercice 2007, pp 91-92

[139] OLUCOME, Rapport d'Activité 2007, I[er] Trimestre, pp.7-10.

élites burundaises explique cette régression de la démocratie. Il s'est développé on l'a vu, des cultures paroissiales, ethniques, néo-patrimoniales, autoritaires ; une culture d'intolérance et d'irresponsabilité politique antipode à la démocratie. A ces cultures antidémocratiques s'est ajouté le mimétisme constitutionnel pour rendre davantage dysfonctionnel les institutions.

On sait que les institutions politiques sont à l'image de la constitution et que celle-ci est le socle de la démocratie. Il en découle que lorsque cette constitution est inadaptée, elle ne peut en aucun cas garantir le bon fonctionnement de la démocratie. Pour être opérationnelle, la démocratie, cette forme la moins mauvaise d'organisation politique des sociétés, doit être le reflet des réalités sur place, des valeurs d'une histoire et d'une culture d'un peuple. Déconnectée de ces données locales, elle n'est que de surface. Nous nous croyons donc dans le droit d'affirmer que les institutions politiques les meilleures, ne peuvent être conçues créées, et maintenues, ne peuvent fonctionner ni durer qu'autant qu'elles sont en harmonie avec les croyances communes et les mœurs. Comme l'écrit Afrifa K.Gitonga :

"The superstructural of democracy is therefore to be found in the values, beliefs and attitudes of the people. To this existent, and in this regard, we can advance that, other things being equal, the amount or degree of democracy in a given society, is directly proportional to the degree of acculturation of people in democratic values, attitudes and beliefs. For democracy to exist, survive and prosper, it requires that the people be bathed in and drenched with the democratic ethos[140] *".*

Bien plus, la démòcratie ou « le gouvernement du peuple par le peuple » requiert la participation politique de ce peuple ; c'est-à-dire, le contrôle régulier et permanant de l'action du pouvoir politique, quitte à l'encourager ou le décourager selon qu'il traduit dans les faits le programme pour lequel il a été conçu ou qu'il s'avère démagogue et inactif. C'est dire donc que le jeu démocratique n'est possible qu'à la condition que la masse soit consciente des enjeux politiques et capable d'exercer à bon escient sa liberté critique. Ce qui nécessite un minimum d'instruction.

Or, au Burundi, cette masse à laquelle on demande de critiquer et de contrôler le gouvernement sait à peine lire et écrire. Ainsi, serait-on tenté de confirmer que le bilan largement négatif de la démocratisation tient aussi à l'analphabétisme de la majorité de la population burundaise. Celle-ci, parce qu'analphabète, place sa confiance dans les dirigeants même si ceux-ci (la plupart) sont en mal de proposition de programme de développement politico- économique et qui, ignorance populaire aidant, « trouvent refuge ou dérivatifs dans les mobilisations ethniques, elles qui

[140] AFRIFA GITONGA, Cité par NIYUNGEKO (G). « *Recoudre le tissu déchiré des valeurs qui fondent la démocratie* », in n Au Cœur... op. cit. p 38

jouent sur l'irrationnel, l'affectivité plutôt que sur la rationalité des choses faites concrètement [141]».

Non formé sur des principes même élémentaires de la démocratie, le peuple devient incapable d'influencer les dirigeants qu'ils viennent d'élire, de se mettre ensemble pour défendre les intérêts communs ou imposer sa vision du monde. Il a seulement à exécuter des décisions le concernant tombées d'en haut, prises unilatéralement sans son avis et considérations préalables.

En réalité, le peuple n'a pas de voix sur la façon dont il est gouverné et doit subir la puissance étatique avec résignation.

Par ailleurs, comme tout homme et ce, avec les faiblesses humaines que cela suppose, les dirigeants à plus forte raison ceux choisis selon des critères identitaires et non de mérite, sont enclins à satisfaire leurs propres intérêts au dépens de l'intérêt général, aussi longtemps que le peuple ne fasse planer sur eux l'épée de Damoclès de les démettre de leurs fonctions. Car, en réalité, pour paraphraser E. SENTAMBA, ce n'est que lorsque les dirigeants ont intérêt à agir en fonction des intérêts du peuple sous peine de voir leur légitimité s'effriter qu'ils peuvent s'adonner avec force à satisfaire les citoyens[142].

A l'évidence, cela n'est pas le cas pour le Burundi. Outre cette incapacité intellectuelle d'influencer le pouvoir et de brandir sa destitution en cas de défaillance politique, l'itinéraire sociopolitique du Burundi (surtout à partir de 1993) n'est pas propice a' l'émergence de la démocratie. Depuis belle lurette, en effet, les Burundais baignent dans une culture de sujétion qui veut que les ordres venus d'en haut ne se discutent pas mais s'exécutent comme tels. Cette culture de sujétion héritée des régimes militaires, va se transformer en 1993, en un culte de personnalité, de suivisme et de courtisanerie au relent colonial. Le processus de « démocratisation » inauguré en 1988 a donc du mal à se déconnecter des pratiques anciennes ancrées dans les esprits et dans les terroirs des Burundais. Cette culture de sujétion sape la culture démocratique ; sans laquelle, le Burundi ne peut donc pas asseoir des institutions démocratiques, quand bien même, du moins formellement, on a une constitution démocratique, car écrit Gérard NIYUNGEKO, «On ne peut pas construire un système démocratique si à la base, il n'existe pas une authentique culture démocratique au sein de la société [143]».

En outre, la démocratie est perçue comme étant l'affaire des seuls intellectuels. Comme c'est le cas presque partout en Afrique noire, la démocratie « n'est qu'un jeu

[141] NIMUBONA. J, « La perception de l'identité ... », Op.cit. , p.65
[142] SENTAMBA. E., « Etude... » Op.cit. pp 43-45
[143] NIYUNGEKO(G), Recoudre le tissue... Op.cit. , p.39

pour l'élite ou une greffe trop exogène pour prendre en Afrique [144]». Cette culture irresponsable et contre-productive de tout confier à l'élite, ne favorise guère l'enracinement de la démocratie.

Le respect de la vie humaine, le respect de la dignité humaine, le respect du bien commun, le respect des lois, la tolérance politique...sont des valeurs et principes qui constituent la trame de la démocratie et dont le respect témoigne de sa réussite et le non respect de son échec .Il y a donc une corrélation entre le non-respect de ces valeurs nourricières de la démocratie et son impossible implantation.

[144] NAUDET (J-B), « *Chaotique démocratisation en Afrique* » in le Monde du 9 mars 2000 .

CONCLUSION GENERALE

La démocratie est un système de gouvernance politique dont le pouvoir non seulement émane du peuple mais aussi et surtout les détenteurs de ce dernier doivent agir en fonction des attentes du peuple. Cela suppose que ce dernier exerce soit lui-même le pouvoir, soit par ses mandataires comme on l'a vu à travers l'approche historique de la démocratie.

Pour répondre aux attentes du peuple, les mandatés doivent garder à leur esprit un ensemble de principes qui guident les relations de pouvoirs. Ces principes sont entre autres le respect des protagonistes politiques surtout que la démocratie accepte le pluralisme d'idées et d'opinions; le respect du verdict électoral surtout dans un régime démocratique toute légitimité émane du peuple ; le respect de la vie humaine et de toutes les libertés publiques telles la liberté d'expression ; la liberté d'association et de certaines valeurs comme la tolérance et le sens du compromis dont le respect témoigne la consolidation de la démocratie et le non respect de son échec.

Au Burundi le processus de démocratisation des institutions et de la vie politique amorcé depuis 1991 semble selon notre regard ne pas avoir abouti à des résultats escomptés au lendemain d'une vingtaine d'années. Certes, les acteurs politiques burundais, obsédés par les avantages matériels et symboliques qu'offre le contrôle du pouvoir politique ont développé des stratégies allant des simples au plus louches pour maintenir et /ou conquérir le pouvoir. Ils ont donc joué le machiavélisme. En exploitant les valeurs sociales traditionnelles des Burundais, ils sont parvenus à institutionnaliser les tendances partisanes au Burundi.

De l'accord d'Arusha à la constitution actuelle, on voit que le principe de la légitimité populaire à été sapé au détriment des volontés des acteurs politiques. Le partage du pouvoir est désormais défini selon des quotas ethniques (60% et 40%) respectivement pour les Hutu et pour les Tutsi dans les institutions politiques et 50% pour les corps de défense et de sécurité. Il n'est plus question que le peuple « seul détenteur du pouvoir » s'exprime au-delà de cela. Pourtant, les négociateurs d'Arusha n'avaient aucun mandat populaire car il n'y avait pas eu une consultation préalable du peuple.

En outre, le système des listes bloquées mérite une certaines critique .En effet, ce système a été mis en place pour pouvoir respecter les quotas ethniques pour les listes des candidats devant représenter les partis politiques. Toutefois il présente des lacunes. La première lacune est fondée sur le caractère objectif du choix des candidats du fait que ces listes sont confectionnées dans les états major des partis or dans les partis politiques la méritocratie importe moins que « militalocratie » ce qui sape le principe de la rationalité administrative chère propre à un système démocratique.

La deuxième lacune tient au fait que les dirigés se retrouvent en face des dirigeants qu'ils n'ont pas eux-mêmes élus. Ce qui ne leur permet pas de contrôler leurs actions et de les sanctionner selon les actions accomplies. En revanche, les élus s'attachent moins à satisfaire la volonté du peuple qu'à satisfaire les chefs d'état major des partis.

La compagne électorale de 2010 a, quant à elle, été caractérisée par des tensions entre le parti au pouvoir accusé par les autres partis politiques d'avoir tout fait pour les exclure sur le terrain de la compétition. Par ailleurs, l'on peut croire que la compétition politique de 2010 avait été transformée en une lutte politique : l'emprisonnement des membres des partis politiques de l'opposition, des réunions des partis politiques qui ont été empêchées par les administrations locales et les jeunes affiliés au parti au pouvoir, les permanences et les emblèmes des partis qui ont été sabotés. Et la réaction du ministère de l'Intérieur a été moins visible alors qu'il devrait être normalement l'arbitre.

Le boycott du reste des élections après les communales de juin 2010 par les partis politiques de l'opposition qui dénonçaient des fraudes massives de la part du parti au pouvoir et de la neutralité de la CENI, a été une stratégie qui a plongé le pays dans un système monopartite contraire à la démocratie pluraliste.

De tout ce qui précède, nous nous sommes interrogés sur certains aspects de la démocratie comme la culture politique des Burundais, l'exercice de la citoyenneté au Burundi, le partage des deniers publics, la gestion des services publics et la participation du peuple pour enfin en déduire de quelle culture démocratique il s'agit au Burundi.

Nous avons constaté, qu'au lendemain d'une vingtaine d'années après le début du processus de démocratisation de la vie politique au Burundi, que la démocratie est devenue une option politique qui a permis aux politiciens de pouvoir assouvir leurs désirs en exploitant les sentiments et l'ignorance du peuple. Non formé sur des principes élémentaires de la démocratie, le peuple devient incapable d'influencer les dirigeants qu'il vient d'élire, de se mettre ensemble pour défendre les intérêts communs ou imposer sa vision du monde. Il a seulement à exécuter des décisions le concernant tombées d'en haut, prises unilatéralement sans son avis et considération préalables. En réalité, le peuple n'a pas de voix sur la façon dont il est gouverné et doit subir la puissance étatique avec résignation.

Il importe donc de voir que la démocratie est toute une culture mais pas le suffrage. A notre avis le suffrage universel direct devrait se limiter aux choix des élus collinaires uniquement et le reste des scrutins ne pouvant être effectuées que par des gens éclairées sur la gestion du pouvoir politique.

A la fin de notre travail, une question est restée pendante : pourquoi les acteurs politiques burundais, capables en principe de définir la démocratie, ne veulent pas imposer cette valeur universelle comme base de leurs actions politiques ? Une autre étude dans ce sens permettrait de mieux comprendre les facteurs à l'origine des décisions politiques.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BASTID, (P.), *l'Idée de constitution*, Paris, Economica, 1985.

BAUER (M) et CAHEN (E), *Qui gouverne les groupes industriels ? Essaie sur l'exercice du pouvoir dans le groupe industriel*, Paris, Seuil, 1991.

BAYART, (F.), *L'Etat en Afrique*, Paris, Fayard, 1995.

BERNOUX, (P.), *La sociologie des organisations*, Paris, seuil, 1985.

BRAUD, (P.), *Sociologie politique*, Paris, LGDJ.

BOURDIEU, (P.), *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de Minuit, 1980.

Boulouis (J.) et PRELOT, (M.), *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, 1978.

BURDEAU, (G.), *Traité de sciences politiques*, Tome$_{10}$, 3^{e} édition, Paris, LGDJ, 1986.

CALVEZ (J .Y), *Introduction à la vie politique*, Paris, Aubier Montaigne, 1967.

CHANTEBOUT, (B.), *Droit constitutionnel et science politique*, Paris, Armand Colin 2^{e} édition, 1991.

CHAGNOLLAUD, (D.), *Science politique*, Paris, Dalloz, 4^{e} édition, 2002.

DOWNING, (D.), *La démocratie, les systèmes politiques et économiques.*

DUHAMEL, (A.), *Les démarches : Régimes, Histoires, Exigences*, Paris, Seuil, 1993.
DUVERGER, (M.), *Institutions politiques et Droit constitutionnel*, Paris, PUF, 1995.
FINLEY, (M.), *Démocratie antique et Démocratie moderne*, Paris, Payot, 1976.

FREUND, (J.), *L'essence du politique*, Paris, Sirey, 1986.

FUKUYAMA, (F.), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarich, 1992

HAMON, (L.), *Acteurs et données d'Histoire*, Paris, PUF, 1971.

NIMUBONA, (J.), *Election présidentielle du 1^{e} juillet 1993 au Burundi : Problématique de légitimation en situation de dynamique sociopolitique*, Bordeaux, Université de Bordeaux$_{1}$, Mémoire de DEA , 1994.

MACHIAVEL, (N.), *Le Prince*, Paris, Flammarion, 1980

MAPPA, (S.), *Puissance et impuissance de l'Etat. Les pouvoirs en question au Nord et au Sud,* Paris, Karthala, 1996.

MOUSSA, (D.), « Réglage du sens du concept « démocratie » au Sénégal » in *Politique africaine,* n° 44, Paris, Karthala, 1996

NSANZE, (A.), *Le Burundi contemporain. L'Etat-Nation en question (1956-2002),* Paris, Harmattan, 2003.

MANIRAKIZA, (M.), *Quand le passé ne passe : BUYOYA I –NDADAYE (1987-1993),* Bruxelles, la longue vue, 1996.

PERRINEAU (P.) et MAYER (N.), *Les comportements politiques,* Paris, Armand-Colin 1992.

Sauvy, (A.), *La stratégie du pouvoir. Quel avenir pour la France* ? Paris, Calman, Lévy, 1978.

TOUCARD, (J.), *Histoire des idées politiques, des origines au 18e siècle,* Paris, PUF, 1975

SAWADOGO, (A-R.), *L'Etat africain face à la décentralisation,* Paris, Karthala, Club du Sahel et d'Afrique

TOURAINE, (A.), *qu'est-ce que la démocratie* ? Paris, Fayard, 1994.

VANDERLINDEN, (J.), *Les institutions politiques Burundi,* Bruxelles, Leiden, 1974.

WEBER, (M.), *Economie et Société,* Paris, Plon, 1995.

NIMUBONA, (J.), *« le phénomène de la corruption au Burundi : Révolte silencieuse et résignation »,* Bujumbura, GRADDIS, mars 2007.

BAGAYA, (A.), *les stratégies de conquête du pouvoir politique par les politiques burundais:* de la logique institutionnelle à la lutte armée, Bujumbura, UB., 2009.

BARUNGURA, (D.), *Evolution politique du Burundi de la convention de 1994 au processus électoral de 2005,* Bujumbura, UB., 2011.

NGENDAHAYO, (C.), *Analyse du discours politique sur la démocratie au Burundi:* de l'injonction exogène à l'appropriation endogène, (1989-1993), Bujumbura UB., 2011.

NKESHIMANA, (F.), *Problématique de la démocratie représentative au Burundi (1962-2004)* : étendue et limite de la théorie constitutionnelle. Bujumbura, UB., 2009.

TUTUZA, (M.), *Crise politique et instabilité gouvernementale au Burundi* (1988-2005), Bujumbura, UB., 2010

Human Rights Watch, *Rapport Mondial 2011*, période de décembre 2009-Nov. 2010.

OAG: Burundi, *les élections de 2010 et régression démocratique*, Rapport d'observation de la gouvernance du deuxième semestre 2010.

OLUCOME, *Rapport d'activité 2007, 1e trimestre.*

REPUBLIQUE DU BURUNDI, Commission Constitutionnelle, *Rapport sur la démocratisation des institutions et de la vie politique au Burundi,* Bujumbura, 1991.
SENTAMBA, (E.), *« Etude sur la gouvernance au Burundi »*, Rapport, Bujumbura, mai, 2005.